

Bulletin du Conseil communal

N° 5



Lausanne

Séance du 12 octobre 2021

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 12 octobre 2021

5^e séance publique à l’Hôtel de Ville, le 12 octobre, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Ordre du jour 292

Première partie..... 304

Prestation de serment de Mme Onaï Reymond (soc.), en remplacement de Mme Rafaella Simonetti, démissionnaire..... 304

Communications

Séance du Conseil communal du mardi 12 octobre 2021 – demande de traitement prioritaire..... 305

Activation de la séance de réserve du Conseil communal du mardi 14 décembre 2021 305

Désignation de M. Blaise Cottier en qualité de chef du Service commercial des Services industriels de Lausanne (SiL)..... 306

Synergies des missions logistiques et supports des services..... 307

Communications – Dépôts

Question écrite de M. Jacques Pernet (PLR) : « A quelles taxes sommes-nous soumis ? »..... 307

Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Mise en œuvre du plan climat : et les immeubles de la CPCL ? » 308

Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Vers des radars sonores contraignants » 308

Postulat de M. Mathias Paquier et consorts : « Un laboratoire d’innovation collaborative pour créer la ville de demain » 308

Postulat de Mme Laura Manzoni (EàG) et consorts « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l’intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card » 309

Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire »..... 309

Postulat de Mme Manon Zecca (soc.) « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste »..... 309

Interpellation de M. Matthieu Carrel (PLR) : « Guettons l’heure de l’égalité au sein de l’administration communale » 309

Interpellation de Mme Alexandra Gerber (Les Verts) et consorts : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d’affectation communal (PACom) ? » 309

Interpellation de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Suppression du droit de timbre d’émission : conséquences fiscales pour la Ville » 309

Interpellation de Mme Olivia Fahmy (Les Verts) et consorts : « La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ? » 310

Interpellation de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Accueil parascolaire : dégradation des prestations, même pour la conciliation ?.....	310
Interpellation de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts : « La Valencienne : une cacophonie donnant l'impression d'un avenir incertain pour ce lieu ».....	310
Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? ».....	310
Questions orales.....	310
Ouvertures nocturnes des magasins à Lausanne durant le mois de décembre : modification de règlement communal lausannois sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM)	
Préavis N° 2021/43 du 23 septembre 2021	
Discussion	316
Pétition de M. Georges Guex (20 sign.) : « Il faut revenir au rythme lumière le jour, l'obscurité la nuit »	
Rapport de commission.....	326
Discussion	328
Pétition de M. Arthur Moscheni et consorts (64 sign.) : « Construction d'un terrain multisports dans le quartier de Croix-d'Ouchy »	
Rapport.....	329
Discussion	332
Pétition de la Société de Développement de Chailly-Béthusy (363 sign.) : « Pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité »	
Rapport.....	333
Discussion	336
Deuxième partie.....	342
Pétition de M. Alain Bron (1 sign.) : « Un plan lumière, aussi pour les passages piétons »	
Rapport.....	342
Discussion	345
Pétition de M. Marc-Olivier Paux et consorts (60 sign.) : « Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois »	
Rapport.....	346
Discussion	348
Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! »	
Développement	349
Discussion préalable.....	350
Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux »	
Développement	351
Discussion préalable.....	351

Postulat de M. Yohan Ziehli et consorts : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques »

Développement 351

Discussion préalable..... 353

Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Accueil parascolaire : dégradation des prestations, même pour la conciliation ? »

Développement 353

Réponse de la Municipalité..... 355

Discussion 358

Interpellation urgente de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts : « La Valencienne : une cacophonie donnant l'impression d'un avenir incertain pour ce lieu »

Développement 364

Réponse de la Municipalité..... 366

Discussion 368

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Onaï Reymond (Soc.) remplaçante de M^{me} Raffaella Simonetti, démissionnaire.
2. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C I. OJ INTENTIONNEL – RAPPORTS

R20 Préavis N° 2021/43 – Ouverture nocturnes des magasins à Lausanne durant le mois de décembre : modification du Règlement communal lausannois sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM) (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**

R60 Pétition de M. Georges Guex (20 sign.) : « Il faut revenir au rythme lumière le jour, l'obscurité la nuit. » (SIL) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANNE BERGUERAND)**

R63 Pétition de M. Arthur Moscheni et consorts (64 sign.) : « Construction d'un terrain multisports dans le quartier de Croix-d'Ouchy » (EJQ/SCS) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (FRANÇOISE PIRON)**

R68 Pétition de la Société de Développement de Chailly-Béthusy : « Pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité » (LEA) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (MARLÈNE VOUTAT)**

R71 Pétition de M. Alain Bron (1 sign.) : « Un plan lumière, aussi pour les passages piétons » (SIL) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE)**

R77 Pétition de M. Marc-Olivier Paux et consorts (60 sign.) : « Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (FRANCOISE PIRON)**

R78 Pétition de l'Association Transports et Environnement (ATE) et Pro Vélo : « Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (FRANCOISE PIRON)**

R80 Pétition de M. Michel Curchod : « Benjamin-Constant - pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**

R81 Pétition du Collectif citoyen et apolitique (par M^{me} Mireille Andrist) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**

R82 Pétition de M^{me} Anita Messere et consorts : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**

R6 Pétition du Comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » par Mmes Binder Sandra et Cerqui Daniela et crts (532 sign.) : « Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s » (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE)**

D I. OJ INTENTIONNEL – INTERPELLATIONS

C II. RAPPORTS

- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 : Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (CD) **MARLENE VOUTAT**
- R4 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! » (FIM) **GIUSEPPE FONTE**
- R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence » (SE) **GRAZIELLA SCHALLER**
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle » (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)**
- R10 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! » (EJQ/FIM) **ANSELME BENDER**
- R18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune » (SE/EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R23 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R24 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes » (LEA) **ALAIN HUBLER**
- R36 Rapport-préavis N° 2019/12 : Réponse au postulat de M^{me} Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (CD) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R38 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique » (SE) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R42 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc » (EJQ) **CÉLINE MISIEGO**
- R43 Rapport-préavis N° 2019/48 : Réponse au postulat de M^{me} Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge » (EJQ) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R52 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité » (FIM) **ALAIN HUBLER (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; FABRICE MOSCHENI (RAPPORT DE MINORITÉ)**
- R54 Postulat de M^{me} Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiels par la Ville » (FIM) **BERTRAND PICARD**
- R66 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les seniors » (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**
- R67 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » (EJQ/SCS) **VINCENT BRAYER**

- R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
- R68b Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (SE) **LAURA MANZONI**
- R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (CD) **CELINE MISIEGO**
- R73 Postulat de M^{me} Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) **MUSA KAMENICA**
- R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)
- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R11a Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) **YVAN SALZMANN**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) **GEORGES-ANDRÉ CLERC**
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)
- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ».

- Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R30 Postulat de M^{me} Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R40 Postulat de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise » (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable » (LEA/SIL) **ANNE BERGUERAND**
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette » (LEA) **JOSÉ MARTINHO**
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) **JACQUES PERNET**
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! » (FIM) **THERESE DE MEURON**
- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R62 Rapport-préavis N° 2020/36 : Métamorphose. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (EJQ/CD/LEA) **PHILIPP STAUBER**
- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » (CD/FIM) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution 'd'assises lausannoises du climat' » (CD) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de M^{me} Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) **ANITA MESSERE**
- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) **ARNAUD THIÈRY**
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiege « Pages blanches pour Lausanne ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (FIM) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) **AUDE BILLARD**

- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) **AUDE BILLARD**
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) **JOËL TEUSCHER**
- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) **BERTRAND PICARD**
- R90 Postulat de M^{me} Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? » (LEA) **BERTRAND PICARD**
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonner la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R92 Postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) **MUSA KAMENICA**
- R93 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel » (CD/FIM) **SARA GNONI**
- R99 Préavis N° 2021/22 : Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, premier plan partiel d'affectation - Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des aménagements définitifs des espaces publics et du parc du Loup - Demande de crédit pour le raccordement provisoire des cinq pièces urbaines au réseau de distribution d'électricité des Services industriels" (CD/LEA/FIM/SIL) **BENOÎT GAILLARD**
- R1 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- R2 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- R3 Postulat de M^{me} Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) **ROLAND PHILIPPOZ**
- R10 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R11a Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- R11b Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) **MATTHIEU CARREL**
- R15 Postulat de M^{me} Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! » (FIM) **SÉBASTIEN KESSLER**

- R16 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) **ALAIN HUBLER**
- R17 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) **CELINE MISIEGO**
- R18 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) **QUENTIN BEAUSIRE**
- R19 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit (SE) **VINCENT MOTTIER**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI12 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! » **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI13 Postulat de M^{me} Céline Misiégo et consorts : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux » **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI14 Postulat de M. Yohan Ziehli et consorts : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques » **DISCUSSION PRÉALABLE**

INTERPELLATIONS

- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique » (6^e/06.11.18) [CD/24.10.19] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 » (11^e/15.01.19) [FIM/28.11.19] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma sœur Anne où en sont les établissements de la ville ? » (3^e/08.10.19) [LEA/05.12.19] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M^{me} Céline Misiégo et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? » (3^e/08.10.19) [SE/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » (4^e/05.11.19) [FIM/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10^e/ 14.01.20) [SE/26.02.20] **DISCUSSION**
- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8^e/04.12.18) [SCS/05.03.20] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6^e/06.11.18) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**

- INT40 Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13^e/03.03.20) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? » (10^e/14.01.20) [FIM/04.06.20] **DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12^e/11.02.20) [FIM/18.06.20] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13^e/03.03.20) [SE/25.06.20] **DISCUSSION**
- INT5 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan Directeur Communal (PDCOM) ? » (13^e/03.03.20) [CD/13.08.20] **DISCUSSION**
- INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17^e/09.06.20) [LEA/17.09.20] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2^e/08.09.20) [FIM/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15^e/19.05.20) [SCS/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT14 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? » (15^e/19.05.20) [CD/29.10.20] **DISCUSSION**
- INT16 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8^e/04.12.18) [FIM/19.11.20] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7^e/24.11.20) [LEA/17.12.20] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3^e/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21] **DISCUSSION**
- INT20 Interpellation de M^{me} Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3^e/22.09.20) [FIM/21.01.21] **DISCUSSION**
- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19^e/23.06.20) [SE/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT23 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Les cyclistes lausannois-es pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1^{er} janvier 2021 ? » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/04.03.21] **DISCUSSION**
- INT24 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Quagga ? Quel est le problème ? » (11^e/12.01.21) [SE/18.03.21] **DISCUSSION**

- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1^e/26.08.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4^e/06.10.2020) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M. Giuseppe Fonte et consorts : « Quel suivi pour les policières et les policiers en détresse psychologique à la police de Lausanne ? » (16^e/23.03.21) [SE/01.04.21] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11^e/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d'artistes femmes ? » (15^e/09.03.21) [CD/06.05.21] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20^e/25.05.21) [SIL/24.06.21] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19^e/07.05.19) [FIM/08.07.21] **DISCUSSION**

Prochaines séances : 09.11.21 (18 h et 20 h 30), 23.11.21 (18 h et 20 h 30), 07.12.21 (18 h et 20 h 30), 08.12.21 (19 h 30), 14.12.21 (18 h et 20 h 30), 11.01.22 (18 h et 20 h 30), 25.01.2022 (18 h et 20 h 30), 08.02.2022 (18 h et 20 h 30), 15.02.2022 (18 h et 20 h 30), 08.03.2022 (18 h et 20 h 30), 22.03.2022 (18 h et 20 h 30), 05.04.2022 (18 h et 20 h 30), 12.04.2022 (18 h et 20 h 30), 10.05.2022 (18 h et 20 h 30), 24.05.2022 (18 h et 20 h 30), 07.06.22 (18 h), 08.06.2022 (18 h et 20 h 30), 22.06.2022 (18 h et 20 h 30), 30.08.2022 (18 h et 20 h 30), 13.09.2022 (18 h et 20 h 30), 27.09.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (19 h 30), 13.12.2022 (18 h et 20 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 12.01.21 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de

prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM) **DANIEL DUBAS**

- 26.01.21 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? » (SE) **NICOLA DI GIULIO**
- 09.02.21 Rapport-préavis N° 2021/04 : Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active – Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » – Réponse au postulat de M^{me} Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » – Réponse à la pétition de M^{me} Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » – Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » – Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par M^{me} Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité » – Réponse au postulat de M^{me} Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » – Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue » (FIM) **AUDE BILLARD**
- 23.03.21 Préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) **ANTOINE PIGUET**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) **LOUIS DANA**
- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCoM) – « Lausanne 2030 » (CD) **BENOÎT GAILLARD**
- 11.05.21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- 11.05.21 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) **SARA SOTO**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**

- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (1 sign.) : « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) **ERIC BETTENS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) **ALIX AUBERT**
- 08.06.21 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) **SARA SOTO**
- 08.06.21 Préavis N° 2021/29 : Demande de crédit complémentaire au Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu-dit « Pont de Fenil » à St-Légier (SE) **YVAN SALZMANN**
- 08.06.21 Pétition de l'Association AQUBE et consorts (106 sign.) : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 31.08.21 Postulat de M^{me} Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne » (FIM) **SEBASTIEN KESSLER**
- 31.08.21 Postulat de M. Ilias Panhard : « Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public » (FIM) **AUDE BILLARD**
- 31.08.21 Pétition de Mme Tamara Embaló (1 sign.) : « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (FIM) **FRANÇOISE PIRON**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) **ERIC BETTENS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/36: « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 – Demande de crédit d'investissement ». (LEA) **DIANE WILD**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/37: « Etablissement d'une zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant le secteur « Au château Fallot ». (CD) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**

- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/38: « Participation de Lausanne à l'exposition nationale NEXPO – Demande de crédit de fonctionnement ». (CD) **DANIEL DUBAS**
- 31.08.21 Préavis N° 2021/39 : Chauffage à distance : renouvellement de l'installation de traitement de l'eau (SIL) **ALAIN HUBLER**
- 14.09.21 Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d'aménagement du port d'Ouchy **COMMISSION DES PÉTITIONS (SE)**
- 14.09.21 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD) **GUY GAUDARD**
- 14.09.21 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 14.09.21 Postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA) **THANH-MY TRAN-NHU**
- 28.09.21 Préavis N° 2021/40 : Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique (SIL) **VINCENT VOUILLAMOZ**
- 28.09.21 Pétition du Comité de l'Association de quartier de la Clochette (M. Alassane Kane) (102 sign) : « Clochette : notre mobilité bloquée, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 28.09.21 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » (CD) **HENRI KLUNGE**
- 28.09.21 Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi » (FIM) **JACQUES PERNET**
- 12.10.21 Préavis N° 2021/41 - Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique (LEA) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (ERIC BETTENS)**
- 12.10.21 Préavis N° 2021/42 - Vidéosurveillance du stade de la Tuilière (SE) **MUSA KAMENICA**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? » (3^e/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18^e/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » (20^e/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 03.03.20 Interpellation de M^{me} Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13^e/03.03.20) [CD] **DISCUSSION**
- 19.05.20 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15^e/19.05.20) [CD] **DISCUSSION**
- 23.03.21 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15^e/09.03.21) [SE] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Lausanne et la drogue – La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? » (2^e/31.08.21) [SCS] **DISCUSSION**

- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (2^e/31.08.21) [FIM] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (2^e/31.08.21) [CD] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Vers des itinéraires de manif réellement accessibles à toutes et tous ! » (3^e/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de Mme Aude Billard et consorts : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi » (3^e/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? » (3^e/14.09.21) [LEA] **DISCUSSION**
- 12.10.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? » (4^e/28.09.21) **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Virginie Cavalli ; M. Pierre Conscience ; M. Louis Dana ; M. Xavier de Haller ; Mme Sara Gnoni ; M. Alain Hubler ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Musa Kamenica ; M. Sébastien Kessler ; M. Henri Klunge ; M. Olivier Marmy ; Mme Varuna Mossier ; Mme Paola Richard-de Paolis ; M. Benjamin Rudaz ; Mme Sara Soto ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Constance Von Braun ; M. Yohan Ziehli.

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Denise Gemesio ; Mme Astrid Lavanderos.

Membres présents	78
Membres absents excusés	19
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Onaï Reymond (soc.), en remplacement de Mme Raffaella Simonetti, démissionnaire

Le président : – Nous allons débiter cette cinquième séance du Conseil communal. Nous allons prendre, dans l'ordre, la prestation de serment de Mme Onaï Reymond, les communications, puis les traitements prioritaires de la Municipalité, les pétitions et, s'il nous reste du temps en première partie, quelques rapports. En deuxième partie, nous traiterons la prise en considération des initiatives, les interpellations urgentes et, s'il nous reste du temps, les interpellations ordinaires.

Nous allons donc procéder à la prestation de serment de Mme Onaï Reymond. Je prie MM. les huissiers de faire entrer la nouvelle élue, et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Madame Reymond, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du Canton de Vaud, de maintenir l'esprit de diversité et d'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Madame Onaï Reymond ? (*Mme Reymond répond « je le promets ».*) Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre adhésion au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'assemblée certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée ainsi que le public à prendre place.

Applaudissements.

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 12 octobre 2021 – demande de traitement prioritaire

Lausanne, le 27 septembre 2021

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse la demande de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Préavis N° 2021/43 – SE : Ouvertures nocturnes des magasins à Lausanne durant le mois de décembre : modification du règlement communal lausannois sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM)

Motif : Ce préavis fait suite aux discussions entre une délégation de la Municipalité et les partenaires sociaux, qui viennent de trouver un accord qui satisfait pleinement et en tout point les parties prenantes concernant les nocturnes de décembre 2021. Au vu de l'urgence, des enjeux économiques, des actions de soutien et d'accompagnement à l'attention du tissu économique durement impacté par la crise sanitaire ainsi que des mesures prévues pour améliorer les conditions de travail du personnel pendant cette période, la Municipalité souhaiterait que ce préavis puissent entrer en vigueur dès le mois de décembre 2021.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Activation de la séance de réserve du Conseil communal du mardi 14 décembre 2021

Lausanne, le 5 octobre 2021

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Chères et chers collègues,
Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 5 octobre 2021, le Bureau a décidé d'activer la séance de réserve du 14.12.2021.

Le programme de décembre 2021 sera donc le suivant :

- Mardi 07.12.2021 – séance double, 18h00 et 20h30
- Mercredi 08.12.2021 – séance simple, début à 19h30
- Mardi 14.12.2021 – séance double, 18h00 et 20h30

Ces trois séances auront le même ordre du jour. Cela veut dire qu'il n'y aura qu'une seule fois les opérations préliminaires et les questions orales.

Le Bureau vous remercie de prendre note de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Désignation de M. Blaise Cottier en qualité de chef du Service commercial des Services industriels de Lausanne (SiL)

Lausanne, le 23 septembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'actuel chef du service commercial des SiL, Marc-Antoine Surer, ayant atteint l'âge légal de la retraite, la Municipalité a désigné Blaise Cottier pour lui succéder à partir du 1^{er} septembre 2021.

Agé de 53 ans, Blaise Cottier a débuté sa carrière dans le domaine des télécommunications. Il a ensuite développé ses compétences en marketing et en gestion commerciale et de personnel dans plusieurs entreprises actives dans l'énergie thermique et les installations électriques.

Homme de terrain, M. Cottier dispose d'excellentes compétences commerciales, techniques et de management. A l'heure de la mise en œuvre du Plan climat et où la concurrence se fait toujours plus importante dans les domaines de l'énergie, il apportera une contribution efficace au traitement des dossiers complexes et des défis énergétiques qui attendent les Services industriels de Lausanne. Ses connaissances et compétences multi-fluides seront un atout certain pour les prestations du Service commercial et pour le support qu'il pourra apporter aux autres Services dans ce secteur.

M. Cottier succède à Marc-Antoine Surer. Arrivé aux SiL en 2008, ce dernier a de nombreux succès à son actif, dont la création d'un service commercial dont il a été le premier, et d'abord seul, collaborateur. Il a aussi professionnalisé l'approvisionnement en énergie afin de négocier les meilleurs prix pour Lausanne. Une division Marketing est également apparue. Sous sa houlette, les SiL ont proposé à leurs clients les produits d'électricité renouvelable *nativa*[®] et *nativa*[®] *plus*, solanne pour le développement du solaire photovoltaïque ou encore n-charge pour la recharge des voitures électriques. Il a également assuré la refonte des tarifs du gaz, développé les raccordements clé-en-main et introduit 10% de gaz renouvelable dans l'offre de base. Enfin, M. Surer a participé activement à la création de la société LaZur Energie S.A. dont il assure la présidence, en collaboration avec ewz, qui a permis de réaliser les installations techniques complexes de fourniture d'énergie de la Vaudoise aréna dans le respect d'un calendrier de projet très serré.

La Municipalité le remercie pour son engagement et pour le travail accompli et lui souhaite une retraite active puisque c'est ainsi qu'il la conçoit.

Afin d'assurer une transition harmonieuse, M. Surer accompagnera M. Cottier dans sa prise de fonction jusqu'à la fin de l'année.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Synergies des missions logistiques et supports des services

Lausanne, le 30 septembre 2021

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

L'administration communale fait face à une demande toujours plus grande de prestations de la part de la population. Ces prestations sont notamment rendues possibles par l'existence de nombreuses fonctions de support comme par exemple les transports ou la logistique.

Face à ce constat, la Municipalité a lancé le projet Synergies, qui a pour but de regrouper les compétences essentielles à la délivrance de ces prestations transversales et au développement de la Ville. Ce projet permettra de garantir, renforcer et améliorer les prestations délivrées aux services de l'administration et à la population. Les synergies ainsi créées doivent générer des gains en efficacité, flexibilité et polyvalence au sein des équipes.

La première étape de ce projet constitue à rattacher hiérarchiquement une partie des ateliers et magasins de la ville (AMV) de routes et mobilité (RM) au Service d'achats et logistique (SALV) au 1^{er} janvier 2022. Concrètement, il s'agit du rattachement hiérarchique des collaboratrices et collaborateurs des unités transports, garage et services généraux, des gestionnaires de stock de l'unité travaux, des électriciens et appareilleurs de l'unité signalisation des AMV ainsi que des personnes travaillant dans les activités de conciergerie, manifestations, refuges et couture. Les autres missions de l'unité signalisation (ateliers serrurerie, peinture et menuiserie) seront, quant à elles rattachées à la division construction & maintenance, et l'unité surveillance du domaine public à la division supports opérationnels, toutes deux au sein de RM.

La Municipalité saisit également cette occasion pour renommer le Service des routes et de la mobilité en Service de la Mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP). Elle souhaite ainsi montrer sa volonté de poser les aménagements des espaces publics au cœur de ses actions.

En vous souhaitant bonne réception de la présente nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Jacques Pernet (PLR) : « A quelles taxes sommes-nous soumis ? »

Lausanne, le 8 octobre 2021

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité

Considérant que...

- l'une des tâches de notre Conseil est de voter/ratifier les taxes au travers des règlements que nous votons
- notre Conseil vient de commencer une nouvelle législature dont une partie importante des membres vient d'entrer en fonction

...il nous semble donc opportun de porter à la connaissance de ce Conseil les diverses taxes, émoluments et redevances que la Ville de Lausanne perçoit auprès des personnes morales et des personnes physiques.

C'est pourquoi nous posons la question écrite suivante à la Municipalité

Sous forme de tableau, les soussignés demandent à la Municipalité de bien vouloir établir une liste des taxes et redevances en vigueur à ce jour et de la présenter aux membres de ce Conseil.

Afin de permettre au membre lambda de ce Conseil de s'y retrouver, les soussignés seraient reconnaissants à la Municipalité de répondre à cette question sous forme de tableau comprenant, entre autres, les données suivantes.

Pour chaque taxe ou redevances

- le nom de la direction concernée
- le nom de la taxe ou redevance
- la date (ou l'année) de son entrée en vigueur
- le montant de la taxe ou redevance, le cas échéant, la base de calcul
- son imputation ou quel en est le/la bénéficiaire (très succinctement)
- le total encaissé en 2019 pour dite taxe ou redevance

Vous remerciant par avance de votre information à ce sujet, nous vous présentons nos salutations respectueuses.

(Signé) *Jacques Pernet*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Mise en œuvre du plan climat : et les immeubles de la CPCL ? »

Lausanne, le 23 septembre 2021

(Signé) *Muriel Chenaux Mesnier* et 9 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Vers des radars sonores contraignants »

Lausanne, le 28 septembre 2021

(Signé) *Vincent Brayer* et 9 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Mathias Paquier et consorts : « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain »

Lausanne, le 28 septembre 2021

(Signé) *Mathias Paquier* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Laura Manzoni (EàG) et consorts « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card »

Lausanne, le 1^{er} octobre 2021

(Signé) *Laura Manzoni* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire »

Lausanne, le 4 octobre 2021

(Signé) *Fabrice Moscheni* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Manon Zecca (soc.) « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste »

Lausanne, le 5 octobre 2021

(Signé) *Manon Zecca*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Matthieu Carrel (PLR) : « Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale »

Lausanne, le 12 octobre 2021

(Signé) *Matthieu Carrel*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Alexandra Gerber (Les Verts) et consorts : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? »

Lausanne, le 6 octobre 2021

(Signé) *Alexandra Gerber* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Suppression du droit de timbre d'émission : conséquences fiscales pour la Ville »

Lausanne, le 12 octobre 2021

(Signé) *Benoît Gaillard* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Olivia Fahmy (Les Verts) et consorts : « La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ? »

Lausanne, le 12 octobre 2021

(Signé) *Olivia Fahmy* et 8 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Accueil parascolaire : dégradation des prestations, même pour la conciliation ? »

Lausanne, le 12 octobre 2021

(Signé) *Benoît Gaillard* et 13 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts : « La Valencienne : une cacophonie donnant l'impression d'un avenir incertain pour ce lieu »

Lausanne, le 12 octobre 2021

(Signé) *Franziska Meinherz* et 4 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? »

Lausanne, le 10 octobre 2021

(Signé) *Fabrice Moscheni* et 5 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – Le démarrage des travaux de la nouvelle gare de Lausanne a nécessité la suppression de nombreuses places de parking. Les zones de dépôt classique ont tout bonnement disparu au profit de places de dépôt rapide. Entre Simplon et le boulevard de Grancy, c'est peu commode. Deux places handicapés ont été supprimées. Celle devant la poste, qui était très appréciée par les personnes à mobilité réduite. Et l'autre sous la gare qui a été déplacée en contrebas. Résultat : accompagner une personne âgée ou une personne avec des bagages n'est plus possible. Quant aux personnes à mobilité réduite, elles n'ont plus qu'à

renoncer à se rendre dans ces zones de la gare et de La Poste. Les travaux de la gare sont partis depuis des années. La Municipalité est-elle consciente du préjudice engendré par ces suppressions pour certaines personnes ? Et que va-t-elle proposer pour y remédier ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, c'est un enjeu colossal que de gérer le chantier de la gare, piloté par Mme Litzistorf. Nous travaillons ensemble à améliorer l'accès aux transports publics. Les arrêts de bus ont dû être déplacés. Que ce soit en mobilité active, à pied ou à vélo, ou encore pour le stationnement du trafic automobile et le stationnement deux-roues motorisés, nous avons pu garantir presque toute l'offre, voire même la développer pour la mobilité durable. Mais quand on creuse un immense trou devant la place de la gare, il n'y a pas de miracle : il faut créer de l'espace. En effet, des places de stationnement ont été supprimées. Mais le parking de Montbenon a toujours des centaines de places libres en continu, pour les personnes mobiles.

Pour les personnes à mobilité réduite, le bilan de stationnement est neutre en ce qui concerne les places de stationnement pour les personnes en situation de handicap. Il n'y a pas eu de suppression de ce parc. Des places ont peut-être été déplacées. Si elles ont été déplacées au mauvais endroit, Mme Piron peut me contacter. Nous essaierons de les positionner aux endroits les plus adéquats. Mais le bilan de stationnement pour les places handicapés est neutre.

Quant à la dépose-minute, nous avons eu un certain nombre de retours indiquant qu'elle ne serait pas bien adaptée aux personnes à mobilité réduite. Nous travaillons avec les associations qui les représentent pour améliorer ce dépose-minute. C'est un processus continu d'amélioration. Nous espérons trouver une solution.

Question

Mme Graziella Schaller (V'L) : – Ma question concerne la circulation des vélos à Lausanne. Depuis le printemps dernier, les vélos ont gagné de la place sur l'espace public lausannois. Cela leur permet de rouler plus en sécurité sur les routes, ce qui est positif. Toutefois, pour être devenue grand-maman à la même époque, j'ai pu me confronter en premier lieu en me promenant en poussette avec mon petit-fils à tous les obstacles qui se trouvent sur la route des personnes à mobilité réduite. Je pense qu'ils doivent lutter et affronter de nombreux obstacles à Lausanne. Mais surtout, je suis confrontée régulièrement à des vélos qui circulent très vite sur les trottoirs et dans les zones piétonnes. Franchement, je me demande pourquoi les piétons lausannois ne se sont pas encore révoltés contre les cyclistes qui circulent et qui risquent de les renverser à tout bout de champ. Petit coup de gueule. Si une cohabitation sur l'espace public est possible – et on voit que cela fonctionne dans les zones de rencontre – les trottoirs et les zones piétonnes devraient être réservés aux piétons. J'aimerais demander à la Municipalité de rappeler les règles de la circulation pour les vélos sur les trottoirs et dans les zones piétonnes. Y a-t-il des contrôles effectués ? Et si les cyclistes ne respectent pas ces règles, sont-ils amendés ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je partage les préoccupations exprimées. Le comportement des cyclistes sur les trottoirs, s'ils ont plus que 12 ans, est inadmissible. Ils doivent descendre de leur vélo et le pousser, comme ces personnes le savent très bien. Il faut rappeler que les vélos n'ont rien à faire sur les trottoirs. Ils mettent en danger les plus fragiles, c'est-à-dire les piétons. Piétons qui peuvent parfois être âgés, qui peuvent avoir des difficultés motrices, des difficultés de visualisation dans l'espace, et pour lesquels les trottoirs sont les seuls endroits où ils sont à l'abri. La Municipalité s'emploie à sanctionner les comportements irresponsables de certains cyclistes. Nous allons continuer à le faire. Certaines libertés ont été prises à la période de Covid qu'il convient aujourd'hui de ramener sur le droit chemin, ou sur les pistes cyclables, lorsqu'elles existent. Merci pour votre question. Nous ne manquerons pas d'y revenir.

Question

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – J’ai encore une question qui concerne les vélos. Depuis cet été, les cyclistes descendant à l’université de Lausanne peuvent profiter d’une piste en site propre à l’avenue de Provence. Ce bel aménagement s’arrête toutefois là où il serait le plus nécessaire. Une fois arrivés en bas de l’avenue de Provence, ils doivent négocier un rond-point où la circulation automobile est dense. Descendre l’avenue du Chablais munie d’une bande cyclable symbolique. Et enfin, traverser deux entrées et une sortie d’autoroute. C’est l’un des trajets les plus périlleux pour les cyclistes à Lausanne. C’est aussi l’un des trajets les plus fréquentés par les cyclistes. On constate, d’année en année, une augmentation régulière des personnes se rendant à vélo sur le site de Dorigny. Leur nombre a désormais égalé, voire dépassé, celui des personnes qui s’y rendent en voiture. Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle de prendre, seule ou en concertation avec d’autres autorités – autres communes, cantons, agglomération – pour améliorer la sécurité des cyclistes sur le trajet allant depuis le bas de l’avenue de Provence jusqu’à Dorigny ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci de saluer la création de ce nouvel aménagement cyclable sur l’avenue de Provence, dont nous sommes très contents. L’itinéraire que vous évoquez est bien évidemment prioritaire pour nous. C’est l’itinéraire qu’empruntent de nombreux cyclistes ainsi que toutes les personnes qui se rendent en direction des hautes écoles dans l’Ouest lausannois. Nous sommes conscients des enjeux de sécurité et nous travaillons à la création d’un itinéraire cyclable. Nous avons posé la première marque importante sur l’avenue de Provence.

Concernant le giratoire Chablais-Provence, il est problématique. Nous avons introduit une demande auprès de l’OFROU et nous sommes en attente de leur réponse, car nous aimerions mettre sur pied un projet pilote de giratoire « à la hollandaise » : les vélos circulent à l’extérieur de l’anneau et ils ont priorité sur les autres véhicules.

Concernant l’avenue du Chablais, donc le trajet compris entre le giratoire de l’avenue de Provence et Dorigny, cet itinéraire a la particularité d’être autant géré par la Commune que par la Confédération et le Canton. Vous imaginez les complications. Pour ce qui est de la partie communale, nous allons, l’année prochaine, rapidement mettre une bande cyclable devant l’établissement... Il y a deux voies de circulation. Nous allons élargir la bande cyclable. La situation n’est pas satisfaisante. Nous voulons améliorer considérablement cet aménagement. Nous devons travailler avec l’Etat. Nous lui avons proposé deux variantes : une bande cyclable bidirectionnelle au sud de l’avenue du Chablais, ou une bande unidirectionnelle, sise de chaque côté de l’avenue du Chablais. Nous sommes dans l’attente de la position du Canton. C’est de compétence cantonale. Nous sommes sur une route cantonale.

Question

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Ma question s’adresse à M. Hildbrand. La Municipalité a répondu à l’interpellation verte intitulée « Cas répétés d’intoxication malveillante dans les bars lausannois. Que fait la Municipalité ? », déposée le 25 août 2020, par la promesse de mise en place d’une unité spécialisée dans la prise en charge des victimes de violences. Cela a été annoncé le 8 février dernier. Dans l’intervalle, de nombreux témoignages nous sont parvenus de personnes auxquelles la police dissuade de porter plainte. Des personnes ayant été agressées qui renoncent à aller porter plainte, ayant peur de ne pas être prises au sérieux.

En attendant que les mesures et structures mentionnées soient mises en place, quelle est la réponse apportée par la Municipalité à ces personnes et comment le contrôle interne sur les comportements policiers est-il effectué afin de s’assurer que les personnes plaignantes soient entendues et traitées avec respect lors du dépôt de leur plainte ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Nous sommes aussi préoccupés et engagés afin que les victimes de violences, particulièrement les personnes victimes de violences sexuelles, soient prises en charge de la façon la plus adéquate par le Corps de police. Nous souhaitons évidemment qu'elles y reçoivent un accueil, une écoute, des conseils empreints à la fois de respect et de bienveillance. Nous avons mis en place l'unité spécialisée pour la prise en charge des victimes de violences, selon une chronologie qui n'est pas exactement celle que vous décrivez, mais qui répondra évidemment à un certain nombre de préoccupations exprimées au sein de ce Conseil communal.

S'agissant des victimes que vous mentionnez, des personnes qui auraient été dissuadées de porter plainte, qui auraient la crainte de ne pas être prises au sérieux, nous ne pouvons que réitérer notre appel à contacter la police, à nous signaler tous les cas où la prise en charge n'aurait pas été celle que nous aurions souhaité voir. Je veillerai à ce qu'un suivi soit effectué de toutes les personnes plaignantes qui n'auraient pas reçu l'accueil qu'elles étaient en droit d'attendre du Corps de police.

Question

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Ma question s'adresse à notre conseillère municipale Natacha Litzistorf, en charge de l'environnement. Début octobre, la presse a relaté que deux jeunes veaux avaient été tués par « un grand canidé ». Dans la perspective du futur parc naturel périurbain du Jorat, la Municipalité peut-elle préciser quelles mesures d'accompagnement elle met en œuvre de façon à permettre une cohabitation harmonieuse des grands prédateurs et des activités humaines, notamment les exploitations agricoles lausannoises ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il faut préciser que le Jorat est un territoire de transition connu dans la migration de la grande faune entre la chaîne du Jura et les Alpes. Indépendamment de la création du parc naturel périurbain. A l'heure actuelle, pour revenir spécifiquement sur l'événement évoqué dans la question, il n'y a pas encore de certitude que le grand canidé soit un loup. Les échantillons ont été envoyés par le Canton pour analyse ADN afin d'identifier l'espèce et déterminer si l'individu est connu ou non. La surveillance et le suivi des populations de loups sont effectués en collaboration avec une fondation basée à Berne qui fait du monitoring et de la recherche autour du loup. Au niveau vaudois, des mesures d'accompagnement pour les éleveurs situés dans le périmètre concerné sont en cours d'élaboration.

Question

M. Antoine Piguet (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond ou M. Hildbrand. Les radars à bruit de titre indicatif ont fait leur apparition au bord des routes. Je trouve l'idée intéressante d'un point de vue pédagogique. Je me pose la question de l'utilisation des données récoltées ainsi que de leur pertinence. Les mesures effectuées par ces appareils me semblent peu précises voire même parfois fantaisistes. Il n'est pas rare de voir le panneau indicateur rester figé sur l'indication « trop de bruit » alors qu'aucun véhicule ne circule. voire que le passage d'un deux-roues parfaitement silencieux ne se voit enregistré comme bruyant. Il serait dommageable que des données peu précises soient prises pour argent comptant et gâchent la tenue de statistiques importantes.

La Municipalité peut-elle indiquer si les appareils en question sont étalonnés officiellement et à quelles normes de mesure de niveau sonore ils se réfèrent ? La Municipalité a-t-elle constaté des dysfonctionnements de ces appareils et va-t-elle s'assurer que de tels dysfonctionnements, le cas échéant, soient corrigés ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, il s'agit d'indicateurs pédagogiques de bruit. Ils ont pour but de sensibiliser les conducteurs et non de les amender. Il n'y a donc pas de rétorsion envers les personnes qui feraient trop de bruit. La législation ne prévoit pas de règles officielles d'étalonnage de ces indicateurs pédagogiques. En effet, ils sont bien fixés à une certaine limite de bruit. Ils sont étalonnés à 63 dB, pour produire les chiffres les plus intéressants en lien avec les normes. Ils donnent une indication du bruit produit par l'engin, mais ne servent aucunement à amender. Par contre, ce qui est intéressant, c'est que nous avons des données statistiques qui vont découler de ces radars : le radar pédagogique comptabilise le nombre de véhicules et l'intensité du bruit.

Vous avez raison : nous avons constaté ces dernières semaines que des ajustements étaient nécessaires. Nous déplaçons ce radar une fois par mois, car il fait l'objet d'une forte demande auprès des habitants. Nous le déplaçons chaque mois pour que tout le monde y ait droit. L'étalonnage s'est déréglé lors de l'un de ces déplacements. Nous allons contrôler cet étalonnage et le réadapter lors de la prochaine pose.

Question

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – La place du Nord est une rue piétonne depuis six ans. Pourtant cela ne semble pas être clair puisque nous avons pu remarquer qu'en quatre heures de temps, plus de quinze voitures ou autres scooters ou motos empruntent cette place, de plus, souvent dans le sens interdit. Ce passage est un lieu où les enfants jouent, ce qui rend cette situation très dangereuse.

Nous pensons donc que soit les contrôles de police ne sont pas assez fréquents, soit la signalétique n'est pas claire. En fait c'est sûrement un peu des deux. Nous demandons donc à la Municipalité ce qu'elle compte faire pour sécuriser ce passage.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Nous partageons les préoccupations exprimées par Mme Koyuncu. Je ne partage pas votre optimisme sur la condition humaine. Ce n'est pas une méconnaissance ou un flou dans l'interdiction qui fait que celle-ci n'est pas respectée. C'est bien un acte volontaire de la part de certains conducteurs qui ne respectent pas la signalisation. Des contrôles sont régulièrement menés depuis quinze jours. D'autres le seront à l'avenir. Nous espérons enrayer ce non-respect de la signalétique, de l'interdiction de passage à cet endroit.

Question

Mme Aude Billard (Soc.) : – Une question pour M. Xavier Company, concernant le prix d'achat de l'électricité produite par les installations solaires sur le site de Lausanne. C'est le prix d'achat pratiqué par les Services industriels de Lausanne. A l'heure actuelle, ils rachètent l'électricité avec un différentiel. Si le site solaire produit moins de 30 kWh, ce qui correspond à ce qu'il y a sur une villa, alors le propriétaire bénéficiera d'un prix de rachat intéressant de 10 centimes. Si, par contre, c'est une plus grande installation solaire de type de ce qu'on trouverait sur un toit plat recouvert de panneaux solaires, le prix de rachat est alors réduit à 7 centimes.

Compte tenu du fait que Lausanne a surtout des immeubles, il me semble que soutenir les petites installations semble contradictoire. En plus, il s'agit d'une différence de 30%. Cela peut jouer énormément dans la décision de faire un investissement aussi onéreux que de placer des panneaux solaires. La plupart des responsables d'immeubles choisissent des installations plus petites et de ne couvrir qu'une petite partie du toit, ce qui serait dommageable pour la quantité produite. Est-ce que la Ville pourrait considérer adopter une mesure de soutien en réduisant les bénéfices qu'elle peut faire et en achetant l'entier de l'électricité solaire produite sur le sol de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

Xavier Company, municipal, Services industriels : – Si je partage, comme les Services industriels, la volonté d'inciter le solaire sur le territoire lausannois, la réflexion ne peut pas être identique pour les petites installations et pour les grandes installations. Il faut tout d'abord rappeler que le montant a été augmenté pour 2022 de 7 à 7,7 centimes par kwh pour les grandes installations. Le montant de 10 centimes par kwh pour les petites installations est une volonté municipale d'inciter ces petits producteurs. On se situe entre 70 et 90 panneaux solaires pour une installation de 30 kW correspondant à ce tarif. C'est déjà un peu plus qu'une villa individuelle. Ça peut monter jusqu'à un immeuble. Mais c'est surtout la volonté d'avoir un prix plus élevé qui vient en plus des subventions cantonales et fédérales.

Cela suit la même logique que les subventions fédérales: elle est plus élevée pour des petits producteurs que pour de grands producteurs ; 400 francs le kilowatt, et 330 pour les plus grands. La logique sous-jacente, c'est de se dire que plus une installation est petite, plus elle coûtera cher. On incite un peu plus à passer à l'acte. Et d'autre part, les personnes qui peuvent le faire ont en général moins de moyens sur les petites installations que sur les grandes.

Pour les grandes installations, l'incitation est différente que par la rétribution du rachat de l'énergie. Elle est sur l'incitation à l'autoconsommation et le fait de favoriser l'autoconsommation par des prestations que développent les SIL actuellement : proposer des produits pour permettre l'autoconsommation directe. La consommation par les habitants de l'immeuble, par les locataires de l'immeuble. Il y a aussi un développement à faire, je vous l'accorde, avec la coordination avec SIREN car ce sont souvent des tiers qui viennent financer des installations de grande envergure et la distribution par des communautés d'autoconsommation ou par des RCP au sein de l'immeuble. C'est plutôt par d'autres incitations que par le prix de reprise que l'on vise à augmenter le nombre de panneaux solaires dans la ville.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand. La violence domestique reste un problème préoccupant. Dans un certain nombre de cas, l'abus de substances telles que l'alcool ou la drogue est en cause. Or, nous avons reçu de nombreux témoignages faisant état de cas de violence domestique dans lesquels une consommation excessive de telles substances est constatée. La Municipalité confirme-t-elle ce constat et peut-elle nous rappeler les mesures mises en œuvre pour lutter contre ce phénomène ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Un e-mail de votre part m'a peut-être échappé. Je ne connais pas l'évolution de tous les chiffres des catégories du Code pénal pour pouvoir répondre à votre question. Si je n'ai pas vu votre message, je vous prie de m'excuser. Par compte, si vous ne me l'avez pas envoyé, j'y répondrai d'une autre façon. Dans tous les cas, le conseil que l'on peut donner, c'est de dire aux victimes et aux proches des victimes, aux témoins, aux voisins, aux enseignants, aux médecins, pharmaciens, de contacter les services de police qui donneront une suite adéquate à de tels signalements.

Question

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – Le dimanche 26 septembre dernier, les habitants de Lausanne apprenaient avec stupeur la mort d'un jeune homme poignardé au Flon. Cette triste nouvelle a rouvert la plaie de la sécurité des nuits lausannoises. Mais cela ne s'arrête pas là. Le week-end précédent la tragédie, le quartier de la Bourdonnette dans lequel je vis apprenait que deux de ses habitants s'étaient fait agresser au couteau durant la nuit du samedi par un groupe de jeunes cagoulés et avaient été laissés en sang. Depuis, l'atmosphère dans le quartier est délétère. Un sentiment de colère et surtout de peur de sortir le soir habite les familles. Les deux victimes étaient au mauvais moment au mauvais endroit. Leurs familles songent à quitter Lausanne le plus vite possible.

Au vu de cette situation préoccupante, ma question est de connaître la position de la Municipalité face à ces actes. Et savoir quelles mesures peuvent être prises pour prévenir ces violences dans les quartiers populaires et renforcer le sentiment de sécurité dans ces mêmes quartiers.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je distinguerai les événements dont il vient d’être question de la problématique des nuits lausannoises. Il s’agit d’un autre phénomène.

De manière globale, depuis quelques années, plusieurs groupes de rap s’échauffent sur les réseaux sociaux ou dans des clips qu’ils produisent. Cela peut amener à de fortes animosités, voire à des confrontations physiques. Dès l’instant où les services de police sont avertis de bagarres, des enquêtes pénales sont à chaque fois diligentées et ont déjà conduit, sur toute la Romandie, à de nombreuses interpellations et incarcérations. Concernant plus précisément le quartier de la Bourdonnette, la police municipale marque une présence régulière sur site et entretient des contacts et échanges fréquents avec les jeunes et les familles.

Au sujet des membres du groupe de rap du quartier en question, la majorité est connue des intervenants dans le quartier. Les contacts sont de bonne facture. Nous n’avons pas plus de problèmes avec ce groupe qu’avec d’autres groupes de jeunes dans d’autres secteurs de notre ville. De manière générale, la délinquance juvénile sur notre territoire est maîtrisée. Les chiffres des mineurs déferés est à la baisse. Ces bons résultats sont à mettre sur le compte de l’activité de prévention de tous les acteurs mobilisés auprès de la jeunesse, et pas uniquement la police.

Pour répondre plus précisément, concernant l’événement dont vous faites état, l’agression dont vous parlez semble être la conséquence d’une échauffourée survenue quelques jours plus tôt dans un établissement public de notre ville où des jeunes s’en sont pris à un individu provenant d’un canton voisin. La victime aurait voulu se venger sur le lieu de vie qu’elle présumait être celui des agresseurs. En l’occurrence la Bourdonnette. Sans pour autant connaître leur identité exacte. Cette affaire fait l’objet d’une enquête pénale conduite par la police judiciaire. A ce stade, cette affaire est couverte par le secret de l’enquête et ne nous permet pas de vous fournir plus d’éléments.

En plus de renvoyer les auteurs de ces actes devant un magistrat, les investigations policières ont aussi pour objectif d’inciter de jeunes victimes concernées en premier chef par ces actes à faire d’abord confiance à la justice en sa capacité à faire respecter le droit sur notre territoire.

Pour conclure, et hormis l’événement mentionné par l’interpellateur dans le quartier de la Bourdonnette, considéré à ce stade comme lié à un contexte particulier et fortuit, il y a lieu de relever que la situation en général est plutôt rassurante. Le nombre d’interventions de la police ne montre aucune courbe statistique laissant penser à une dégradation du climat sécuritaire.

Ouvertures nocturnes des magasins à Lausanne durant le mois de décembre : modification de règlement communal lausannois sur les heures d’ouverture et de fermeture des magasins (RHOM)

Préavis N° 2021/43 du 23 septembre 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : – Je n’ai pas de complément à ajouter.

La discussion est ouverte.

Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.) : – Le tourisme d’achat au niveau national est évalué à 10 milliards de francs par an. Il affaiblit le commerce de détail, coûte des emplois dans la branche et pèse sur les caisses de la Confédération dont les pertes fiscales sont estimées entre 300 et 750 millions de francs. Le commerce de détail représente 6500 emplois à Lausanne. Soit environ 5% de l’emploi total. Avec 700 entreprises indépendantes, l’offre est diversifiée, tant dans l’hypercentre que dans les quartiers.

Le Parti socialiste est attaché à un commerce de proximité, à conserver les emplois dans notre commune et à favoriser de bonnes conditions de travail. La ligne politique du Parti socialiste est la même depuis de nombreuses années. Elle déconcerte nos adversaires et parfois même nos alliés par sa limpidité et sa constance. (*Rires.*) Elle est d’une grande simplicité. Il ne peut y avoir d’extension des horaires d’ouverture des magasins sans accord entre les partenaires sociaux. Par contre, nous considérons qu’à partir du moment où les partenaires ont trouvé un consensus, il n’est pas envisageable de demander une modification de l’accord conclu lorsque l’ensemble des personnes concernées ont approuvé le résultat négocié.

La modification du règlement des horaires d’ouverture sur laquelle nous voterons ce soir est le résultat de nombreuses discussions entre les différents signataires de la convention. L’accord est favorable au personnel de vente puisqu’il prévoit le remplacement des trois soirs par semaine à 22 h par six soirs consécutifs jusqu’à 20 h sur les jours ouvrables, y compris le samedi. Le 24 décembre, quel que soit le jour auquel tombe cette date, les magasins fermeront à 17 h. Ce dernier point, qui peut sembler un détail pour les personnes n’ayant jamais travaillé dans le domaine, est considéré comme un avantage considérable par l’ensemble des personnels. Il permet d’envisager d’inviter sa famille pour une soirée de Noël.

Pour le non-initié, il est une erreur à ne pas commettre : l’amplitude des horaires d’ouverture des magasins n’a rien à voir avec la durée du travail du personnel concerné. La durée du travail est fixée dans la convention à quarante et une heures pour un 100%. Elle est bien moins élevée qu’à l’extérieur de la ville, où la durée peut être de quarante-deux heures et demie ou de quarante-quatre heures hebdomadaires. La convention prévoit par ailleurs une récupération de l’ensemble des heures supplémentaires en congé ou leur paiement avec un supplément de salaire.

Le projet qui nous est proposé ce soir prévoit donc une diminution des horaires d’ouverture de fin d’année et non une modification des conditions de travail fixées contractuellement pour le personnel concerné.

La rémunération des repas à 15 francs a semblé un peu généreuse à certains. Toutefois, il est probable que certains conseillers communaux ne réalisent pas ce que cela signifie de vivre avec 3700 francs bruts par mois, sans 13^e salaire, pour une vendeuse avec un CFC. La somme reçue pour les repas leur permettra de s’offrir, selon leurs dires, un vrai panettone à manger en famille ou d’acheter une viande ou un poisson moins ordinaire que le reste de l’année.

Le renforcement des moyens accordés à la commission paritaire qui se charge des contrôles de l’application de la convention est également un avantage du protocole d’accord proposé ce soir. Il est essentiel de renforcer l’application de la convention afin d’assurer une équité de traitement entre les commerces. Il faut également relever le rôle de la Municipalité dans ce dossier, particulièrement de M. Hildbrand et du syndic, Grégoire Junod, qui se sont investis pour trouver une solution équilibrée.

L’accord proposé ce soir et la preuve qu’un partenariat social fort et constructif est possible dans cette branche. Nous soulignons que très peu d’accords sont signés ces derniers mois et que dans de nombreux cantons, les demandes patronales sont contrées par les syndicats en référendum qui se termine en vote populaire.

Nous tenons à souligner l'importance de l'ouverture de négociations pour une convention cantonale. Nous espérons vivement que ces négociations aboutiront à un accord qui puisse satisfaire l'ensemble des parties. Et l'introduction d'une réglementation cantonale des horaires d'ouverture.

Le Parti socialiste acceptera les modifications du règlement des horaires d'ouverture et refusera tout amendement susceptible de rendre caduc l'accord conclu entre les partenaires sociaux. Il estime qu'il n'est pas de notre ressort de modifier un accord qui a été très largement accepté par le personnel concerné, syndiqué ou non. Par ailleurs, nous souhaitons le vote nominal sur la modification du règlement et sur l'ensemble des amendements.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Les commerces, c'est de la vie, des rues animées, des liens sociaux, des emplois. Les écouter, les soutenir, prendre des décisions pour leur permettre de survivre, c'est primordial. Ils traversent la crise du Covid. Et ils subissent de plein fouet la concurrence croissante de la vente en ligne.

Avant Noël, pour certains commerces, c'est 30% du chiffre d'affaires annuel. C'est pourquoi c'est d'autant plus important de leur offrir un cadre adéquat à cette période. Notamment d'élargir leurs horaires d'ouverture à cette période de l'année. Ça, les syndicats et le patronat l'ont bien compris, puisqu'ils ont passé un accord qui va dans ce sens. Six jours d'ouverture prolongés consécutifs, accompagnés de garanties pour les travailleurs, et notamment en matière de conciliation vie privée/vie professionnelle. On se réjouit que les syndicats aient adopté une vision pragmatique et réaliste et qu'ils se soient éloignés du dogmatisme de la gauche sur ce sujet.

Si l'accord trouvé va dans le bon sens, on regrette tout de même que les partenaires sociaux ne se soient pas saisis de la question de l'ouverture des commerces le dimanche avant Noël. Et on les invite fortement à mettre cette question sur la table rapidement. Le PLR dit un grand oui à ce préavis.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Face à l'urgence apportée au traitement du préavis, nous regrettons que pareil empressement ne soit pas apporté à l'urgence climatique. Mais foin de discours partisan et pour tuer tout suspense, la position du groupe des Verts et Jeunes Verts est favorable à ce préavis dans sa grande majorité. Les avantages sociaux négociés sont clairement des points qui nous font balancer en faveur du préavis par rapport au statu quo qui pérennise une situation relativement préétablie au personnel de vente et qui, selon les dires de certains, n'est pas forcément en faveur du chiffre d'affaires.

La réduction de l'horaire d'ouverture, même si le nombre de ces ouvertures est augmenté, la compensation financière du repas du soir, la prise en compte de la situation des personnes en charge de famille et la libération à 17 h la veille de Noël avec une fermeture anticipée nous paraît une belle avancée. Même si notre point de vue sur la surconsommation et la frénésie consumériste de ces fêtes ne change pas, on peut quand même espérer que six soirs consécutifs puissent altérer quelque peu la fièvre acheteuse. Nous estimons que c'est un bon compromis, surtout avec le paragraphe sur la restriction des ventes privées. Et finalement, nous soulignons le travail de concertation de notre Municipalité avec des partenaires tels qu'UNIA pour trouver un accord qui, au contraire d'un passé proche, tendrait à être gagnant pour toutes les parties.

S'il faut se prononcer sur l'amendement, il suit la logique de changement de mentalité par rapport à l'ardeur de vouloir acheter à tout prix, alors que le jour du dépassement de consommation des ressources de la planète était en juillet déjà pour cette année 2021. Mais à nouveau, dans le jeu d'équilibre, comme dit précédemment, nous souhaitons que l'accord social ne capote pas et nous nous abstiendrons donc.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Conseillère communale depuis un an, je suis consternée du temps et de l'argent dépensés pour dissenter sans fin sur ce genre de proposition. Faire du shopping à 2 h du matin dans une ville étrangère reste un excellent souvenir, autant pour les vendeurs que pour les acheteurs.

Je parle en connaissance de cause. J'ai travaillé quarante ans le soir et la nuit, un week-end sur deux et les jours fériés. Nous avons en compensation une semaine de vacances pour le travail de nuit. Un jour férié était compensé de deux jours de récupération. Nous avons aussi des jours pour compenser le week-end. Dans les hôpitaux et les hôtels, on travaille toute l'année, jour et nuit. Nous sommes nombreux à ne pas rêver d'horaires classiques une fois les enfants élevés. Nous sommes nombreux à savourer une certaine qualité de vie et la liberté retrouvée. Beaucoup d'entre nous n'ont pas l'esprit grégaire, et nous sommes bousculés pour travailler un jour férié.

On devrait plutôt discuter pour cadrer les méchants patrons qui profitent des gentils employés et fixer des peines fermes et incompressibles pour les patrons qui emploient par exemple pendant vingt-trois ans des personnes au noir et sans-papiers, qui ne paient pas d'impôts ni d'assurance-maladie. On devrait plutôt travailler là-dessus pour donner la possibilité à des entrepreneurs de créer des emplois et à des personnes qui veulent travailler de pouvoir travailler, le jour ou la nuit.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je vais donner la position officielle du groupe UDC, qui salue ce résultat. Comme il a été mentionné, c'est un changement qui va dans le bon sens. La situation pour le commerce local est très compliquée. La situation sanitaire a entraîné une baisse des ventes drastiques. La compétition de la vente en ligne devient de plus en plus forte. Et pour ceux qui ne le savent pas encore, il y aura bientôt des magasins ouverts très tard et même le dimanche dans le cadre de la nouvelle gare. Cela représentera une compétition importante pour les commerces lausannois. Consommer local, c'est bien, mais encore faut-il permettre à ces commerces d'être concurrentiels. Nous saluons cet accord obtenu dans le respect des différents partenaires sociaux.

J'aimerais néanmoins rappeler le débat que nous avons eu en décembre 2020 où nous avons déposé, avec l'aide de la droite, une interpellation urgente qui couvrait ces problèmes des heures d'ouverture. Nous demandons que ces heures d'ouverture soient flexibilisées. Je voudrais rappeler la résolution que nous avons posée : « le Conseil communal souhaite que la Municipalité, sous l'égide des dispositions du RHOM, mette tout en œuvre pour qu'une solution acceptable soit trouvée quant à l'extension des heures d'ouverture des commerces dès le mois de janvier 2021. » Cette résolution avait été refusée. Il semble que malgré le refus officiel, notre demande ait été entendue par la Municipalité. Nous saluons cela.

Vous savez que j'aime beaucoup ce dicton de saint Augustin : « Il vaut mieux boiter dans la bonne direction que courir dans la mauvaise. » Et il est vrai qu'un soutien au commerce local va permettre de lui donner tous les moyens pour survivre et se développer dans le cadre du partenariat social.

Un point crucial : l'ouverture les dimanches. Pour ceux qui doutent de l'importance de cet aspect, pensez aux personnes qui achètent en ligne le dimanche et qui pourront aller faire leurs courses dans les magasins qui seront ouverts le dimanche, à la gare, par exemple.

Le groupe UDC va poser un amendement. Sa formulation est douce, c'est un souhait.

Amendement

Conclusion 2 nouvelle

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, sous l'égide des dispositions RHOM, mette tout en œuvre pour qu'une solution acceptable pour les partenaires sociaux soit trouvée quant à l'ouverture des commerces les dimanches.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je suis étonné de cet amendement. Je laisserai la cheffe de groupe du Parti socialiste intervenir sur cette question. Néanmoins, il ne faut pas tout mélanger. Si on veut s'en tenir aux avancées acquises lors de ces tractations entre employeurs et syndicats, le travail du dimanche est une autre question dont on pourra débattre lors d'une autre soirée. Ici, on parle des extensions en lien avec les ouvertures de Noël. Nous avons un accord délicat. Les vendeuses et les vendeurs, les syndicats et les patrons se sont mis

d'accord sur une version où il y a du gagnant-gagnant pour tout le monde. Ce n'est pas à nous de revenir sur cette question. Même si je suis d'accord avec M. Moscheni : il faudra reparler du travail du dimanche. Mais je propose de le faire lors d'un autre débat. Il ne faut pas tout mélanger. Lors de ce débat, je m'inscrirai en faux contre M. Moscheni sur cette question. Mais n'en parlons pas ce soir. Saluons les avancées qui sont faites. Entérinons-les pour qu'elles puissent être mises en place cette année.

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – Au sein d'Ensemble à Gauche, nous nous félicitons qu'un accord ait été trouvé sur la difficile question de l'ouverture. Nous sommes contents que des améliorations soient prévues pour les vendeurs et vendeuses. L'allocation repas, la très importante décision de l'arrêt de l'activité à 17 h la veille de Noël, et la limitation à trois ou quatre soirées travaillées selon la situation familiale. Cela nous semble être des pas dans la bonne direction en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail du personnel de vente. On se félicite également beaucoup de la volonté de réglementation des ventes privées de type Black Friday.

Néanmoins, malgré ces améliorations importantes nécessaires, celles-ci ne nous semblent pas satisfaisantes. Pour des raisons de conditions de travail d'abord. Même si ces soirées s'arrêtent à 20 h et plus à 22 h, elles seront plus nombreuses, passant de trois à six. Finir le travail à 20 h, plutôt 21 h, le temps de ranger le magasin, ça reste finir le travail tard. Pour une vendeuse, selon sa situation familiale, ce sera trois à quatre soirées qui ne seront pas passées avec ses proches, sans le repos nécessaire pour pouvoir recommencer le lendemain, des soirées sacrifiées pour que le chaland puisse aller acheter les cadeaux de Noël faits en Chine et du foie gras de canard gavé en batterie.

Les améliorations citées plus haut seraient une contrepartie à peine suffisante dans un contexte parfait. N'oublions pas d'ailleurs que les conditions de travail des vendeurs sont connues pour être très difficiles. Cela a été dit. Bas salaires, grande amplitude horaire, manque de personnel et difficultés à faire respecter la société par manque de contrôle. Des enjeux soulevés depuis longtemps.

Ce manque de contrôle rend d'ailleurs peu probable que la limitation à trois ou quatre soirées soit respectée. Cet accord ne propose pas de changement sur cet aspect-là. On peut se dire que des changements sur cet aspect seraient peut-être plus importants que quatre fois 15 francs pour une allocation repas, accordée comme miettes face au fait de travailler quatre soirées en décembre jusqu'à 21 h.

Par ailleurs, le personnel est inquiet que les petites enseignes, des magasins qui ne faisaient pas les nocturnes jusqu'à 22 h, parce que peu rentables, y soient incités par une mesure avec une limitation horaire à 20 h. On se réjouit de voir encore plus de personnes travailler jusqu'à 20 h en décembre.

Nous avons aussi des arguments autour de la crise écologique. Comme vous le savez, cette crise est notamment provoquée par la consommation de masse. La tenue de nocturnes et de ventes privées ne nous semble pas être en accord avec un projet de société durable et égalitaire. Par rapport à l'argument qui a été cité que si les syndicats et le patronat sont arrivés à cet accord et que nous, nous n'aurions qu'à l'entériner, rappelons que nous sommes des citoyens et que l'organisation des ventes et des magasins fait aussi partie d'un projet de société beaucoup plus général qu'une simple relation de travail entre des vendeurs et des magasins.

Pour toutes ces raisons et encore plein d'autres, nous vous proposons un amendement pour proposer quatre nocturnes au lieu de six. L'idéal serait zéro nocturne. Mais au vu du contexte actuel et des améliorations proposées, cela me semblerait plus adéquat. Dans ce cas, nous serions prêts à accepter ce nouveau règlement avec l'inclusion de notre amendement. Dans le cas contraire, notre groupe s'abstiendra dans sa majorité.

Amendement

1^{er} paragraphe de l'art 14

garder leur magasin ouvert jusqu'à 20 h durant quatre soirs consécutifs sur les jours ouvrables précédant le 24 décembre

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je vais brièvement prendre la parole sur les deux amendements pour vous donner la position du parti radical lausannois. Nous allons nous en tenir au préavis qui a été présenté par la Municipalité et refuser les deux amendements.

L'amendement de M. Moscheni est moins dangereux mais néanmoins problématique. Problématique, car nous estimons qu'il faut savoir valider les progrès réalisés. Dans toute négociation, il faut savoir accepter les concessions. Le terrain politique reprendra l'entier de son pouvoir sur la question de l'ouverture le dimanche. Nous serons là pour défendre l'ouverture des commerces le dimanche. Mais je rejoins M. Vincent Brayer : cela ne doit pas être fait dans le cadre de ce préavis. Réjouissons-nous de cet accord et que chacun ait fait des concessions pour obtenir une évolution positive pour le commerce lausannois et remettons à plus tard nos futures querelles.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Je suis désolée pour Mme Lavanchy, qui aimerait refaire l'ordre du jour, mais nous parlons de la protection des personnes qui travaillent dans les magasins. Je déclare mes intérêts : je préside l'association Lausanne Noël, qui organise vos noëls et qui voit du meilleur œil que les soirées de Noël soient nombreuses en ville, quitte à finir ses achats un peu plus tôt et aller profiter des restaurants de la ville qui, eux aussi, ont bien besoin qu'on les soutienne.

Ce soir, ce n'est pas de cet endroit-là que je parle. Je parle d'un autre endroit parce que, dans une autre vie, j'ai été personnel de vente. Je vendais le plus bel objet du monde, le livre, dans l'une des plus belles librairies du monde, celle de La Fontaine, à Vevey. Je n'étais pas à plaindre, mais, tout de même. Il faut avoir ressenti cet épuisement de décembre. Il faut être resté ouvert jusqu'à 22 h pour trois clients tardifs parce que c'est les nocturnes et que c'est comme ça, alors que, depuis deux heures, on pourrait être à la maison. C'est particulier, ce mois de décembre, quand on est dans la vente pour moins de 4000 francs par mois, à l'époque. C'était il y a longtemps. Mais ça n'a pas beaucoup augmenté.

Refuser cet accord ou l'amender aujourd'hui, c'est le statu quo. Et le statu quo, c'est le 24 décembre jusqu'à tard, les nocturnes jusqu'à 22 h. Ne pas croiser ses enfants quand on finit à 22 h. Parce que quand on finit à 20 h, on finit en fait plutôt à 20 h 30, et qu'il faut faire la caisse et qu'il faut fermer le magasin. Et si on a la chance d'avoir un trajet pas trop loin, on peut embrasser ses enfants en rentrant. Mais à 22 h 30, en général, ils dorment.

Les employés dont on parle, le 24 décembre, après avoir fini à 17 h, auront un souper à organiser, des gens à inviter, des cadeaux à finir d'emballer. Parce qu'effectivement, on n'est pas encore à la décroissance de Noël que l'on pourrait souhaiter. Moi, à 23 ans, je n'avais pas de souper à organiser. Je mettais les pieds sous la table, ce n'était pas aussi pénible. Mais je sais à quel point ça pouvait l'être pour des collègues qui avaient une charge de famille.

Tout amendement sur les dimanches irait contre les avantages qui ont pu être négociés. Et contre l'accord trouvé entre les employeurs et les salariés. Evidemment, le groupe socialiste s'y opposera fermement.

L'amendement d'Ensemble à Gauche est idéal pour les travailleuses et les travailleurs. Mais il remettrait en cause l'accord. Il ne faut pas oublier que cet accord, c'est un des rares qui a pu émerger en ces temps d'absolue flexibilisation des métiers les plus précaires. Et on parle des métiers les plus précaires.

En définitive, de quoi parle-t-on à part d'une amplitude horaire réduite sur cette période de Noël ? Et d'un accord qui a la faveur des employés de la vente qui sont les plus précarisés ? Evidemment, nous soutiendrons ce règlement tel qu'il a été négocié et nous refuserons les deux amendements soumis ce soir.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J’aimerais intervenir sur les dangers de l’amendement que nous avons posé. Je souligne que, pour l’UDC, il est effectivement important que cet accord puisse être mis en œuvre rapidement pour les fêtes de fin d’année 2021. J’aimerais interpeller la Municipalité : est-ce qu’un tel amendement pourrait vraiment mettre en danger la finalisation de l’accord fait avec les partenaires sociaux ?

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – J’aimerais appuyer l’amendement déposé par ma camarade. Je m’étonne un peu de la discussion, qui semble entendre que la convention constituerait une amélioration considérable. Ce qu’on fait réellement, c’est d’augmenter le nombre de soirées lors desquelles les personnes doivent travailler, et des soirées que ces personnes perdent dans les faits. C’est pour cela que, si on veut vraiment améliorer les conditions pour le personnel de vente, garder la limite à quatre soirs, c’est la seule manière de le faire. Raccourcir de deux heures les heures d’ouverture visiblement, selon ce même préavis, ça ne fait pas de différence pour les personnes.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Je m’insurge contre ce qui vient d’être dit. Je pense que ça fait une nette différence pour le personnel de vente. Le syndicat UNIA a donné un OK très large et de nombreuses membres du personnel de vente ont dit à la grande majorité que l’accord était bon.

Concernant le travail du dimanche, nous l’avons dit à plusieurs reprises, il y a des possibilités de travailler le dimanche pour les commerces familiaux. Dans votre quartier, vous êtes probablement une boulangerie ou un autre petit commerce ouvert le dimanche. Ce qui est interdit pour l’instant, et c’est le cas au niveau cantonal, c’est d’employer des salariés le dimanche. Nous souhaitons que cette interdiction reste jusqu’à ce qu’une convention collective cantonale soit négociée. A ce titre, il faudra voir si, après, le personnel concerné accepte un assouplissement du travail le dimanche, mais vous pensez bien que c’est un sujet très délicat pour le personnel concerné.

M. Mathias Paquier (V’L) : – Je souhaite rappeler au Conseil une chose importante concernant cet accord. On parle de cette année. Nous n’avons vraiment pas longtemps. L’accord doit être signé de manière imminente. Modifier l’accord qui a été trouvé, c’est rouvrir toutes les négociations. Un accord avant Noël serait alors vraiment compromis. La question que l’on se pose ce soir, c’est de savoir si on veut accepter la modification pour ce Noël, pour l’année prochaine ou peut-être jamais, si aucun accord n’est trouvé. Et autre chose, que le Conseil remette en cause l’accord qui a été trouvé, ça ne sera pas un signal positif envers les commerçants. Le groupe des Vert’libéraux s’y opposera.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie tous ceux qui se sont exprimés et ont contribué à ce vaste débat sur les nocturnes. Je suis heureux de pouvoir défendre ce projet devant vous. Cet accord est le fruit de M. le syndic de Lausanne et de votre serviteur, plus modestement.

Je rappelle deux éléments. Premièrement, la ligne adoptée par la Municipalité depuis plusieurs années, qui consiste à conditionner les modifications réglementaires dans le domaine dont il est question aujourd’hui à un accord préalable entre les syndicats et les différentes organisations patronales. Ce soir, il y a deux éléments : d’une part, un accord signé et, comme je m’y étais engagé auprès de la commission, je vous montre ici les différentes signatures sur l’accord. Ce ne sont pas des signatures totalement anodines. L’avenant à la CCT est signé par la Fédération patronale vaudoise ; je déclare mes intérêts : j’ai été employé dans cette belle organisation. Cette convention est signée par Economie Région Lausanne, la Société coopérative des commerçants lausannois, le Trade club et l’Association vaudoise des détaillants textiles. Voilà pour la partie patronale. De l’autre côté, il y a le syndicat UNIA, avec notamment le responsable du secteur tertiaire. Cet accord porte sur différents articles, principalement le numéro 7.

L’accord prévoit un certain nombre d’avancées. Avec un maximum de nocturnes, une réduction à trois nocturnes pour le personnel avec enfants à charge, un dédommagement pour les frais de repas et le fameux passage à 17 h pour l’heure de fermeture des magasins

le 24 décembre. Cet accord se traduit ensuite dans notre règlement sur les horaires de magasins. Ce sont les conclusions du préavis qui vous sont soumises et on entre dans les compétences du Conseil communal. Nous vous proposons de suivre l'accord et surtout ses conséquences : tout l'accord, rien que l'accord. Je crois précisément que parmi les grandes réussites de la précédente législature, qui ne tient pas à la Municipalité et au Conseil communal, mais quand même un petit peu, il y a la poursuite de la convention collective de travail à Lausanne. C'est le signe d'un partenariat vivant. Ça n'a pas été simple. Vous savez que les quorums sont très exigeants. On peut regretter à cet égard une récente décision des Chambres fédérales de ne pas suivre la possibilité de quorums coulissants, mais c'est un autre débat.

Nous vous proposons donc d'accepter les différentes motivations du RHOM. Elles sont complétées d'une participation financière prise dans le budget. Ceci est évidemment de votre compétence. Il y a un amendement qui est déposé, un amendement légalement possible, mais qui mettrait en danger l'accord. Evidemment, si les parties ne se retrouvent pas dans les modifications, elles ne sont plus incitées à faire des accords, qui n'ont pas de sens s'ils sont corrigés par le Conseil communal. Je vous invite à refuser les amendements. Il y a d'autres moyens de faire des souhaits dans ce Conseil.

Je vous invite à accepter ce changement, il est fécond, il montre que le partenariat social n'est pas un vain mot à Lausanne. Et il est possible de poursuivre dans cette voie pour améliorer la situation du commerce, qui en a extrêmement besoin dans ces prochains mois. Il y a déjà le choc du commerce électronique, les difficultés liées aux incertitudes. Je pense qu'il est très important d'aller dans cette direction. Direction très importante aussi, car c'est un signal pour la poursuite de la convention collective, au sein de laquelle il y a encore de nombreuses discussions. On pense à la CCT cantonale, qui serait un vrai avantage pour l'ensemble du personnel.

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous dire en préambule que M. Hildbrand et moi-même avons eu beaucoup de plaisir à conduire cette négociation. M. Hildbrand a été, avant d'être municipal, employé de la Fédération patronale vaudoise. Et moi, j'étais employé UNIA. C'est comme si on avait fait un accord tous les deux.

J'aimerais rebondir sur un ou deux points. M. Fabrice Moscheni a dit que nous étions en train de faire ce qu'il avait proposé il y a une année. Il y a une différence de taille : nous ne sommes pas dans une flexibilisation. Auparavant, pour le personnel de vente, on pouvait effectuer neuf heures de vente supplémentaires en dehors de l'horaire normal. Ce sera quatre à cinq heures pour le nouveau régime et trois à quatre heures pour le personnel avec des charges de famille. C'est ça qu'il est important de relever. On sort de l'idéologie, c'est vrai, mais surtout du côté patronal. Je le salue.

Pendant très longtemps, on a eu des demandes patronales à Lausanne qui étaient d'avoir des nocturnes chaque semaine jusqu'à 22 h, des ouvertures tous les dimanches. La réalité, telle qu'on la constate dans les conditions de marché, c'est qu'aujourd'hui, les nocturnes sont suivies par les grands commerces, mais de moins en moins par les petits. Beaucoup des petits commerces, et c'est particulièrement le cas ces dernières années, ont arrêté de faire les nocturnes de fin d'année. On le faisait, mais seulement jusqu'à 20 h. Résultat, la ville, qui devait être un lieu d'animation avec les nocturnes, ne l'était plus, et d'un point de vue commercial, c'était clairement un avantage pour les grands commerces.

Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui ? Les patrons des magasins sont venus avec une revendication pertinente d'un point de vue commercial : on échange trois nocturnes jusqu'à 22 h contre six soirs jusqu'à 20 h. Moins d'amplitude horaire pour le personnel de vente, mais probablement plus de chiffre d'affaires, y compris pour les petits commerces. Je crois que c'est positif, et je le dis à quelques sceptiques pour des questions de consommation : autant que l'on consomme dans les commerces lausannois. Ça permet de garantir l'emploi.

De ce point de vue, je crois que l'on a des revendications pertinentes fondées sur une logique économique pertinente et pas seulement sur des considérations idéologiques, ce qui nous a

permis de trouver un accord, un accord profitable pour le commerce, mais aussi pour le personnel de vente qui se retrouvera moins flexibilisé, moins précarisé avec ce nouveau régime. Je le dis à une partie de l'extrême gauche, qui fait aujourd'hui un amendement dont le seul effet est de faire capoter l'accord et de maintenir le statu quo : est-ce que c'est vraiment toujours cela, la politique de l'extrême gauche, de vouloir contester les petits pas, au profit d'un plus grand progrès qui ne sera jamais réalisé ? L'accord tombera s'il est modifié, c'est le lot du partenariat social. Si on défend le partenariat social, on est lié aux accords qui ont été négociés. On peut l'accepter ou le refuser.

Mais qu'est-ce que ça veut dire de refuser ce que vous qualifiez vous-même de pas en avant pour maintenir le statu quo ? Je ne comprends pas. Ça a été plébiscité par le personnel de vente parce que c'est une amélioration par rapport au régime actuel. Il faut voir cela dans cet accord : c'est un accord profitable au commerce, mais aussi au personnel de vente. J'ajoute qu'il n'y a plus beaucoup d'endroits en Suisse où l'on fait des accords partenariaux dans le commerce. Ça va se traduire par une extension de la CCT. Ça va ouvrir des bases pour des négociations pour une CCT cantonale. Les différences sont encore nombreuses, mais c'est l'ouverture d'un dialogue porteur d'espoir et aussi de sens pour ce que sont les relations partenariales, ce que nous souhaitons défendre en matière de conditions de travail. Voilà pourquoi je vous invite, comme l'a fait M. Hildbrand, à soutenir le règlement, rien que le règlement. C'est aussi ça qui est en discussion : soit ce paquet, soit pas de paquet. Des discussions ultérieures, il y en aura peut-être ces prochaines années, on verra bien. Mais c'est bien de ça dont on discute aujourd'hui.

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – Evidemment que nous sommes pour les améliorations. C'est pour ça que nous en proposons une avec cet amendement. Peut-être que ça ferait capoter l'accord ce soir pour demain. C'est possible. Mais si notre amendement est accepté, par rapport à un règlement, c'est aussi montrer un symbole fort : les représentants de la population soutiennent un modèle de société plus durable. C'est dans cet ordre-là que nous avons déposé cet amendement. J'arriverai très bien à dormir ce soir si ce règlement est accepté avec l'amendement pris en compte.

La discussion est close.

Le Conseil, par 6 oui, 71 non et 1 abstention, refuse l'amendement de M. Moscheni.

Le Conseil, par 14 oui, 55 non et 9 abstentions, refuse l'amendement Mme Mayoraz.

Le vote nominal étant appuyé par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, le Conseil, par 69 oui, 1 non et 8 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Ont voté oui : Mmes et MM. Aubert Eliane, Beaud Valéry, Benvenuti Romane, Bérard Marlène, Berguerand Anne, Bettens Eric, Billard Aude, Blanc Pauline, Brayer Vincent, Cachin Jean-François, Celik Derya, Chenux Mesnier Muriel, Christe Valentin, Crole-Rees Anna, D'Acemont Valérie, Dakkus Sima, de Benoît Alice, de la Baume Charlotte, de Vargas Samuel, Depallens Sarah, Devallone Dinballi Caroline, Dubas Daniel, Dumoulin Coralie, Fahmy Olivia, Gafner Oleg, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gerber Alexandra, Girardet Alice, Goumaz Christine, Graff Séverine, Jaffar Mountazar, Kanthia Paulraj, Kilani Feryel, Kulmiye Yusuf, Lavanchy Josée Christine, Lavanderos Astrid, Maillard Mathilde, Marmy Olivier, Masson Jean-Luc, Mendy Angèle Flora, Miauton Philippe, Mori Patrizia Deborah, Morin Ariane, Moscheni Fabrice, Namasivayam Thambipillai, Neumann Sarah, Panchard Ilias, Paquier Mathias, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Jacques, Philippos Roland, Piguet Antoine, Piron Françoise, Racine Joëlle, Raymond Onaï, Roch Karine, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Saugy Anouck, Schaller Graziella, Thanh-My Tran-Nhu, Thorens Olivier, Vouillamoz Vincent, Wild Diane, Yemane Samson.

Ont voté non : Mme Meinherz Franziska.

Se sont abstenus : Mmes et M. Aubert Alix, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Koyuncu Sevgi, Manzoni Laura, Mayoraz Maimouna, Misiego Céline, Zecca Manon.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/43 de la Municipalité, du 23 septembre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter les modifications suivantes du règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM) :

Article 10 – Principe

Les magasins doivent être fermés au plus tard :

- a) à 18h le samedi ;
- b) à 19h les autres jours ouvrables ;
- c) à 17h le 24 décembre, quel que soit le jour ouvrable sur lequel tombe cette date.

Les magasins sont fermés les jours de repos public.

Article 14. – Exceptions pendant le mois de décembre :

Alinéa 1 - Les commerçants peuvent, avec l'autorisation de la Direction en charge de l'économie et aux conditions fixées par elle, garder leur magasin ouvert jusqu'à 20h durant six soirs consécutifs sur les jours ouvrables précédant le 24 décembre, y compris le samedi. Si le 23 décembre est un samedi, la fermeture des magasins demeure cependant fixée à 18h, de même que celle du samedi 16 décembre, l'ouverture à 20h étant avancée au vendredi 15 décembre.

Alinéa 2 - Après consultation des associations professionnelles intéressées, la Direction en charge de l'économie fixe chaque année, avant le 1er octobre, les jours où les magasins peuvent être ouverts le soir.

Article 14 bis. – Exceptions pour les ventes sur invitation :

Alinéa 1 - Les magasins peuvent, sur autorisation préalable de la Direction en charge de l'économie, organiser des ventes sur invitation quatre fois par année, en principe une fois par saison. Ces ventes n'ont pas lieu en décembre. Ces ventes sont privées, en ce sens qu'elles sont destinées uniquement à la clientèle invitée préalablement à titre personnel.

Alinéa 2 - Ces ventes peuvent avoir lieu du lundi au vendredi mais ne sont pas admises les samedis et les jours de repos public au sens de l'article 7 RHOM.

Alinéa 3 - Le magasin peut demeurer ouvert jusqu'à 21h45 avec possibilité de servir la clientèle jusqu'à 22h.

Alinéa 4 - Des sanctions administratives, allant d'un avertissement à un refus d'octroi de nouvelles autorisations pour des ventes privées pour une durée maximale de deux ans, peuvent être appliquées aux commerçants contrevenant aux règles des ventes sur invitation.

Pétition de M. Georges Guex (20 sign.) : « Il faut revenir au rythme lumière le jour, l'obscurité la nuit »

Rapport de commission

Présidence :	Mme Sara Soto
Membres présents :	Mme Anne Berguerand Mme Christine Goumaz Mme Anita Messere Mme Paola Richard-de Paolis Mme Françoise Piron Mme Graziella Schaller Marlène Voutat M. Quentin Beausire M. Georges-André Clerc M. Gianfranco Gazzola M. Xavier de Haller
Municipal :	M. Jean-Yves Pidoux
Pétitionnaire:	M. Georges Guez
Notes de séance :	M. Frédéric Tétaz

Lieu : salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville

Date : 15 janvier 2021

Début et fin de la séance : 17h 00– 17h 52

Audition du pétitionnaire, en présence de M. le Municipal.

La présidente éclaire le pétitionnaire quant au déroulement de la séance.

Le pétitionnaire explique qu'il a déposé sa pétition à la suite de l'installation d'un nouvel éclairage dans son quartier durant l'été 2020 et que celui-ci, étant très intense, empêchait le sommeil des habitants de son quartier.

Il remercie le Municipal car, le 4 janvier les services industriels sont intervenus pour modifier la hauteur des mâts et l'intensité de l'éclairage. Il a fait un mini-sondage dans le quartier et la réponse est positive.

Le texte de la pétition est de nature plus générale et semble concerner tous les quartiers lausannois, même si les signataires viennent tous du même quartier que le pétitionnaire.

Ce texte demande que les SIL diminuent l'intensité de la lumière entre 22h00 et 05h00, afin de préserver la santé de tous les habitants et demande l'utilisation de régulateurs-variateurs.

Monsieur le Municipal nous explique qu'après les travaux réalisés en été 2020 et suite au dépôt de la pétition il a été remarqué que les mâts n'étaient pas à la bonne hauteur par rapport aux luminaires et qu'il y avait eu une erreur d'appréciation. En début 2021, les mâts ont été raccourcis et l'intensité de la lumière diminuée. Le quartier est donc à nouveau dans les standards lumineux des zones 30.

Le plan lumière prévoit des lumières blanches sur les axes de transit et des lumières jaunes pour les zones d'habitations. Un deuxième plan lumière sera présenté prochainement et il se penchera entre autres sur la lutte contre la pollution lumineuse.

Il est rappelé que la pétition demandait l'installation de régulateurs et de variateurs permettant de diminuer l'intensité lumineuse la nuit ainsi que des économies d'énergie. Mais il faudrait étudier cette technologie qui ne semble pas réalisable en l'état, selon M. le Municipal. Il y a environ 14'000 points lumineux commandés par Pierre-de-Plan. Cette commande active des centaines de coffrets dans les quartiers. Ce que demande la pétition

équivaldrait à installer des variateurs dans chacun de ces coffrets. Or il faut s'assurer au préalable que la commande centrale puisse activer les variateurs. Il note que la solution décrite par les pétitionnaires en est une parmi d'autres. Le projet de télégestion de l'éclairage public devrait permettre un réglage beaucoup plus fin, tant en termes de découpage du territoire que d'intensité lumineuse.

Le pétitionnaire maintient sa pétition, même si le problème dans son quartier est réglé, la question est plus générale.

Audition de Monsieur le Municipal sans la présence du pétitionnaire.

Monsieur le Municipal est interpellé sur l'éclairage de certains quartiers résidentiels d'Yverdon-les-Bains, où les lumières publiques réagissent aux mouvements et sur sa faisabilité à Lausanne

C'est une solution qui va être étudiée et qui a été mise en œuvre sur l'allée principale de Sauvabelin. Pour Yverdon, les retours sont ambivalents, certaines personnes étant effrayées par l'obscurité au-delà des zones éclairées, et il a été signalé des enclenchements de lumière imprévisibles, dus certainement à des passages d'animaux. Des solutions par détection de présence sont envisageables dans des zones résidentielles peu denses, mais l'évolution de l'éclairage public lausannois va vers la télégestion plutôt que vers une telle automatisation.

A une question sur l'important éclairage à l'avenue de Chailly, le Municipal va se pencher sur la question tout en soulignant que la route concernée est un axe routier et qu'apparemment dans l'ordonnance sur la circulation routière il y a des normes qui imposent des types d'éclairages lorsqu'il y a des passages piétons ou des arrêts de bus. Les bases légales sont dans la loi et l'ordonnance sur la circulation routière (LCR et OCR), qui renvoient à des normes SIA. Pour l'éclairage des routes, on ne se réfère pas à des puissances électriques, mais à des unités d'éclairage des surfaces.

Il est rapporté que pour conserver la couleur des passages piétons la nuit et ainsi conserver leur visibilité par les conducteurs, un éclairage jaune est choisi.

Monsieur le Municipal explique que souvent, lors d'un changement d'éclairage il faut aussi changer les réverbères (mâts et luminaires) et pas seulement les ampoules. Actuellement, il y a environ 20% de LED de deuxième génération pour l'éclairage public lausannois. La Municipalité a reçu des soutiens de la Confédération et il y a une convention avec le Canton pour garantir une diminution de 5% par an d'énergie pour l'éclairage lumineux alors que le nombre de points lumineux augmente. Il souhaiterait que la planification lumineuse de la Ville puisse s'appuyer sur un deuxième plan lumière.

Le plan lumière actuel date de 2014 et la vision a changé. Il ne s'agit plus d'éclairer le plus possible, mais de concilier sécurité et respect de la faune. Le plan actuel va jusqu'à 2023. Il serait logique que le plan lumière suivant commence en 2024 et soit soumis au Conseil communal encore cette année voire l'année prochaine.

Délibération de la Commission

Vu que le pétitionnaire maintient sa pétition même si le problème dans son quartier est résolu, il paraît clair pour beaucoup de membres qu'il faille planifier l'éclairage dans les quartiers. Cette réflexion profitera au nouveau plan lumière et permettra d'investiguer les quartiers où il serait opportun de diminuer l'intensité lumineuse la nuit, intégrant le fait que l'éclairage de nuit a aussi pour enjeu le sentiment de sécurité des piétons.

Certains commissaires sont surpris quant au retard qu'aurait Lausanne dans sa gestion à distance de l'éclairage public.

L'analyse de la pétition a soulevé des questions intéressantes et pour beaucoup de membres de la commission, l'outil «postulat» pourrait être plus efficace que la pétition qui ne demande pas de faire un diagnostic précis des autres endroits où c'est mal éclairé.

Conclusion de la commission : Par 9 voix pour **étude et communication** et 3 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Lausanne, le 24 janvier 2021

Discussion

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – Cette pétition a cela d'étrange, qu'elle émane d'un problème d'éclairage précis et local, problème, soit dit en passant qui a été résolu avant l'audition du pétitionnaire qui en a remercié le municipal précédent. Mais son texte se veut d'ordre plus général, demandant une baisse de l'intensité lumineuse entre 22 h et 5 h, afin de préserver la santé de tous les habitants et d'envisager l'utilisation de régulateurs-variateurs.

Il me paraît clair qu'il faut planifier correctement l'éclairage public dans les quartiers et que cette réflexion devra être portée lors de l'élaboration du nouveau plan lumière, permettant de cibler adéquatement, les quartiers où il serait justifié de diminuer l'intensité lumineuse la nuit, en tenant compte évidemment que l'éclairage de nuit a aussi un rôle important dans le sentiment de sécurité des piétons. Plan lumière largement souhaité et soutenu par les Verts et explicitement demandé par le postulat déposé au printemps dernier par ma collègue Marie-Thérèse Sangra « Pour un éclairage public nocturne sans pollution lumineuse ».

Un rapport préavis sur ce sujet précis, peut tout à fait être intégré dans le prochain plan lumière qui va nous être concocté dans un futur proche, c'est pourquoi nous préconisons de renvoyer cette pétition pour étude et rapport préavis.

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – L'examen de cette pétition par la commission a permis de mettre en évidence l'amélioration et l'affinement des différents éclairages nocturnes lausannois. Entre autres, quant à leur intensité et cela, au fil des évolutions des différents plans lumière. Dès lors, suivant ainsi la grande majorité de la commission, le groupe socialiste se détermine pour le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication et vous encourage à faire de même.

Mme Céline Misiego (EàG) : – De manière générale, nous pensons qu'il faut une réflexion sur la luminosité la nuit. Pour des questions évidentes de pollution lumineuse à mettre en regard avec des questions de sécurité publique. Nous soutenons le renvoi de cette pétition pour étude.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Pendant la commission, nous avons constaté que les types d'éclairage n'étaient pas adéquats. Cela a été modifié par la suite. Il est étonnant qu'on se soit trompé dans les éclairages et que ça ait un effet négatif sur la faune. On peut s'étonner qu'on puisse poser des luminaires qui ne soient pas adéquats concernant la biodiversité et la faune. Cela dit, étant donné que la situation est maintenant réglée, concernant cette pétition, nous vous invitons également à envoyer cette pétition pour étude et communication.

Mme Graziella Schaller (V'L) : – Cette pétition concerne un endroit particulier. Même si le pétitionnaire s'est déclaré satisfait, la problématique de l'éclairage public la nuit reste à revoir à Lausanne. Le plan lumière, qui court jusqu'en 2023, privilégie un éclairage généreux afin de donner un sentiment de sécurité.

Aujourd'hui, la volonté d'éclairer la ville ne correspond plus aux critères environnementaux actuels. Ces éclairages sont gourmands en énergie. Ils impactent la vie des animaux la nuit et posent des problèmes pour la biodiversité. Certaines villes l'ont déjà compris et mis en application. Les éclairages publics sont par exemple éteints la nuit de 23 h à 5 h du matin dans certaines communes. L'intensité des luminaires est réduite.

Un nouveau plan lumière devrait être présenté au Conseil communal bientôt pour être appliqué dès 2024. Nous souhaitons vivement qu'il tienne compte des questions liées à la biodiversité. La mise en place d'une telle gestion est nécessaire. Ceci permettra en particulier d'éteindre certaines lumières pour voir les étoiles filantes le 12 août, par exemple. J'en profite pour remercier le municipal Xavier Company, qui a fait un geste pour cette nuit particulière en éteignant les bâtiments lausannois. Malheureusement, il a fait un temps exécrable et on ne voyait rien. Mais j'ai beaucoup apprécié ce geste. Comme la majorité de la commission, je vous invite à renvoyer pour étude et communication, étant entendu qu'il y aura ce plan lumière qui sera présenté bientôt.

La discussion est close.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par 43 voix contre 25, sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Georges Guex (20 signatures) : « Il faut revenir au rythme lumière le jour, l'obscurité la nuit »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Pétition de M. Arthur Moscheni et consorts (64 sign.) : « Construction d'un terrain multisports dans le quartier de Croix-d'Ouchy »

Rapport

Présidence : Sara Soto

Membres présents : Anne Berguerand ; Georges-André Clerc ; Gianfranco Gazzola ; Christine Goumaz ; Anita Messere ; Paola Richard-De Paolis ; Mme Graziella Schaller ; Marlène Voutat ; Xavier de Haller ; Françoise Piron.

Membres excusés : Quentin Beausire.

Secrétaire adjointe : Patricia Pacheco Delacoste

La séance a lieu dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 17 h-18 h 45

Municipal concerné : M. David Payot, directeur de Enfance, jeunesse et quartiers

Pétitionnaire : M. Arthur Moscheni

Rapportrice : Mme Françoise Piron

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence du municipal

La présidente explique le déroulement de la séance au pétitionnaire.

Questions au pétitionnaire :

Un commissaire demande s'il s'agit d'un terrain privé ou d'un terrain qui appartient à la Ville.

Le municipal dit que le terrain appartient à la Ville.

Une commissaire demande au pétitionnaire s'il est le porte-parole des jeunes du quartier. **Ce dernier** répond qu'il fait beaucoup de foot et de basket avec ses amis, mais il n'y a pas grand-chose dans le quartier. Le but serait d'avoir un terrain proche.

Une commissaire demande si les terrains en bas du collège de l'Elysée peuvent être utilisés. **Le pétitionnaire** répond que non, c'est un endroit privé et le concierge enlève les buts. Il explique qu'il y a plusieurs terrains privés, mais les terrains publics les plus proches sont à la Bourdonnette, à Praz-Séchaud, à Renens.

Le Municipal dit qu'il a pris connaissance de la pétition avec intérêt et de la demande de pouvoir utiliser le terrain qui se trouve au sud du CPO, en face de l'église du Sacré-Cœur. C'est un terrain qui manque d'entretien parce qu'il y a des questions sur son avenir à court terme et sur quel projet y serait développé. Il y a eu une réflexion sur l'ensemble de la parcelle pour savoir si le terrain était concerné par l'aménagement du CPO. La décision a été prise que le CPO sera refait, mais sans impact sur les parcelles avoisinantes. Le bas de la ville a une très forte augmentation démographique et il y a actuellement une étude pour savoir où y implanter des classes supplémentaires au sud de la ville, et quelle serait la meilleure solution pour ces classes supplémentaires. On saura à ce moment si on peut aménager ce terrain ou y implanter une structure scolaire. Les quartiers du centre sont plus denses, donc il y a moins de terrains à disposition. L'utilisation sauvage des infrastructures scolaires pose problème, mais il faut clarifier ce qui est faisable ou pas sur ces terrains, parce qu'on ne devrait pas privatiser ces terrains toute l'année. Le municipal dit que la pétition a le même thème qu'un postulat de M. Fabrice Moscheni, à qui il sera donné une réponse. Il se demande quelle est la démarche du pétitionnaire par rapport à ce postulat.

Une commissaire explique que c'est le quartier où elle a vécu avec ses enfants. Le CPO reçoit beaucoup d'enfants ; ils ont deux heures à passer à la pause, mais il n'y a pas de lieu pour se réunir. Donc, les plus grands que 10 ans traînent et n'ont pas de lieu pour passer ce temps. Et il y a quand même beaucoup d'enfants. Elle demande si on a vraiment besoin de plus de classes. C'est vrai que c'est dommage qu'il n'y ait pas de lieu pour se défouler ; elle est sensible à cette question. A son souvenir, ce terrain est dans le même état depuis plus de dix ans.

Une commissaire fait remarquer que le quartier n'est pas trop loin de la place de Milan. **Le pétitionnaire** répond que ce n'est pas un terrain, c'est un parc, qui n'est pas forcément adapté à la pratique du sport. **La commissaire** poursuit en demandant, par rapport à l'aménagement de cet endroit, s'il est possible de faire quelque chose de provisoire en attendant la décision et l'affectation de cet endroit. On doit bien construire des classes, mais il faut aussi mener une réflexion et prévoir des endroits où les jeunes puissent passer du temps et faire autre chose que seulement manger. Il ne suffit pas de faire des classes. Est-ce que ce ne serait pas possible de rendre cet endroit un peu plus accueillant en attendant le résultat de l'étude ?

Une autre commissaire demande au municipal si, en fonction des besoins en classes, il prévoirait de trouver une autre place pour faire du sport dans le quartier, si les classes devaient être construites à cet endroit.

Une commissaire rappelle qu'elle avait déjà dit au syndic qu'on avait voulu détruire cette église. C'est une parcelle communale, avec un terrain vague. Si le terrain reste vague, c'est certainement pour ne pas encourager un lien affectif et pouvoir construire pour répondre à l'augmentation démographique, à laquelle elle n'est pas favorable.

Un commissaire demande si on ne peut pas construire une salle de classe avec un terrain en dessous ou en dessus.

Le municipal répond que l'étude est attendue pour 2021. En cas de non-construction de salles de classe, il faut que cet espace soit aménagé, et on pourrait alors implanter les usages évoqués par le pétitionnaire. Si des classes sont construites, la Municipalité peut mener une réflexion pour que les espaces dans le périmètre scolaire soient utilisés en dehors du cadre

scolaire. Pour répondre à une des commissaires, l'enjeu est de considérer que les écoles doivent aussi être des lieux de vie. Un projet-pilote a eu cours à Villamont et il y a la volonté de l'intégrer ailleurs. Par rapport à la pause de midi, maintenant, les pauses sont souvent très courtes.

Une commissaire demande si le bâtiment qui abritait les Beaux-Arts est utilisé. Si ce n'est pas le cas, ou si c'est l'administration qui l'occupe, les nouvelles classes pourraient être envisagées dans ce bâtiment, en déménageant l'administration ailleurs. **Le municipal** répond que c'est l'école de santé HESAV qui l'occupe.

Une commissaire revient sur le fait que l'utilisation des infrastructures scolaires est interdite par le concierge. Elle dit qu'il y a une sorte de mainmise des concierges sur les infrastructures scolaires, et demande si on ne peut pas ouvrir les terrains aux jeunes.

Une autre commissaire répond que c'est une question de nettoyage et d'entretien. Mais elle se demande ce qu'il faut faire de toutes ces salles de sport qui sont fermées l'été. Il y a aussi des associations qui cherchent où s'entraîner et tous ces espaces sont fermés. Elle a l'impression que la Ville a plutôt tendance à fermer les espaces et les préaux aux activités extrascolaires, alors que les écoles privées développent de plus en plus l'extrascolaire (terrains de sport, par exemple).

Le municipal dit qu'il y a une politique des préaux scolaires pour clarifier l'usage de ces terrains, qui va dans le sens de l'utilisation de ces espaces par le public en dehors du temps scolaire, mais qui respecte aussi le temps scolaire.

Une commissaire dit que c'est positif que le pétitionnaire mentionne qu'il n'y a pas de voisins aux alentours de ce terrain ; c'est un plus pour l'utilisation des espaces scolaires en plein air.

La présidente prend congé du pétitionnaire.

Audition du municipal sans la présence du pétitionnaire

Une commissaire dit qu'il y a les terrains libres, mais aussi le voisinage à prendre en compte.

Le municipal répond que la Ville veut développer le parascolaire, mais on a aussi besoin de bâtiments construits. Par rapport à la pétition, il s'agirait d'avoir une suite aussi peu redondante que possible par rapport au postulat Moscheni, qui devrait bientôt arriver.

La commissaire rajoute que si le postulat a déjà une réponse et s'il a été transmis à la Municipalité.

Le municipal répond que le préavis devrait bientôt passer en Municipalité, mais le timing dépend aussi du Conseil communal. Il propose de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et communication et de faire mention du rapport-préavis répondant au postulat dans la communication.

La présidente prend congé du municipal en le remerciant.

Délibération de la copet

Un commissaire dit que l'objet de la pétition est de savoir s'il y a un projet à moyen terme pour ce terrain, qui est actuellement un terrain vague. Il trouve dommage car il est important d'avoir un espace structuré plutôt qu'un terrain vague. Il pense qu'il y a une demande concrète, qui cible un objet concret et que cela vaut la peine de demander un préavis.

Un autre commissaire est du même avis que le précédent concernant cette pétition; il n'a pas très bien compris non plus la conclusion du municipal. C'est le cas typique où un rapport-préavis se justifie. Une autre commissaire est également d'accord avec les avis précédents.

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 0 voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 10 personnes. Il y a 1 abstention.

Vote : Par 10 voix pour étude et rapport-préavis, 0 voix pour étude et communication et 1 abstention, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, le 10 février 2021

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.) : – Je vais lire la position du groupe socialiste. Il s'agit d'un terrain qui appartient à la Ville. Le pétitionnaire se présente comme porte-parole des jeunes du quartier et fait beaucoup de foot et de basket avec ses amis. Il n'y a pas grand-chose dans le quartier. Les terrains en bas du collège de l'Élysée ne peuvent pas être utilisés. Il y a certes plusieurs terrains privés, mais les terrains publics les plus proches sont à la Bourdonette et à Renens.

Le municipal nous a expliqué que le terrain en question est concerné par l'aménagement du centre pluriculturel d'Ouchy. Le bas de la ville a une forte augmentation démographique et une étude est en cours pour savoir où implémenter les classes supplémentaires au sud de la ville. L'étude est attendue pour 2021. En cas de non-construction de salles de classe, il faut que cet espace soit aménagé. Et on pourrait alors implanter les usages évoqués par le pétitionnaire. Un projet pilote a été réalisé à Villamont. Il est prévu d'être intégré ailleurs. Le pétitionnaire mentionne l'absence d'habitants à proximité du terrain. La commission s'est exprimée par 10 voix contre 1 abstention pour un rapport-préavis qui répond en même temps au postulat de Fabrice Moscheni et à la pétition Arthur Moscheni.

Mme Graziella Schaller (V'L) : – Les explications données par ma préopinante sont semblables à ce que je voulais dire. Le pétitionnaire demande l'aménagement d'appareils multisports sur un terrain qui n'est pas utilisé, entre l'église du Sacré-Cœur et le CPO. Les espaces de détente pour les jeunes manquent clairement dans ce quartier. Bien que le municipal évoque d'éventuels projets futurs à l'étude, il n'y a rien de concret pour le moment ni dans un avenir proche. La demande des jeunes pétitionnaires a été bien entendue par la commission, sensible aux arguments exprimés. Cet espace profiterait aux jeunes des quartiers avoisinants. La commission vous propose de transmettre cette pétition pour rapport-préavis.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Cette pétition soulève une question légitime quant à l'utilisation de certains terrains vagues.

Le terrain dont fait l'objet la pétition a effectivement été non aménagé, dans l'attente d'une décision sur son avenir, entre autres sur l'implantation de nouvelles classes.

Par contre il serait intéressant d'étudier la possibilité d'utiliser les espaces sportifs scolaires pour des activités autres en dehors des heures de cours.

C'est pourquoi un rapport-préavis aurait tout son sens pour connaître les possibilités et les coûts de la gestion de ces terrains en dehors des heures de cours.

Le groupe des Verts vous incite donc à renvoyer cette pétition à la Municipalité pour rapport-préavis.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Le groupe PLR soutient le renvoi de cette pétition pour rapport préavis. La proposition semble intéressante. Néanmoins, il convient de souligner le manque de vision de la Municipalité. Cet espace est mal utilisé depuis longtemps. Il a en effet été souligné qu'une étude est attendue pour 2021, afin de déterminer si le terrain peut être utilisé pour la construction de nouvelles salles de classe. On attend ce rapport. On ne sait pas si de nouvelles classes pourront être construites ou non. On attend encore et encore, sans que rien ne soit fait. Vous en conviendrez, cette situation n'est pas souhaitable. La

Municipalité attendait cette étude avant de prendre une décision, mais pourquoi n'avoir rien fait de ce terrain, ne serait-ce que de manière provisoire ?

Le groupe PLR a toujours été favorable à la construction de nouvelles salles de classe, mais dans ce cas, nous n'avons ni salle de classe ni terrain aménagé. Il s'agit maintenant de valoriser cette surface de la meilleure manière possible. Il y a une demande de la part des jeunes de ce quartier pour disposer d'un espace multisport. Allons dans leur sens en étudiant concrètement un tel projet. Nous attendons impatiemment le rapport concernant la possibilité de future salle de classe et la possibilité pour ce terrain de sport.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Cette pétition a été portée par des jeunes durant la Covid, où toute activité était impossible à faire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ceci dit, nous soutenons la démarche qui consiste à avoir des endroits pour se dépenser. Nous soutenons le renvoi pour rapport et préavis.

La discussion est close.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Il y a 10 voix pour étude et préavis, 0 voix pour étude et communication ainsi qu'une abstention.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par 75 voix et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Arthur Moscheni et consorts (64 sign.) : « Construction d'un terrain multisports dans le quartier de Croix-d'Ouchy »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Pétition de la Société de Développement de Chailly-Béthusy (363 sign.) : « Pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité »

Rapport

Présidence : Mme Sara Soto

Membres présents : M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand ; M. Georges-André Clerc ; M. Gianfranco Gazzola ; Mme Christine Goumaz ; Mme Anita Messere ; Mme Paola Richard de Paolis ; Françoise Piron ; Marlène Voutat

Membres excusés : M. Xavier de Haller ; Mme Graziella Schaller

Secrétaire : Frédéric Tétaz

La séance a lieu dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 16 h15-17 h22

Municipale concernée : Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture.

Accompagnant : M. Etienne Balestra, chef du Service Parcs et domaines.

Pétitionnaire : M. Bernard Matthey

Rapportrice : Mme Marlène Voutat.

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale.

Monsieur Matthey indique que la pétition demande la préservation d'un marché qui a été mis en place il y a une trentaine d'années. La Société de développement de Chailly est pour le maintien du marché que ce soit dans les bâtiments neufs ou existants. Le propriétaire a reçu les capacités de construire par le Conseil communal qui a validé le PGA, mais M. Matthey pense que le propriétaire a une responsabilité vis-à-vis des usagères et usagers du marché, en l'obligeant à le pérenniser. Il y a bien une zone verte au Nord permettant de recevoir le marché, mais il estime que ce n'est pas toujours à la collectivité publique de récupérer les projets dont les propriétaires privés ne veulent plus.

Questions au pétitionnaire

Un membre de la commission estime que le propriétaire ayant travaillé toute sa vie dans cette ferme, le projet de construction doit lui permettre de prendre sa retraite bien méritée et une autre membre estime qu'avoir une activité maraîchère près de chez lui lui rappellerait son exploitation. Les pétitionnaires n'attendent pas que les propriétaires continuent d'exploiter la zone et ne demandent pas à ce que le projet de construction soit abandonné. Le projet prévoit d'ailleurs la construction d'environ 80 logements et la conservation du potager serait un atout pour la mise en location.

Une membre de la commission demande si la démarche des pétitionnaires n'arrive pas trop tard par rapport à l'octroi du permis de construire.

Madame la Municipale en charge de Logement, Environnement et Architecture explique que la Municipalité travaille avec le représentant des pétitionnaires, notamment sur le quartier des Fiches. Elle est sur la même longueur d'onde que les pétitionnaires. Le propriétaire a le droit de construire sur son terrain puisqu'il a des droits à bâtir. La Municipalité a approché le propriétaire pour lui suggérer de conserver la ferme et son marché dans son projet et de concevoir ce dernier grâce à un concours SIA. Le propriétaire a accepté de lancer un concours en bonne et due forme, mais n'a pas souhaité intégrer la ferme et le marché dans le cahier des charges.

Il y a deux volets au dossier. Le premier concerne la Direction Culture et Développement urbain. Dans le cadre de la procédure urbanistique, des oppositions ont été déposées. La Municipalité attend le résultat de ces oppositions. Le permis de construire doit encore être validé par la Municipalité. L'avis du Conseil pourrait donner du poids à une prochaine discussion entre la Municipalité et le propriétaire.

Le second volet concerne la Direction Logement, Environnement et Architecture et plus spécifiquement le Service Parcs et domaines (SPADOM). Toute la partie au Nord de la parcelle appartient à la Ville et pour ne pas perdre toutes les fonctionnalités qui sont propres à ce territoire, le Service va constituer un projet pour montrer ce que pourrait être un parc agro-écologique et récréatif. Le SPADOM a d'abord réuni les représentants de la société civile - la Société de développement, Chailly 2030 et la maison de quartier de Chailly et de jeunes futurs urbiculteurs- avec laquelle les bases ont été posées pour définir comment le Nord de la parcelle pourrait être développé. Indépendamment du projet du propriétaire, l'idée est de conserver un marché pour conserver l'usage du site actuel.

D'un point de vue stratégique, il devrait être possible de conserver le caractère de la parcelle par les démarches du SPADOM.. Le propriétaire a d'ores et déjà admis dans le concours d'architecture de prévoir une 'couture' écologique – en l'occurrence des jardins potagers entre sa parcelle et la parcelle Nord.

Monsieur Matthey précise que lorsque c'est judicieux pour la population, il faut s'engager dans des processus similaires partout en ville pour que dans toute la ville des parties d'éco-quartiers puissent être développées.

Si le propriétaire accepte de mettre une surface à disposition pour de la vente, la location de la surface risque de peser lourd dans le budget du marché et il sera difficile pour l'exploitant de dégager des marges permettant à l'affaire de tourner. Monsieur Matthey indique que s'il y a un projet de marché, il faut que le propriétaire fasse un effort et ne loue pas les surfaces comme locaux commerciaux, mais comme des locaux de services. Dans un immeuble, une buanderie ou un local vélo sont des locaux qui ne sont pas loués, ils profitent pourtant à tous les locataires. Le manque à gagner de loyer pour le marché serait comblé selon le même principe que les locaux de service des immeubles locatifs.

Un membre de la commission demande confirmation que pour le cas où le marché ne pourrait pas être maintenu sur la parcelle du propriétaire, il y aurait la possibilité de faire quelque chose de semblable sur la parcelle qui se trouve au Nord de celle du propriétaire. Il soutient l'avis d'inciter les privés d'inclure ces installations sur leur parcelle, mais il demande si prévoir un plan B n'incite pas le propriétaire à refuser d'entrer en matière puisque la Ville montre que de toute façon il y aura un jardin

Madame la Municipale en charge de Logement, Environnement et Architecture explique qu'il s'agit d'un plan A en ce qui concerne la politique de la Ville en matière de développement des espaces verts et de l'agro-écologie.

Monsieur Matthey dit que la surface dévolue au marché pourrait représenter 80 à 100 mètres carrés, donc une portion minime relativement aux huitante logements qui doivent être construits.

Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de Logement, Environnement et Architecture rappelle que le propriétaire ne s'oppose pas au marché, mais que si la ferme est conservée cela l'empêche de densifier correctement les droits à bâtir. Si le propriétaire dispose de droits à bâtir il a le droit de les exploiter. Elle invite à aller voir le projet. La forme de la parcelle n'est pas facile à densifier.

Délibération de la COPET

Un membre de la commission pense qu'il faut soutenir l'idée des pétitionnaires qui demandent d'inciter les privés à suivre des politiques voulues par la Ville. Il n'est pas possible de contraindre les propriétaires à vouloir suivre ces politiques, mais on peut leur donner un signal.

Un vœu est proposé :

Vœu n° 1 : « la Commission des pétitions demande au Bureau le traitement prioritaire de cet objet dès réception du rapport de commission ».

Un membre de la commission précise qu'il y a un problème car la pétition demande de préserver la ferme, mais le pétitionnaire n'a nullement parlé de cela lors de son audition, uniquement du marché. La COPET n'est pas au courant de toutes les démarches entreprises. Elle ne sait pas s'il s'agit de préserver la ferme ou le marché.

Il s'agit de deux choses différentes : il est possible de conserver la structure du bâtiment, mais que l'espace soit dévolu à une autre activité. Dans ce cas, est-ce que les signataires de la pétition seraient satisfaits du projet ? Comme indiqué plus tôt dans la discussion, il est aussi possible que l'activité maraîchère soit conservée mais la ferme démolie. Bien que ce ne soit pas ce qui est demandé dans le texte de la pétition, est-ce que les signataires de la pétition seraient satisfaits de cette solution ?

L'intitulé de la lettre d'accompagnement de la pétition « Pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité ». La page de récolte de signatures a pour titre « Pétition de soutien pour la préservation de la ferme Aebi ! ». Bien que les deux titres diffèrent, la demande est claire : la sauvegarde de la ferme.

Un autre membre indique que l'état de la ferme ne permet pas de la réhabiliter. Il indique par ailleurs qu'il s'agit d'une hoirie et que l'exploitant actuel ne peut décider seul de la suite à donner au projet.

Un autre vœux est proposé :

Vœu n° 2 : « *la Commission des pétitions souhaite que la Municipalité réalise un contexte synthétique et historique de ce qui s'est fait sur la parcelle ainsi qu'une explication du projet. (avec plans et élévations)* ».

La présidente met le vœu n° 1 au vote :

- **Par 9 oui, 1 non et 0 abstention**, les membres de la Commission **adoptent** le vœu n° 1 ci-dessus.

La présidente met le vœu n° 2 au vote :

- **Par 7 oui, 0 non et 3 abstentions**, les membres de la Commission **adoptent** le vœu n° 2 ci-dessus.

Vote : A l'unanimité, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, 8 février 2021

Discussion

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Christine Goumaz (Soc.) : – En accord avec la politique d'agriculture urbaine de la Ville, cette pétition demande la préservation du marché et de la ferme Aebi, dans le quartier de Chailly. Un représentant des pétitionnaires a précisé que cela n'empêchait pas toute construction d'immeubles à cet endroit, où 80 logements sont mis à l'enquête. Selon la municipale présente, ce vote devrait être également un signal qui viendrait appuyer les prochaines discussions entre le propriétaire et la Municipalité. La commission demande par un vœu des précisions historiques et a conclu à l'unanimité en proposant de renvoyer la pétition pour étude et rapport-préavis. Le groupe socialiste ira dans le même sens.

Mme Graziella Schaller (V'L) : – L'existence des fermes urbaines et l'agriculture de proximité figurent depuis longtemps dans le programme des Verts libéraux. Mais le groupe estime aussi qu'on ne peut pas empêcher les propriétaires de construire sur leur terrain, en particulier lorsqu'il s'agit de densifier dans un quartier bien desservi par les transports publics par ailleurs. Quant à la tenue d'un marché, il pourrait continuer à se faire sur la place de la Sallaz. La question de la ferme Aebi touche à la problématique des terrains contaminés par la dioxine. Nous avons appris récemment que la Ville avait refusé ou retiré les permis de construire qui avaient été attribués. Compte tenu de toutes ces problématiques, dont l'ampleur n'était pas connue au moment de l'audition et des travaux de la commission, la commission des pétitions estime qu'il est encore plus nécessaire de renvoyer cette pétition pour rapport et préavis.

M. Jacques Pernet (PLR) : – En octobre 2019, j'avais posé une question écrite à la Municipalité au sujet justement de la vente de la ferme Aebi, qui avait été relayée par le *24 heures*. Pour la petite histoire, j'ai grandi à l'avenue Victor-Ruffy, qui était à l'époque une rue en cul-de-sac. Elle a par la suite été prolongée jusqu'à la Vallonnette, puis, dans un deuxième temps, jusqu'à la Sallaz. La ferme Aebi était donc vraiment un endroit de culture totale. Dans ma question, je m'étonnais que cette région, un petit poumon au milieu de cette avenue Victor-Ruffy déjà très bétonnée, soit encore plus bétonnée. A l'époque, on ne parlait pas de pollution des sols, je ne connais pas son niveau, mais il serait quand même agréable

de maintenir à cet endroit une agriculture urbaine et pourquoi pas des jardins familiaux. Cette parcelle est traversée par un ruisseau. Or, ce ruisseau a disparu, enfin, il existe, mais il est souterrain, et il serait de bon augure de le faire ressortir. Et on était relativement opposé à la démolition de la ferme. Ça paraît assez bizarre qu'un PLR s'adresse de cette façon. Mais on ne peut pas toujours favoriser la construction d'immeubles étant donné que cette avenue est déjà très habitée et mériterait donc de conserver cet aspect vert qui l'anime aujourd'hui.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Depuis l'audition des pétitionnaires, les conditions du devenir de la ferme Aebi ont sensiblement changé et son futur, comme la forme que prendra son marché seront soumis à la Commission consultative d'urbanisme et d'architecture, sans compter les découvertes fortuites de diverses dioxines sur ce terrain, qui vont forcer le propriétaire à revisiter son projet, en tenant compte des coûts d'assainissement.

Beaucoup d'incertitudes planent donc sur le devenir de cette ferme et le groupe des Vert.e.s reste préoccupé par son sort, celui de son marché et de celui du site qui l'accueille.

Construite au 18^e siècle, la ferme Aebi a depuis su conserver son authenticité. Aujourd'hui, elle constitue l'un des derniers bâtiments du genre à Lausanne et contribue à une ambiance de plus en plus rare et précieuse dans notre ville.

Le marché est quant à lui fréquenté par de nombreux Lausannois, des clients réguliers que ce soit au quotidien ou une fois par année durant l'Avent et, au fil du temps, un lien entre les exploitants et les usagers s'est créé, c'est pourquoi l'annonce de sa démolition au profit d'immeubles locatifs a ému de nombreux Lausannois.

Cette émotion, c'est non seulement celle que de voir un marché de proximité disparaître, mais aussi un bout du patrimoine matériel et immatériel.

Le site qui accueille la ferme est classé à l'ISOS en note A. Ce classement est notamment justifié par ses qualités paysagères : traversé par une rivière et bénéficiant d'une échappée sur les montagnes. Le soin à y apporter est donc prépondérant pour conserver ces qualités et l'inventaire indique que s'il n'est pas libre de constructions, celles-ci doivent au moins participer à rendre le site à l'état d'origine. Ici, on se dit que les qualités champêtres du bâtiment de la ferme peuvent difficilement être remplacées par un nouvel immeuble pour remplir ces objectifs.

Dans leur texte, les pétitionnaires demandent la sauvegarde intégrale du bâtiment ainsi que du marché dans ses fonctions. On comprend tout à fait le besoin pour les habitants de préserver ce lien qu'ils possèdent avec les producteurs locaux et aussi de se battre pour préserver la ferme dans ses formes, en tant que rare témoin du passé campagnard du quartier et l'une des dernières fermes lausannoises du 18^e siècle encore en activité et qui n'a subi aucune altération depuis le milieu du siècle dernier. Elle a donc conservé son authenticité et apporte véritablement au quartier un esprit qu'il serait impossible de conserver en la détruisant.

Les pétitionnaires souhaitent mettre les propriétaires face à leur responsabilité, et le groupe des Vert.e.s s'aligne sur cette position. Pour reprendre le mouvement pour la défense de Lausanne, les propriétaires lorsqu'en possession de pareil bien, se font gardiens et en appellent à Monsieur Aebi de se faire gardien de cet élément du patrimoine, mais pas que : un espace qui assure un lien social, un espace qui contribue à une économie que l'on appelle toutes et tous de nos vœux : locale et avec le moins d'intermédiaires possibles.

La ferme pourrait faire à l'image de nombreuses fermes dont le rôle est avant tout la valorisation d'autres producteurs de la région, une vitrine pour, une fois assainies, les parcelles de la Ville, qui se trouvent à l'arrière. Une structure relais de l'agriculture locale périurbaine et qui défend une alimentation durable.

C'est pour cela que le groupe des Verts dans son ensemble préconise le renvoi de cette pétition pour étude et rapport-préavis.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je décline mes intérêts : je fais partie de la Société de développement de Chailly et j'ai participé à la conception des installations électriques pour les bâtiments concernés. Il y a de nombreuses parties prenantes dans ce projet. On voit qu'il y a beaucoup d'interlocuteurs pour cette parcelle.

Quand je lis le rapport fait lors des travaux de commission, je vois que les avis étaient assez partagés. C'est intéressant de voir que certains pensaient qu'il y avait une porte de sortie pour M. Aebi. Le PGA permet la démolition de la ferme et semble être un frein pour le projet de construction, car nombreuses sont les personnes qui souhaiteraient garder cette ferme. La suppression du marché est également un frein. Je rappelle que la Municipalité n'a pas exigé que M. Aebi conserve le marché à la ferme pour pouvoir construire ces bâtiments. La Municipalité a refusé le permis de construire à M. Aebi, alors même qu'il avait associé le Service d'architecture de la Ville au développement de son projet. Je trouve cela regrettable et j'aurais souhaité connaître les raisons de ce refus.

Je rappelle que la Ville possède également la parcelle de 7000 m² contiguë à celle de M. Aebi. Pourquoi ne pas avoir fait un échange avec celle de ce dernier, et avoir organisé le marché de la ferme sur la parcelle de la Ville ? On aurait aussi pu proposer à M. Aebi, avant de faire tout ce travail, de présenter deux ébauches du projet : l'une qui concerne la ferme et l'autre qui ne la concerne pas.

La ferme est vieille. J'ai été la visiter, mais j'ai mis un casque. J'ai bien fait attention qu'en ouvrant la porte ou une fenêtre, il n'y ait pas une poutre qui me tombe dessus. Je ne suis pas resté très longtemps. Cette ferme représente très peu d'intérêt dans le quartier où elle est placée. A Montblesson, on a sauvé à peu près la même ferme. Ceux qui aiment les vieilles fermes peuvent aller là-bas.

La Municipalité a relancé une ancienne commission qui s'appelle la CCUA, qui n'a pas fonctionné souvent, mais qui en l'occurrence était fortement utile. C'est la commission consultative d'urbanisme et d'architecture. Elle a été sollicitée afin qu'elle se détermine et, suite à sa décision, la Municipalité a refusé le projet, alors que M. Aebi travaillait depuis deux ans sur ce projet et qu'il avait, comme je le disais, associé la Ville aux travaux d'architecture. Il avait associé la Ville afin de sélectionner un jury pour le projet de mise à l'enquête. Pourquoi on a laissé travailler aussi longtemps un propriétaire, on l'a rempli d'espoir, pour arriver au final à une décision négative de la commission consultative, alors que la Municipalité n'avait pas besoin de cette commission ? Elle peut décider seule de refuser ou pas la décision de permis de construire. Le reproche principal que je fais à la Ville est d'avoir laissé traîner les choses aussi longtemps. Pourquoi ne pas avoir trouvé un compromis en réunissant les deux personnes, en essayant que chacun y trouve son compte ? On aurait pu avoir des jardins écologiques d'un côté, un marché à la ferme de l'autre.

Je m'arrête, pour conclure, lire une ligne du rapport de commission : « D'un point de vue stratégique, il devrait être possible de conserver la parcelle. Le propriétaire a d'ores et déjà admis dans le concours d'architecture de prévoir une couture écologique, en l'occurrence des jardins potagers entre sa parcelle et la parcelle voisine. » Je suis choqué qu'on laisse travailler les gens pour leur dire non. Dans les quartiers, on vient nous ramasser nos terrains et ici, alors que l'on répond exactement à la LAT, on densifie le centre-ville et on lui refuse le permis de construire. Je ne comprends plus du tout la stratégie de la Ville. J'en ai terminé et je m'excuse d'avoir été un peu long, mais le sujet est aussi émotionnel pour moi.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Quelques mots en fonction des différentes interventions qui ont eu lieu sur le sujet. Peut-être aussi pour redire la volonté de la Municipalité, la perception de ce site par la Municipalité, qu'on partage aussi, parce qu'on a vécu avec des personnes qui ont participé au début de la démarche participative sur ce site. On connaît le grand attachement du quartier de Chailly et de celui de La Sallaz à sa ferme Aebi, et plus globalement à l'ensemble du site.

Nous sommes, à la Municipalité, désireux de préserver la vocation du site, raison pour laquelle nous avons travaillé dans ce sens, jusqu'à la mauvaise nouvelle évoquée, sur

laquelle on reviendra prochainement, concernant les pollutions aux dioxines. Ceci dit, pour se focaliser maintenant sur des éléments abordés par M. Gaudard, je vais commencer à répondre à une partie des questions et M. le syndic reviendra aussi sur ce point. Déjà, pour dire les choses, effectivement, M. Aebi a fait preuve d'ouverture, car il est venu tout d'abord avec un projet qui n'a pas fait l'objet d'un concours, dans le sens que le font tous les urbanistes et architectes de cette ville. En effet, les premières variantes qu'il nous avait proposées n'étaient pas adéquates et il a accepté, il a vraiment fait signe de collaboration, en acceptant de faire un concours dans les règles de l'art, en lien notamment avec quelques conseils de différents services de la Ville. Le concours a eu lieu. Ce que vous décrivez, dans le résultat du concours, qui fait le lien avec ce qu'il est possible de faire sur la parcelle de la Ville maintenant, ça existe toujours.

Le parti pris de M. Aebi, dans le cadre du concours, c'était de ne pas conserver la ferme. Ce qu'on lui avait aussi dit, c'était qu'il pouvait aussi imaginer un projet avec la conservation de cette ferme. Ce parti pris, c'était de ne pas intégrer cette variante dans le concours. Nous avons quand même réussi, avec une partie du projet, à faire ce lien, comme vous l'avez évoqué, en positionnant des coutures entre son projet et le projet de la Ville, d'un point de vue d'agriculture urbaine, qui pouvait « matcher ». On peut dire que ça a joué dans le projet.

Maintenant, le projet, comme tous les autres, suit son cours de procédures pour des projets identiques. Je crois que la commission d'urbanisme et d'architecture n'est pas une nouvelle lubie de la Municipalité, ce n'est pas un vieux machin qu'on a ressorti, mais ça correspond plutôt à une attente forte des milieux professionnels. Ça permet aussi, et ça vous plaira ou pas, M. Gaudard, d'avoir des experts pour nous aider dans ces projets. Ce n'est pas créer un joujou alibi et ne pas en tenir compte quand ils émettent un avis consultatif. On l'aura compris, cette commission est tout sauf alibi. Je passe la parole à M. le syndic.

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous avez dit que c'était comme dans les zones foraines, qu'on a colonisé les terrains. Vous rappelez ce qu'on a fait dans les zones foraines. Nous avons fait ce que tous les villages de ce canton et de ce pays ont fait. Les zones foraines sont traitées comme les zones rurales de ce canton. Nous avons dû réduire drastiquement les droits à bâtir pour les propriétaires privés et pour la collectivité publique. La principale victime de ces restrictions de droits à bâtir, c'est la collectivité publique. La majorité des parcelles qui ont été déclassées, et qui seront définitivement déclassées avec la révision du plan d'affectation communale en application pure de la loi fédérale et de la loi cantonale, ce sont les parcelles communales. Donc, si quelqu'un a perdu des droits à bâtir dans cette affaire, la principale victime, c'est la Ville de Lausanne, qui a déclassé la majorité de ses terrains. Quelques terrains privés ont aussi été déclassés. Mais nous sommes dans l'application du droit fédéral et cantonal. Effectivement, ça met de mauvaise humeur certains propriétaires. Je le comprends très bien.

Pour revenir à la ferme Aebi, on a activé la commission consultative d'urbanisme et d'architecture, que nous avons créée l'année dernière. C'était une promesse de campagne de M. Olivier Français. Nous l'avons mise en place durant la précédente législature. La plupart des villes de Suisse ont une commission consultative d'urbanisme et d'architecture. Elle est constituée de professionnels qui analysent et qui émettent à l'attention des maîtres d'ouvrage des recommandations sur l'acceptation ou non de permis de construire. Cette commission est composée d'urbanistes et d'architectes qui ne sont pas lausannois, pour éviter les conflits d'intérêts. On leur soumet des dossiers lorsqu'on a des dossiers compliqués. Et dans les zones où il y a des enjeux patrimoniaux forts, on leur soumet tous les dossiers.

Cette commission a un regard extrêmement critique sur le plan d'affectation de la Ville de Lausanne, qu'elle considère comme très peu adapté pour répondre aux défis de la qualité urbanistique et architecturale qu'on est en droit d'exiger. Elle partage les constats de la Municipalité, qui sont des constats qui guident notre analyse et notre travail pour la révision du plan d'affectation. Nous avons choisi de raisonner par grands ensembles. L'analyse fine du territoire est en cours. Elle va guider notre action de manière à mieux valoriser les qualités

patrimoniales, qu'elles soient naturelles ou architecturales, de notre ville et permettre de densifier les ensembles qui doivent l'être.

S'agissant de la ferme Aebi, la démolition de la ferme est possible du point de vue légal. Un des éléments qui a été pointé par la commission et auquel la Municipalité est de plus en plus sensible, et ce Conseil aussi, c'est la question des préservations des pleines terres. Nous avons un projet qui préserve assez mal les pleines terres, avec des sous-sols très invasifs sur l'ensemble de la parcelle. Ce sont des critères d'intégration, de relation avec le quartier et de patrimoine. La Municipalité a suivi l'avis de la commission. Ce n'est pas la fin de l'histoire. Ce projet pourra évoluer. Il pourra partir en procédure judiciaire. On verra comment ce dossier évolue. Il a été évalué par la commission que ce projet n'avait pas les qualités d'intégration, de respect du patrimoine, de relation avec le quartier et de préservation des surfaces de pleine terre suffisantes. Et la Municipalité s'est rangée à cet avis.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'ai évoqué dans mon intervention le ruisseau qui traverse le terrain. On aimerait connaître l'avenir de ce ruisseau, qui est actuellement enterré. Sera-t-il remis au jour ? Merci de me répondre, si vous le pouvez.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Un élément me choque. Pourquoi a-t-on attendu aussi longtemps avant de refuser le permis de construire ? Si la CCUA avait été consultée avant que cela parte à l'administration, on aurait pu gagner du temps. Beaucoup d'affaires traînent autant. Il y a des améliorations à apporter. Des stratégies à trouver. Pour que ces permis de construire ne prennent pas des années pour rien. Alors que si ces spécialistes étaient consultés au début du projet, ils pourraient tout de suite dire qu'il y a des problèmes. Mais là, on laisse le propriétaire faire toutes les démarches pour lui casser son coup à la fin. C'est très particulier.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour répondre à M. Pernet, dans le cadre du projet de la Ville, pour la parcelle qui est au nord de M. Aebi, nous avons commencé à esquisser un avant-projet, que nous avons discuté dans les grandes lignes avec les acteurs du lieu. Il y a plusieurs possibilités sur l'aménagement de cette parcelle, avec des vergers, peut-être la remise à ciel ouvert d'une partie du cours d'eau. Ce sont des éléments à discuter avec M. Hildbrand. C'est notre passion commune. Le projet sur la parcelle lausannoise est encore en devenir. Comme cela a été évoqué tout à l'heure, aussi en lien avec ces aspects de pollution aux dioxines.

Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) : – En faisant une recherche sur internet, on ne trouve pas qui sont les membres de la CCU, ni qui les a nommés.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je suis surpris qu'on ne les trouve pas. Ils ont été nommés par la Municipalité. Ils sont sur le site de la Ville – on me le confirme. Tout cela est public et transparent. Elle est présidée par un urbaniste zurichois.

La discussion est close.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante – A l'unanimité, les membres de la commission décident de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par 52 voix contre 21 pour renvoi pour étude et communication, et 0 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de la Société de développement de Chailly-Béthusy (SDCB) et crts (363 signatures) : « Pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

La séance est levée à 20 h 30.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Karine Beausire Ballif, M. Pierre Conscience, M. Louis Dana, M. Xavier de Haller, Mme Sara Gnoni, M. Alain Hubler, M. Ngoc Huy Ho, M. Musa Kamenica, M. Sébastien Kessler, M. Henri Klunge, Mme Maimouna Mayoraz, Mme Varuna Mossier, Mme Paola Richard-de Paolis, M. Benjamin Rudaz, Mme Sara Soto, Mme Anaïs Timofte, Mme Constance Von Braun, M. Yohan Ziehli.

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo, Mme Astrid Lavanderos.

Membres présents 80

Membres absents excusés 18

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 100

A 21 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et messieurs, je vous laisse reprendre vos places. Nous avons un ordre du jour passablement chargé. Pour information, il reste sept pétitions à l'ordre du jour intentionnel, trois initiatives à prendre en considération et trois interpellations urgentes. Je vous propose de traiter encore deux pétitions et, au vu de la rapidité des débats, nous passerons ensuite aux initiatives, puis aux interpellations urgentes. S'il nous reste du temps, on reviendra alors aux pétitions que nous n'aurons pas encore traitées.

Pétition de M. Alain Bron (1 sign.) : « Un plan lumière, aussi pour les passages piétons »

Rapport

Participants

Présidence	Mme Sara Soto	Les Verts
Rapporteur	Mme Anita Messere	UDC
Membres présents	Mme Anne Berguerand	Les Verts
	M. Georges-André Clerc	PLC
	Mme Christine Goumaz	Socialiste
	Mme Paola Richard-de Paolis	Socialiste
	Mme Françoise Piron	PLR
	Mme Marlène Voutat	Ensemble à Gauche
Membres excusés	M. Quentin Beausire	Socialiste
	M. Xavier de Haller	PLR
	M. Gianfranco Gazzola	Socialiste
	Mme Graziella Schaller	le Centre

Représentant de la Municipalité M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels

Pétitionnaire M. Alain Bron

Secrétaire Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal, que les membres de la commission, et le rapporteur en particulier, remercient vivement.

Lieu, date, horaire Salle du Conseil communal, 15.03.2021, 1700-1800

Audition du pétitionnaire en présence de M. le Municipal

Le pétitionnaire explique que chacun a pu expérimenter la situation décrite dans sa pétition. La question qu'il soulève avait déjà fait l'objet d'interventions de la part de membres du Conseil, notamment en 2015. Il a cependant eu l'impression, à lire les archives des débats

du Conseil, que le statu quo était de mise. Il est conscient que l'éclairage ne peut être changé en quelques semaines, mais souligne qu'il faut prévoir et planifier certaines modifications dans le cadre du Plan lumière.

Questions au pétitionnaire

Un commissaire demande si le pétitionnaire a fait un recensement des passages piétons non conforme.

Un commissaire dit qu'il y a eu des changements des passages piétons à Lausanne, notamment en ajoutant des îlots. Elle demande si les îlots sont aussi peu visibles.

Le pétitionnaire explique qu'il ne saurait se prononcer sur l'aspect conforme ou non d'un passage piéton. Il n'a pas fait de recensement mais cite quelques exemples : angle de l'avenue Victor-Ruffly et rue Virgil-Rossel, tout comme un autre passage situé un peu plus haut. Il indique que ce sont des passages piétons dans la pénombre, malgré un îlot à Victor-Ruffly. Parfois il y a un passage piéton à 10 m. d'un réverbère et parfois d'autres passages dans la pénombre.

Monsieur le Municipal en charge de Services industriels souligne que la pétition est formulée en termes généraux. Certaines des interventions parlementaires évoquées par le pétitionnaire concernaient la dangerosité même des passages piétons. Si on se réfère à la question de la dangerosité nocturne, selon l'Association suisse pour l'Eclairage (SLG), les normes lux sont respectées. Il souligne une nette amélioration de la coordination entre le Service des Routes et Mobilité et les Services industriels depuis au moins 2009 qui a permis de coordonner les travaux sur l'éclairage et les passages piétons. Il indique qu'il y a 1000 passages piétons sur le territoire lausannois dont sont 300 équipés de feux de signalisation, donc 700 non régulés.

D'après l'évaluation des services il y a entre 10 et 15% des passages piétons qui pourraient ne pas respecter les normes de dangerosité, mais pour le moment il n'y a pas eu d'accident. Il relève que les questions liées autour de l'éclairage public sont soumises à des injonctions contradictoires puisque certains membres du Conseil communal veulent que la ville soit moins éclairée.

Il relève encore que cela fait partie du travail ordinaire d'assainir les situations en collaboration avec le Service Routes et Mobilité. Cette collaboration dans l'assainissement des passages problématiques ne dépend pas du Plan Lumière.

Dans le cadre des planifications, avec la diminution des feux de circulation et l'augmentation des zones 20 et 30 km/h (dans lesquelles il n'y a pas de passage piéton selon la loi) il faut réfléchir à la manière d'assurer un sentiment de sécurité dans un environnement sans passage piéton.

D'autre part, le Plan Canopée que la Municipalité a présenté il y a quelques jours pose aussi des contraintes à l'éclairage public. Il faut diminuer la hauteur des réverbères (parfois de moitié) tout en respectant les normes d'éclairage. Cela a des incidences sur les ombres portées et la manière dont les utilisateurs de la voie publique perçoivent les autres.

La présidente propose au pétitionnaire de lui transmettre les plus récents objets déposés au Conseil communal sur la question de l'éclairage et de la sécurité des piétons pour témoigner de l'intérêt des membres du Conseil autour de cette question.

Audition du Municipal sans la présence du pétitionnaire

Un commissaire dit que l'intervention du Municipal lui donne à penser que les services de la Ville ne connaissent pas les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) et de l'OFROU.

Monsieur le Municipal en charge de Services industriels dit que s'il a pu laisser entendre cela, il s'en excuse. Les Services industriels, qui gèrent l'éclairage public, le Service Routes

et Mobilité connaissent ces normes ainsi que les normes SLG. Elles sont appliquées et ceci d'autant mieux depuis l'amélioration de la coordination entre les deux services.

Un commissaire demande comment prendre en compte la pétition pour que la nuit, lorsqu'un piéton veut traverser, il lui soit possible de signaler sa présence. Est-il envisageable d'installer des systèmes d'éclairage par réglage d'intensité lumineuse ou autres lumières ?

Monsieur le Municipal en charge de Services industriels dit que cela n'est pas possible car la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) est une loi statique qui ne donne pas la possibilité d'éclairer les passages piétons par modularité. La loi permet une modularité de l'éclairage sur la globalité des tronçons (cela demande de développer la télégestion de l'éclairage public), mais elle impose un contraste positif pour que le passage piéton soit plus éclairé que la rue alentour. Par contre, la loi ne précise pas s'il est possible de diminuer l'éclairage global et diminuer d'autant celui du passage piéton en conservant le même contraste.

Un commissaire demande pourquoi c'est interdit. Est-ce pour des questions de dangerosité ?

Monsieur le Municipal en charge de Services industriels dit que la LCR précise qu'il ne faut pas créer des zones léopard (plus ou moins éclairées).

Un commissaire demande si M. le Municipal a connaissance d'une initiative donnant la responsabilité au piéton de se rendre visible. Par exemple, presser sur un bouton pour envoyer un signal lumineux pour qu'il soit éclairé différemment ou signaler visuellement sa présence.

Monsieur le Municipal en charge de Services industriels dit qu'à sa connaissance ce système n'existe pas, hormis le cas du bouton poussoir pour activer le feu vert. Mais la LCR n'aime pas qu'il y ait des effets lumineux au bord de la route qui pourraient distraire les conducteurs. C'est pourquoi elle proscrit la publicité lumineuse en bord de route.

Un commissaire dit qu'elle ne voudrait pas être obligée de mettre des vêtements de telle ou telle couleur pour être repérée. Elle dit ce qui lui semble être une contradiction : avoir des zones 20 ou 30 km/h sans passages piétons et la demande de la pétition de mieux éclairer les zones où les piétons sont susceptibles de traverser. En plus il y a une demande de moins éclairer la ville. Elle estime que le Plan lumière devra régler tout cela.

Un commissaire dit que M. le Municipal a indiqué qu'il n'y a pas d'accident dû à l'éclairage. Elle dit qu'à l'avenue d'Ouchy, un arbre cause des accidents. Ce n'est pas forcément la nuit qui est cause des accidents. Elle demande comment faire pour les éviter. Est-ce que les îlots ont sécurisé la ville ?

Monsieur le Municipal en charge de Services industriels dit que les normes VSS fixent l'espace et les marquages qui doivent être visible selon 2 fois la distance par rapport à la vitesse des conducteur pour considérer qu'un piéton est visible. (100m pour 50 km/h) Il ajoute que les îlots facilitent le respect de ces contraintes de visibilité et note que certains îlots ont été posés où il n'y a pas de passages piétons dessinés au sol.

Un commissaire dit que les derniers accidents graves ont impliqué des personnes qui traversaient hors des passages piétons. Elle craint que les zones 20 et 30 km/h donnent un sentiment de sécurité aux piétons et les incitent à traverser n'importe où.

Monsieur le Municipal en charge de Services industriels dit qu'un autre accident grave impliquait un conducteur sous l'emprise de substances diminuant ses réflexes.

Un commissaire répond qu'elle connaît la personne et qu'elle n'était pas diminuée.

Monsieur le Municipal en charge de Services industriels dit que le Plan lumière en vigueur actuellement jusqu'en 2022 a permis l'installation d'éclairage LED et la mise en évidence des éléments patrimoniaux. Un nouveau Plan Lumière devrait être présenté par la nouvelle Municipalité d'ici la fin de l'année 2021, c'est en tout cas ce qu'il préconisera à la personne qui lui succèdera à la direction des Services industriels.

Délibération de la COPET

Un commissaire dit que concernant les passages piétons en ville de Lausanne, le TCS a fait une étude qui montre que la Ville est la pire en matière de sécurité dans ce domaine. Dans son quartier, lorsque des camionnettes sont stationnées en zone bleues proches de certains passages, certaines sont trop près de ceux-ci, ce qui diminue la visibilité des piétons et des conducteurs. Il estime que le personnel de la Ville n'est pas qualifié en matière d'éclairage, pour juger du positionnement des passages piétons et estime qu'il devrait éduquer en particulier le chef du Service Routes et Mobilité. Il préconise un renvoi de la pétition pour rapport-préavis.

La présidente demande à **Monsieur Clerc** s'il a la référence du rapport qu'il évoque.

Un commissaire répond qu'il doit le rechercher car il date d'il y a quelques années.

La présidente voudrait appliquer pour cette pétition une décision similaire à celle prise pour la pétition de M. Guex traitée le 15.01.2021 sur la même thématique.

Un commissaire dit que la COPET l'avait renvoyée par 9 voix pour études et communication à la Municipalité selon l'argument que le problème du quartier soulevé par le pétitionnaire était réglé et que l'outil du postulat permettrait de demander à la Municipalité un diagnostic précis.

Un commissaire dit que la demande de la pétition de M. Guex concernait l'ensemble de la ville.

Un commissaire dit que la COPET avait estimé que le cas était réglé. Dans ce cas, la situation n'est pas réglée.

Un commissaire dit que le Plan Lumière arrivera à échéance en 2022 et que le nouveau Plan lumière devrait être élaboré dans les mois qui viennent.

Un commissaire dit que le nouveau Plan lumière, si la Municipalité décide d'en rédiger un nouveau, devrait l'être par la personne qui prendra la suite à la tête de la direction concernée. Dès lors, la rédaction ne débutera pas avant la fin de l'année, comme l'a dit M. le Municipal avant son départ. Renvoyer la pétition pour étude et rapport permettra à la Municipalité d'y répondre dans le cadre de ce préavis Plan lumière. Si la Municipalité décidait de ne pas rédiger un nouveau Plan lumière, elle aurait alors au moins la charge de répondre à cette pétition ce qui donnerait aux membres du Conseil l'opportunité de vérifier ce que fera la Municipalité.

Un commissaire ne veut pas qu'un rapport-préavis soit rédigé uniquement pour ça. Elle serait pour un renvoi pour étude et communication.

Un commissaire dit que s'il n'y a pas de plan Lumière il faut que la Municipalité réponde par un rapport-préavis.

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose de voter sur le sort de la pétition.

Vote sur le sort de la pétition

Par 2 voix pour étude et communication et 6 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73, lit. A) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour **étude et rapport-préavis**.

La séance est levée à 1800.

Lausanne, le 19 mars 2021.

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante : – Je n'ai pas de modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Pour les mêmes raisons que pour la pétition précédente concernant la production lumineuse la nuit, un rapport peut être intégré dans le prochain plan lumière. Nous proposons de renvoyer cette pétition pour étude et rapport-préavis.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Pour les mêmes raisons, nous suggérons un renvoi pour étude et rapport-préavis.

M. Olivier Marmy (PLR) : – L'importance d'un bon éclairage des passages piétons, et également de la zone d'approche autour de celui-ci, est cruciale pour ceux qui l'empruntent. La personne doit pouvoir être vue par les automobilistes, cyclistes et motards avant d'être sur la chaussée. Le PLR estime qu'il est judicieux d'améliorer ponctuellement la situation.

Il existe différentes méthodes d'éclairage qu'il faut considérer. Le plan lumière est échu en 2022 et il est prévu que la Municipalité en présente un nouveau à la fin de cette année. Le moment est donc opportun. Le PLR soutient le renvoi de la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je pense que, dans la réflexion autour de cette pétition, il peut être judicieux de se rappeler qu'il y a désormais le 30 km/h de nuit, qui semble amoindrir quelque peu le danger énoncé dans cette pétition, puisqu'une voiture moins rapide aura la possibilité de voir des piétons, même dans une obscurité relative.

La discussion est close.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante : – Les votes ont été les suivants : deux voix pour étude et communication, six voix pour étude et rapport-préavis.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par 62 voix et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Alain Bron (1 signature) : « Un plan lumière, aussi pour les passages piétons »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Pétition de M. Marc-Olivier Paux et consorts (60 sign.) : « Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois »

Rapport

Présidence : Mme Sara Soto

Membres présents : M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand (**jusqu'à 17h30**) ; M. Georges-André Clerc ; M. Xavier de Haller (**jusqu'à 17h30**) ; M. Gianfranco Gazzola ; Mme Christine Goumaz (**depuis 17h40**) ; Mme Anita Messere ; Mme Paola Richard de Paolis ; Françoise Piron ; Mme Graziella Schaller ;

Membres excusés : Marlène Voutat

Secrétaire : Frédéric Tétaz

La séance a eu lieu dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 16 h00-19 h20

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

M. Patrick Etournaud, chef du service Route et Mobilité

Pétitionnaire : Monsieur Marc-Olivier Paux

Rapportrice : Mme Françoise Piron

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale.

La présidente explique le déroulement de la séance au pétitionnaire. Le pétitionnaire n'a rien à ajouter à sa pétition

Questions aux pétitionnaires :

Un commissaire fait remarquer que ce n'est pas de la compétence d'une ville d'interdire la publicité. La démarche est appréciée mais la Ville ne peut intervenir.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité explique que la commune n'a pas de base légale pour interdire ce type d'affichage.

Un commissaire demande si le pétitionnaire a recensé le nombre de panneaux incitant l'achat d'un véhicule motorisé. Il lui est répondu par la négative. Il demande quel est, selon le pétitionnaire, l'impact qu'aurait une interdiction de la publicité pour les voitures.

Le pétitionnaire répond que le but est de réduire le nombre de véhicule en ville. Pour cela, il y a deux moyens : les aspects concrets ou travailler sur l'imaginaire. La publicité frappe l'imaginaire du spectateur. Réduite la publicité pour les voitures devrait donc réduire son envie d'en acheter.

Un commissaire relève qu'il n'est pas possible d'interdire ce type de publicité en particulier, mais qu'il faut peut-être envisager la diminution du nombre de lieu d'affichage publicitaire en ville pour éviter la distorsion de concurrence.

Un commissaire fait remarquer qu'une initiative fédérale a été déposée pour modifier la constitution pour interdire la publicité pour la cigarette. Elle invite les pétitionnaires à déposer une initiative fédérale pour demander l'interdiction de la publicité pour les voitures.

Le pétitionnaire explique que sa pétition a pour but d'inviter le corps politique à s'emparer du sujet de la publicité comme impactant l'imaginaire.

La présidente prend congé du pétitionnaire en le remerciant.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

La parole n'est pas demandée

La présidente prend congé de la Municipale en la remerciant.

Délibération de la commission

Un commissaire dit qu'il faut renvoyer la pétition pour étude et communication parce que ce n'est pas de compétence communale.

Un commissaire propose un renvoi pour étude et communication, ce qui permettra à la Municipalité de détailler ce qui est fait à propos de ce thème

Quatre autres commissaires proposent également un renvoi pour étude et communication.

Vote : A l'unanimité des voix pour étude et communication, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication

Lausanne, le 7 avril 2021

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Je n'ai pas de modification à apporter.

La discussion est ouverte.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Nous partageons évidemment les préoccupations des pétitionnaires et sommes d'accord avec leur raisonnement. Ceci dit, malheureusement, nous savons que la Municipalité n'a pas de marge de manœuvre pour ce faire. Nous voterons pour un rapport et communication, à notre plus grand regret.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Diaboliser les véhicules motorisés est absurde. Mais diaboliser la publicité est tout aussi absurde. C'est absurde sur la forme et sur le fond. Sur la forme, d'abord, la Municipalité nous dit : limiter un certain type d'affichage n'est pas de sa compétence. Elle devra donc limiter, voire interdire l'affichage publicitaire dans son ensemble. Première absurdité formelle.

Sur le fond, maintenant. Ces derniers jours, en flânant dans notre magnifique ville, j'ai bien observé les tableaux d'affichage. Qu'est-ce qu'on y voit ? De la publicité pour des spectacles, rentrée culturelle oblige. On y voit la promotion pour d'autres événements culturels et sportifs, mais aussi, surprise, pour des véhicules motorisés. C'est donc un problème qui n'en est pas un.

Vous me permettez une petite réflexion sur les affiches publicitaires en général. Diaboliser cette forme de création est incompréhensible. Est-il nécessaire de rappeler qu'une star locale de la bande dessinée comme Mix & Remix a été active dans le domaine de la publicité ? Pour être un peu plus actuel, Hergé également. A quelques semaines de la fin de BDFIL, certains rappels sont intéressants. L'exposition de « On s'affiche, le mardi » montre aussi cet intérêt artistique des affiches. On ne compte pas non plus les nombreux photographes, créateurs locaux dans la publicité. Diaboliser la publicité est donc absurde.

Pour revenir à la pétition, elle soulève aussi une question très concrète sur un sujet à interdire. L'interdiction des véhicules motorisés comprend-elle les voitures électriques ? Enfin, même si on devait se limiter aux véhicules individuels à moteur à combustion, c'est absurde de croire que la voiture thermique est le diable incarné. Elle a aussi son utilité dans de nombreuses situations personnelles et professionnelles. La Fondation lausannoise d'aide par le travail le reconnaît d'ailleurs en sponsorisant de nombreux bénéficiaires du permis de conduire. Voulons-nous entrer dans ce jeu de censure qui aura plus d'impact sur les domaines sportifs et culturels que sur quelques consommateurs déjà convaincus par l'acte d'achat ? Le PLR ne le veut pas. Rejoignez-nous pour renvoyer cette pétition pour étude et communication.

M. Mountazar Jaffar (Soc.) : – Le groupe socialiste partage les préoccupations du groupe pétitionnaire. L'auteur insiste sur les nuisances sonores. En ce sens, le 30 km/h de nuit, porté par l'autre Municipalité et récemment entré en vigueur apaisera la ville. Comme l'a dit mon préopinant tout à l'heure, en l'absence de base légale, la Ville ne peut pas agir à ce niveau. C'est pour ces raisons que le groupe socialiste propose un renvoi à la Municipalité pour étude et communication.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Le groupe des Verts et jeunes Verts remercie le pétitionnaire, dont nous partageons l'objectif, à savoir diminuer fortement la publicité commerciale en Ville de Lausanne, et en finir, à terme, avec elle. On pourrait citer ici un certain nombre d'engagements de nos groupes ces dernières années, en particulier ceux de notre ancien collègue Vincent Rossi avec différentes interpellations.

On le voit dans le rapport, le pétitionnaire explique que la pétition a pour but d'inviter le corps politique à s'emparer de la publicité en impactant l'imaginaire. On est pile dans le sujet. Il y a certains groupes politiques qui sont plus dans cette ligne que d'autres. Je n'irai pas dans les détails. Le vote risque d'être assez clair. J'espère qu'une majorité ici partage les buts défendus par le pétitionnaire.

Par contre, pour notre collègue PLR, j'ai de la peine à entendre la mention de feu Mix & Remix dans un sens pro-commerce et pro-publicité. Un certain nombre d'entre nous l'avons connu et pu échanger avec lui sur ces questions. C'est dur de faire plus écologiste et anarchiste engagé que lui. Je ne suis pas sûr qu'il aurait apprécié cette forme de récupération politique. Mais ça n'engage que vous. En tant que groupe qui s'est emparé du sujet et qui n'est pas près de le lâcher, nous recevons ce message cinq sur cinq. Nous remercions le pétitionnaire pour son engagement et nous allons aussi renvoyer cette pétition à la municipalité pour étude et communication.

M. Valentin Christe (UDC) : – Bien qu'ayant eu le privilège d'être croqué par Mix & Remix, je ne saurais me prononcer sur l'appréciation colorée de ce débat. A vrai dire, dans ce débat, affleure le goût de réchauffé, car, il y a quelques années, on s'était déjà penché sur ce sujet au Conseil communal. Non pas à l'initiative d'une pétition, peut-être un peu délitée, mais à l'initiative de certains des plus éminents représentants du groupe des Verts d'alors. Force est de constater que le débat n'a pas beaucoup évolué.

J'avais eu l'occasion à l'époque de relever avec une certaine satisfaction que pour une fois la Ville n'avait pas de compétences dans le domaine et qu'on pourrait s'en réjouir. Mon appréciation sur le sujet n'a pas varié non plus.

Sur la question de l'imaginaire, il faut être un peu sérieux. On entre ici dans une sorte d'hygiénisme politiquement motivé. Et c'est une espèce de moralisme qui n'a pas sa place ici. A vrai dire, ça pourrait être étendu à d'autres domaines et les conséquences pourraient être beaucoup plus gênantes. Je vous invite à un classement, une étude et communication.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Je trouve que c'est de mauvaise foi de parler des affiches culturelles, qui représentent un petit pourcentage de la publicité en Ville de Lausanne. De plus, les collectifs anti pub, ainsi que le groupe Ensemble à Gauche, qui, effectivement, souhaite interdire la publicité, visent toujours la publicité commerciale, jamais la publicité culturelle.

La discussion est close.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Le vote a été à l'unanimité des voix pour étude et communication.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par 71 voix contre 1 et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Marc Olivier Paux et crts (60 signatures) : « Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! »

Développement

Dans le cadre de son plan climat, la Municipalité a identifié les véhicules à propulsion thermique comme étant des émetteurs importants de CO₂. Elle déclare ainsi vouloir les

bannir du territoire communal à l'horizon 2030. Cette mesure apparaît matériellement et juridiquement pas réalisable.

En revanche, la réduction des émissions de CO₂ par une diminution du nombre de véhicules à propulsion thermique apparaît être une mesure adéquate et réalisable pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. A cet égard, la Norvège est devenue en 2020 le premier pays où les voitures électriques ont représenté plus de la moitié des nouvelles immatriculations, un jalon qui place le pays sur les rails pour son objectif de décarboner tous ses véhicules neufs dès 2025. Oslo est devenue la vitrine du pays champion du monde de l'électrique. Il n'y a quasiment aucun bruit dans les rues du centre-ville, malgré la circulation de dizaines de voitures. Ce silence se poursuit jusque dans l'un des plus grands parkings de la ville, réservé spécialement aux véhicules électriques.

La Norvège a atteint son niveau actuel d'électrification du parc automobile grâce à une politique massivement incitative. Elle a développé son réseau de bornes de recharge (1 borne publique pour 330 habitants contre 1 pour 1'600 habitants en Suisse). Les véhicules électriques bénéficient d'avantages fiscaux. Des avantages pratiques en matière de parking et d'utilisation des couloirs de bus existent également. Enfin, une politique de subvention a été mise en place.

La transition énergétique peut également être favorisée par le processus de « rétrofit », lequel consiste à transformer un véhicule thermique en un véhicule électrique. En Suisse, le rétrofit est tout à fait légal. Si la transformation respecte les prescriptions légales en matière de sécurité et d'équipement technique, et après expertise, l'Office Fédéral des Routes (OFROU), peut autoriser une voiture rétrofitée à rouler en Suisse. L'homologation est réalisée de manière unitaire et reste actuellement onéreuse.

A Lausanne, des mesures telles que celles susmentionnées pourraient être mises en œuvre rapidement. Le financement du réseau de bornes de recharge pourrait être assuré par les revenus du stationnement qui ont généré d'importants excédents entre 2004 et 2019. Un partenariat avec un acteur privé pourrait aussi être examiné. Les autres mesures incitatives pourraient être financées par le fonds pour le développement durable ou le fonds pour l'efficacité énergétique.

Compte tenu de ce qui précède, les soussignés, au nom du groupe PLR, demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre les mesures suivantes en vue de favoriser la transition énergétique :

- Abaisser provisoirement le prix des macarons de stationnement pour les véhicules électriques ;
- Exonérer partiellement les véhicules électriques des taxes sur le stationnement ;
- Créer et/ou développer un réseau communal de bornes de recharge rapides financé par le fonds du stationnement ;
- Autoriser provisoirement les véhicules électriques occupés par plus de deux personnes à utiliser les couloirs de bus ;
- Accorder une subvention aux lausannois qui convertissent en électrique un véhicule thermique financée par le fonds pour le développement durable ou le fonds pour l'efficacité énergétique ;
- Accorder une subvention aux lausannois qui remplacent un véhicule thermique par un véhicule électrique, financée par le fonds pour le développement durable ou le fonds pour l'efficacité énergétique.

Lausanne, le 13 septembre 2021

Discussion préalable

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Nous allons demander une commission pour ce postulat. M. de Haller l'avait présenté lors d'un débat. Cela mérite une vraie discussion pour savoir si

certaines types de voitures pourraient rouler sur les voies de bus et d'autres idées incongrues. On se réjouit de cette commission.

La demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux »

Développement

Dans son préavis 2021/24, la Municipalité prévoit l'abandon de la gratuité du télé-réseau lausannois pour les bénéficiaires PC AVS/AI pour des raisons légales, en particulier de droit de la concurrence.

Nous regrettons la suppression de la gratuité du télé-réseau pour ces mêmes bénéficiaires. Il s'agit là d'une prestation qu'on supprime à des bénéficiaires qui ont déjà si peu.

Dès lors nous souhaitons, par ce postulat, proposer une nouvelle solution à destination des bénéficiaires PC AVS/AI par le biais d'une offre des tarifs internet et télé-réseau avantageux.

Rappelons l'importance de bénéficier d'une connexion internet, qui est devenue obligatoire pour remplir nombre de demandes officielles auprès de l'administration publique, pour chercher du travail, pour faire les démarches auprès de organismes privés tels que assurance-maladie, gestion de son compte en banque... Aujourd'hui, ne pas bénéficier d'un accès internet revient à être exclus de certains domaines, ce qu'on appelle la fracture numérique. À l'ère numérique où l'information dématérialisée remplace l'information imprimée, une personne sans accès numérique risque d'être désavantagée lorsqu'il s'agit d'acquies, d'exploiter et d'utiliser des informations importantes. En raison de ce manque d'informations, elle est menacée d'exclusion de la vie sociale.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'octroyer des tarifs internet et télé-réseau avantageux aux retraité.e.s et particulièrement aux bénéficiaires PC AVS/AI.

Lausanne, le 16 juin 2021

Discussion préalable

M. Matthieu Carrel (PLR) : – La Ville nous a dit que cela posait problème. Nous aimerions discuter de ce postulat en commission.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Je renonce à prendre la parole.

La demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Yohan Ziehli et consorts : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques »

Développement

L'équipement et l'armement des corps de police doivent en permanence être axés sur l'évolution des menaces. Il en découle qu'une réévaluation régulière des moyens octroyés aux femmes et hommes de terrain fait partie des impératifs de la politique sécuritaire de toute collectivité publique.

La Municipalité de Lausanne s'était prononcée sur ce point il y a 12 ans, alors interpellée au sujet de l'acquisition de pistolets à impulsions électriques (Taser) pour le Corps de police.

L'évolution des menaces et de la nature des engagements des forces d'intervention, dans le Canton de Vaud comme ailleurs, doivent pousser à reprendre cette réflexion.

Il ne s'agit pas de dire que les forces de police ont répondu de manière erronée ou inadaptée aux récentes situations auxquelles elles ont été confrontées – bien au contraire. Tout en réaffirmant la pleine confiance que nous pouvons avoir à l'égard des agents de terrain et la reconnaissance pour leur engagement et leur professionnalisme, y compris face à l'augmentation des agressions violentes dont ils sont victimes, il paraît opportun d'analyser l'adaptation de leur équipement face au développement de la situation sécuritaire.

Depuis 2008, nombre de corps de police ont acquis des pistolets à impulsions électriques, afin de minimiser les risques lors d'interventions nécessitant l'incapacitation d'un individu. Alors qu'en 2010, l'arme de service était encore utilisée 29 fois en Suisse, elle n'est plus engagée qu'entre 8 et 15 fois par année depuis 2012.

Utilisatrice depuis plusieurs années, la police cantonale zurichoise vient d'annoncer l'achat de 170 nouveaux appareils, mentionnant que l'expérience a démontré que « les situations particulièrement dangereuses peuvent être mises sous contrôle de manière rapide et proportionnée¹ ». Il est par ailleurs précisé qu'en 2020, le Taser n'a été utilisé qu'une fois, alors que dans 14 cas, la seule menace de son utilisation a permis de mettre un terme à une situation dangereuse.

Lors de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2009, la Municipalité de Lausanne affirmait que le pistolet à impulsions électriques « présente l'avantage de pouvoir repousser le plus loin possible l'usage de l'arme à feu, par l'engagement d'un moyen intermédiaire présentant de manière générale moins de risques pour l'intégrité corporelle et la vie des personnes visées² ».

Une telle vision est confirmée par le canton de Berne qui, dans un rapport très complet, indique que, lors de l'utilisation du Taser, « le risque est nettement moindre aussi bien pour les agresseurs que pour les forces d'engagement, par rapport au recours à d'autres moyens de contrainte (notamment l'arme à feu, mais aussi le bâton)³ ».

Dans le Canton de Vaud, le DARD est doté d'un tel dispositif. Il en a par ailleurs fait usage à Lausanne en 2013 – engagement qualifié de « très efficace » dans le rapport de gestion de la même année. D'autres polices suisses et romandes ont pris une décision similaire, limitant parfois son usage à des forces d'intervention et, d'autres fois, décidant d'équiper toutes les patrouilles.

Il y a donc largement matière à étude. Les années d'expérience permettront de mettre en évidence le nombre d'utilisations, les situations typiques d'engagement, le nombre de personnes ayant subi des séquelles graves et l'incidence sur l'utilisation d'armes à feu en corrélation avec l'évolution des engagements en situation dangereuse.

En conclusion, le présent postulat **invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'équiper tout ou partie des agents de terrain de pistolets à impulsions électriques**, en prêtant une attention toute particulière :

- aux demandes et opinions des hommes et femmes de terrain ;
- à l'évolution de la nature des interventions des agents ;
- à l'analyse de l'utilisation de pistolets à impulsions électriques par les corps de police qui en sont équipés dans le reste du pays ;
- au degré d'adaptation de chaque moyen d'engagement vis-à-vis de chaque situation, notamment en lien avec les infractions violentes.

¹ Neue destabilisierungsgeräte für die Kantonspolizei Zürich, Medienmitteilung, 24. 08 2021.

² Bulletin du CC, Lausanne, N° 4/II, séance du mardi 27 octobre 2009, seconde partie, p. 357.

³ Examen des effectifs de la police cantonale, rapport du Conseil-exécutif en réponse à la motion 138-2016 Wüthrich (Huttwil, PS), 27 février 2019, p. 34.

Il est proposé de renvoyer le présent postulat directement à la Municipalité pour rapport et préavis.

Lausanne, le 21 septembre 2021

Discussion préalable

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Le sujet autour de l’armement des policières et des policiers est loin d’être anodin. Une discussion approfondie en commission est plus que nécessaire.

La demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Accueil parascolaire : dégradation des prestations, même pour la conciliation ? »

Développement

Depuis une dizaine d’années, Lausanne annonce répondre à la demande en matière d’accueil parascolaire, lorsque les besoins sont fondés sur la nécessité de conciliation entre vie familiale et activité professionnelle. La prise en charge continue du matin au soir des enfants scolarisés doit, dans ce cadre, être garantie aux parents qui travaillent.

L’effort constant fourni par la Ville pour développer son offre de places d’accueil pré- et parascolaire est à saluer. Toutefois, plusieurs situations laissent à penser qu’une tension règne en matière de prise en charge parascolaire pour l’année scolaire en cours. Plusieurs cas de prise en charge répondant seulement partiellement aux demandes des parents sont ainsi apparus durant l’été et à la rentrée, dans différents quartiers.

En 2021 la date limite pour l’inscription en vue de la rentrée d’août a été avancée à fin avril (au lieu de fin mai). S’il est compréhensible que cette anticipation permette de mieux planifier l’offre, il n’en est pas moins évident que de nombreux changements professionnels et personnels peuvent surgir sur une durée de quatre mois entre l’inscription et la reprise des classes, modifiant les besoins en accueil parascolaire. La question se pose de savoir si les inscriptions tardives ou modifications de l’inscription entre le délai de base et la rentrée scolaire doivent modifier le droit à obtenir la prestation.

Le Conseil communal ne dispose à ce stade toujours pas de vision d’ensemble mettant en relation la démographie des générations concernées par l’accueil préscolaire et parascolaire, les modifications des facteurs influençant le taux de recours (structure des familles, reprise économique, évolutions culturelles) et les planifications de développement de l’offre. Une telle vision d’ensemble était la demande formulée par un postulat renvoyé en mai 2020 à la Municipalité. En l’absence de documents consolidés, on en est réduit à compiler les données figurant dans le rapport de gestion. Celles-ci laissent penser que le taux de couverture (nombre de places à plein temps rapporté au nombre d’enfants de la génération concernée) ne progresse plus beaucoup depuis quelques années, surtout concernant les 1-2P. Si c’est le cas, alors une simple évolution de quelques points du taux de recours peut déstabiliser la situation.

Année	Taux de couverture selon le rapport de gestion	
	Parascolaire I (1-2P)	Parascolaire II (3-6P)
2020	40.7%	48.5%
2019	39%	47%
2018	39%	47%
2017	38.5%	46.7%
2016	41%	42%
2015	40.7%	41.8%
2014	34.4%	37.4%

Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité confirme-t-elle que des parents ne bénéficient pas de l'accueil parascolaire demandé pour leurs enfants ?
 - Combien d'enfants sont concernés par une absence de prise en charge ?
 - Combien d'enfants sont concernés par une prise en charge ne répondant pas entièrement aux demandes des parents ?
- La Municipalité confirme-t-elle les difficultés rencontrées à satisfaire la demande pour la rentrée 2021 ?
- Quel est le traitement des demandes effectuées après le délai du 30 avril, pour les différents motifs imaginables (changement de situation professionnelle, déménagements, modification de l'organisation familiale) ? La Municipalité partage-t-elle l'idée que procéder à l'inscription ou modifier la demande après ce délai ne devrait pas en principe justifier une absence de prestation ou une mise sur liste d'attente ?
- Comment les parents concernés ont-ils été informés, quand et par qui ?
- Quelle est la situation en matière d'accueil hors conciliation ?
- Comment le retour à une garantie d'une place par enfant dont les parents en font la demande est-il envisagé ?
- Pour quand la réponse aux postulats sur la stratégie de développement pluriannuelle de l'accueil de jour des enfants (« Objectif 100% ») et sur la qualité de l'accueil parascolaire (« APEMS : nous avons la quantité, quid de la qualité ») est-elle prévue ?

Le 12 octobre 2021

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – La situation est assez simple. Jusqu'à il y a peu, et depuis une petite décennie, Lausanne assurait, à partir de l'entrée à l'école obligatoire, une prise en charge conforme aux besoins des parents qui travaillent, s'agissant de leur enfants. Cette promesse ne semble plus être tenue lors de cette rentrée. Plusieurs cas nous ont été rapportés, dans plusieurs quartiers lausannois, de parents sans aucune solution – et d'autre part de parents qui se retrouvent avec une réponse partielle à leur demande.

Ceci dans un contexte où la date limite d'inscription a été annoncée ce printemps. C'est une procédure qu'on peut annoncer en fin du mois d'avril pour les besoins d'août. C'est possible pour une grande proportion de parents. Pour une minorité importante, il est évident qu'interviendront des changements dans cette période-là, des changements professionnels, d'organisation, des divorces, des mariages, tout ce qu'on peut imaginer qui bouleverse un peu le quotidien des familles.

On se trouve dans une situation alors que le délai d'inscription a été avancé à la rentrée d'août : davantage de parents que d'habitude se trouvent en rade face à une absence de places pour la prise en charge de leurs enfants ou face à une prise en charge insuffisante. Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point ça peut être difficile, déstabilisant pour une famille de ne pas pouvoir compter sur ça le vendredi matin par exemple.

Je me permets, dans un dialogue entretenu de longue date avec David Payot, de rappeler que nous avons un manque d'indicateurs et de planification dans le domaine de l'accueil de jour

à Lausanne. Un postulat a été renvoyé par ce Conseil il y a bientôt deux ans, qui demandait des perspectives, des scénarios. Comment la population des enfants va-t-elle se développer dans les différents âges concernés par l'accueil préscolaire et parascolaire ? Comment peut-on imaginer que le taux de recours, donc le taux d'utilisation de la prestation, va se développer ? Est-il possible d'arriver à une situation où les parents aient un accès partiel à l'accueil de jour ? Ces questions-là restent à ce stade sans réponse. C'est la conclusion de l'interpellation et les dernières questions portent sur ce plan-là.

Nous sommes, en tant que conseillers communaux, réduits à des conjectures jusqu'ici. Cette interpellation urgente offre l'occasion de proposer un certain nombre de questions.

Réponse de la Municipalité

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le nombre de places en accueil parascolaire est en augmentation constante depuis 20 ans et la rentrée 2021 n'a pas fait exception puisque 160 nouvelles places ont été ouvertes en 3-6P alors que 160 autres ont été ouvertes en 7-8P.

Année scolaire	A (matin)	B (midi)	C (après-midi)
2015-2016	600	2160	1284
2016-2017	588	2196	1272
2017-2018	732	2376	1512
2018-2019	744	2328	1536
2019-2020	682	2301	1608
2021-2021	792	2450	1787
2021-2022	840	2568	1927

Afin de pouvoir adapter la capacité d'accueil des structures parascolaires à la demande des familles au fur et à mesure des rentrées scolaires, la DEJQ a mis en place des processus permettant d'anticiper la demande. En effet, alors que la population scolaire est en croissance constante et que l'on observe une augmentation du taux hebdomadaire de prise en charge demandé pour les enfants accueillis, compte tenu de la pression existant sur les infrastructures scolaires et parascolaires, il devient de plus en plus difficile de répondre immédiatement à l'ensemble des demandes des familles.

Parmi les outils de planification qui ont été adaptés, la DEJQ a mis en place un nouveau processus d'inscription, demandant aux parents d'annoncer leur besoin de garde pour le 30 avril, comme cela se fait dans la plupart des réseaux du canton.

En effet, à l'échelle de la Ville, il s'agit d'anticiper au mieux pour affecter de manière optimale les ressources dont nous disposons en fonction des besoins des familles. Or la demande fluctue d'année en année, de manière hétérogène selon les quartiers, et les évolutions ne sont pas toutes prévisibles. Rappelons que chaque création de structure ou ouverture de nouvelles places suppose de disposer d'espaces et d'infrastructures adaptés, à proximité de l'école, autorisés par le Canton, ainsi que l'engagement de personnel adéquat (lequel devient de plus en plus difficile à trouver) pour compléter les équipes en place. Rappelons également que l'accueil parascolaire répond non seulement à des missions de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle mais qu'il a aussi des missions d'ordre socio-éducatif et préventif, ce qui requiert professionnalisme et travail d'équipe. Il ne s'agit donc pas « juste » de créer quelques places.

À la rentrée, 3030 enfants étaient inscrits en Apems et, effectivement, pour 6% d'entre eux, seule une prise en charge partielle a pu être offerte dans une perspective de conciliation. Il

s'agit essentiellement d'enfants domiciliés Sous-Gare, où les infrastructures sont les plus sous tension.

Les recherches de solutions se sont poursuivies et une solution a pu être proposée à ces familles pour la rentrée des vacances d'octobre. Parallèlement la DEJQ élabore des solutions pérennes pour la rentrée 2022.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour répondre à la première question, la Municipalité confirme que des parents ne bénéficient pas de la totalité de l'accueil parascolaire demandé pour leurs enfants ; c'est toutefois un enjeu existant depuis de nombreuses années, avec une amplitude variable. Ce phénomène dépend d'une part de la demande exprimée par les familles, et d'autre part des places offertes. Lausanne a été pionnière dans le développement de l'accueil parascolaire depuis plus de vingt ans, et dispose de l'un des taux de couverture les plus élevés du Canton. Le taux de couverture, ou nombre de places par enfant, se situe à 48% et le taux de recours, ou proportion d'enfants accueillis en parascolaire, se situe à plus de 53%.

Côté demande, l'évolution de ces dernières années correspond à une augmentation démographique, et à une augmentation des durées d'accueil demandées par les parents. L'augmentation de la démographie est un phénomène relativement anticipable, même si les variations par quartier sont souvent plus difficiles à anticiper. En revanche, les demandes de chaque famille évoluent en fonction de facteurs multiples : on pense au taux d'emploi des parents, aux solutions de garde au sein de la famille élargie, mais une autre semble l'attrait croissant pour l'accueil parascolaire du point de vue des enfants et de leurs parents. Si nous nous en réjouissons, nous devons absorber une forte croissance pour le parascolaire II (3-6P), avec en particulier une demande en hausse de 9,6 % des accueils du matin et 7,9 % de celui des après-midi, contre 3,2 % sur les prestations de midi. Si la demande reste maximale à midi, et se concentre statistiquement sur les mardis et jeudis, la tendance est donc à l'extension des demandes sur des plages plus larges.

Côté offre, l'enjeu premier pour le secteur parascolaire est de pouvoir apporter dans chaque collège et chaque structure des réponses à des demandes qui évoluent rapidement, et dont nous avons connaissance peu avant la rentrée. Une réponse rapide implique de pouvoir offrir l'encadrement en personnel adéquat en tout lieu et à chaque moment de la semaine, mais aussi de pouvoir disposer de locaux autorisés par l'Office de l'accueil de jour de l'enfance. Ce point est souvent le plus limitatif, car le cadre parascolaire implique des normes strictes, notamment en termes de mètres carrés, d'illumination, de toilettes et de privacité des locaux par rapport aux autres publics. Chaque local fait l'objet d'une autorisation, qui est révisée tous les cinq ans, voire plus tôt en cas de transformation ou de changement de responsable. En conséquence, un certain nombre de lieux existants se voient remis en question ou leur capacité réduite par l'OAJE. Selon notre analyse, le cadre cantonal est organisé pour garantir la qualité architecturale de l'accueil parascolaire, mais il répond mal à la flexibilité nécessaire pour répondre à la demande à l'échelle d'une ville, et ne favorise pas la polyvalence des lieux. Même l'usage de salles de gymnastiques ou de locaux scolaires pour une partie de l'après-midi est souvent contesté. Cet enjeu mérite donc d'être repris avec les autorités cantonales et avec l'Etablissement intercantonal pour l'accueil parascolaire, pour garantir un cadre de qualité, mais aussi l'ouverture à des solutions temporaires ou limitées à certaines plages pour répondre rapidement à l'évolution des demandes.

Ce cadre posé, nous pouvons parler de la rentrée 2021. Afin de pouvoir adapter la capacité d'accueil des structures parascolaires à la demande des familles au fur et à mesure des rentrées scolaires, la DEJQ a mis en place des processus permettant d'anticiper la demande. Parmi les outils de planification qui ont été adaptés, la DEJQ a mis en place un nouveau processus d'inscription, demandant aux parents d'annoncer leur besoin de garde pour le 30 avril. Cette pratique s'inspire de celle pratiquée par la plupart des réseaux du canton. Elle vise à identifier la demande avec trois mois d'avance pour rechercher les locaux et le personnel à même d'y répondre. Si la priorité est donnée aux personnes avec besoin de

conciliation et s'étant annoncée dans les délais, la Ville recherche bien sûr des solutions pour toutes les demandes exprimées.

Pour vous communiquer des chiffres, le nombre de places en accueil parascolaire est en augmentation constante depuis vingt ans, avec 640 places supplémentaires depuis la rentrée 2015. La rentrée 2021 n'a pas fait exception puisque 160 nouvelles places ont été ouvertes en 3-6P et 160 autres en 7-8P. A mi-septembre 144 familles avec des besoins de conciliation et 30 familles sans besoin de conciliation n'ont pas obtenu la totalité des prestations demandées. Il s'agit essentiellement d'enfants domiciliés Sous-Gare, où les infrastructures sont les plus sous tension. Les recherches de solutions se sont poursuivies et une solution a pu être proposée à ces familles pour la rentrée des vacances d'octobre. Parallèlement la Municipalité élabore des solutions pérennes pour la rentrée 2022.

Ces chiffres n'incluent bien sûr pas des parents qui n'auraient pas exprimé leur demande parce qu'ils anticipent un refus, et nous ne pouvons que les encourager à s'annoncer pour recevoir une réponse, au moins partielle, et pouvoir anticiper ces besoins à l'avenir.

Pour répondre à la deuxième question, comme indiqué en réponse à la première question, des difficultés ont effectivement été rencontrées, même si elles ont été anticipées et que des réponses ont été élaborées. Cette année, la procédure d'inscription a été remaniée, dans le but de pouvoir anticiper les besoins des familles et ainsi adapter l'offre en termes d'infrastructures et de professionnel·les engagé·e·s. Nous avons demandé aux parents d'effectuer leurs inscriptions au 30 avril (délai ensuite reporté au 15 mai). Malheureusement, plusieurs familles n'ont pas répondu dans les délais, ce qui a rendu cette première tentative d'anticiper les besoins plus complexe qu'escompté. Ces inscriptions anticipées ont permis de réfléchir à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans certains lieux, de procéder à des engagements de professionnel·le·s pendant les vacances et d'adapter les autorisations d'exploiter autant que possible.

Malgré ces efforts, un manque de place persiste dans certains quartiers. Une offre la plus proche possible de la demande a été proposée à toutes les familles avec besoin de conciliation. La plupart des besoins non couverts concernent un ou deux moments de la semaine, et aucune famille avec besoin de conciliation ne s'est trouvée sans aucun accueil. Par ailleurs le fait d'avoir donné la priorité aux demandes de conciliation ne veut pas dire qu'aucun enfant en « socialisation » n'a pu être accueilli. En effet, bien que les lundis, mardis et jeudis soient les plus demandés, des places restent souvent disponibles les mercredis et les vendredis.

Les demandes qui n'ont obtenu qu'une réponse partielle sont suivies par les responsables de chaque APEMS, et des solutions peuvent souvent être offertes en cours d'année.

Pour répondre à la troisième question, l'ensemble des familles accueillies en APEMS qui n'ont pas répondu avant le 15 mai ont été contactées par les responsables des APEMS. Les différentes demandes et besoins ont été analysés et autant que possible, un accueil a été accordé aux enfants. Dans certains cas, la totalité de la demande n'a pas pu être satisfaite.

Pour répondre à la quatrième question, un courrier a été envoyé à toutes les familles bénéficiant d'un accueil en APEMS. Les parents ont été contactés par les responsables APEMS au cours du mois de juin pour toutes les familles qui n'avaient pas répondu au 15 mai et dès le 16 septembre pour celles qui se sont inscrites entre le 5 juillet et le 13 août 2021. Les responsables restent en contact étroit avec les familles et les rappellent dès qu'une place se libère. Il est à noter que les changements de fréquentation sont très fréquents entre la rentrée scolaire et les vacances automnales. En effet, les parents inscrivent les enfants souvent tous les jours et les fréquentations diminuent lorsque les activités extra-scolaires se mettent en place. Les listes de fréquentation se trouvent totalement stabilisées après les vacances du mois d'octobre.

Pour répondre à la cinquième question, comme indiqué, il est recherché une proposition, au moins partielle, aux familles qui expriment une demande. Si la priorité est donnée aux

besoins de conciliation, les besoins de socialisation sont souvent plus flexibles dans leurs horaires, si bien que seules 30 familles sans besoin de conciliation n'ont pas trouvé de réponse.

Pour répondre à la sixième question, cette année a permis d'avoir une meilleure anticipation des besoins, et l'inscription à fin avril paraît de ce point de vue un outil essentiel. En revanche, sa communication devra être améliorée, ainsi que le suivi garanti pour les demandes qui sont annoncées ultérieurement. Par ailleurs, si les demandes sont suivies attentivement par chaque responsable d'APEMS, il importe aussi de les centraliser afin d'améliorer la vision d'ensemble en continu et donc les réponses pour l'année suivante. Si vous avez suivi aujourd'hui la présentation du budget 2022, vous aurez également retenu que les ouvertures sont planifiées pour la rentrée 2022, avec 180 places supplémentaires et l'ouverture de trois nouvelles structures 7-8P.

Sur le plan politique, la Municipalité s'engagera pour demander un cadre cantonal qui garantisse à la fois la qualité, mais qui offre aussi une certaine flexibilité pour permettre de répondre à l'ensemble de la demande avec des solutions transitoires si elles sont pertinentes sur le plan pédagogique.

Pour répondre à la septième question, les réponses à ces postulats impliquent des engagements forts, qui doivent s'intégrer au programme de législature municipale. C'est donc une fois que celui-ci sera établi que nous pourrons concrétiser sa mise en œuvre avec les acteurs et actrices concerné·e·s, et répondre à ces deux enjeux. La présentation du budget de ce jour vous donne toutefois quelques indices en la matière.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je me permets de prendre la parole pour commenter les réponses que je découvre avec vous.

Trois choses qu'il faut saluer. Vous avez évoqué le fait que la politique menée par la Ville est exemplaire. Loin de moi l'idée de le contester. Mais quand on atteint des objectifs exemplaires, il faut tenir ses engagements. C'est difficile quand on constate qu'une promesse a été tenue – les besoins de conciliation trouvent la prestation nécessaire – et qu'on redescend de ce niveau-là : le sentiment de déception qui s'ensuit est normal et à la hauteur de l'ambition qui est celle de la Ville en la matière.

Deuxième point, il n'est pas question de critiquer le travail effectué ni par les professionnels de l'accueil dans les structures ni par le personnel administratif qui doit gérer une forme de pénurie de places, y compris dans l'accueil parascolaire. Nous avons affaire à des gens qui cherchent en permanence à accueillir davantage d'enfants, à tordre les cadres de référence, à pousser les murs, pour faire en sorte que les demandes puissent trouver des réponses. Leur travail est salué. Ce n'est pas de ça qu'il est question ici.

Troisième point, l'augmentation du nombre de places. Sur la base des chiffres du rapport de gestion, nous constatons que la progression du taux de couverture est en dents de scie. Il y a parfois des reculs. On peut évidemment créer beaucoup de places, mais, si on ne met pas cela en regard de la modification du nombre d'enfants de chaque génération, la création brute du nombre de places ne nous dit pas encore si le taux de couverture augmente, recule ou stagne. Cela ne nous dit pas si nous pouvons honorer plus ou moins de demandes.

C'est là que se situe le problème. Il y a besoin d'une réponse urgente. J'entends qu'elle est en train d'être mise en place. C'est décevant de ne l'entendre que ce soir. Mais je suis content de l'entendre. C'est là-dessus que portera la résolution que je formulerai tout à l'heure. Il faut tenir cet engagement, le cas échéant avec des crédits supplémentaires urgents.

C'est à nous, conseillers communaux, de faire valoir notre droit à être saisis d'une communication complète. Ce n'est pas possible d'habiter dans un pays où on fait des scénarios démographiques jusqu'aux années 2080 à l'échelle de la Suisse et qu'on ne sache pas, en créant 160 places, de combien de pour-cent le taux de couverture bouge, de combien

de pour-cent le taux de recours peut se modifier sans que cela conduise à des problèmes de pénurie. Nous avons besoin d'une planification pour comprendre dans quelle direction nous allons, pour comprendre si la fin définitive de la pénurie dans le parascolaire approche, pour quand il est réaliste de l'atteindre. C'est toute la question du pré- et du parascolaire, qui met encore aujourd'hui de nombreuses familles dans des situations délicates.

Je me réjouis de ce débat. Je vous remercie de vos indications sur le calendrier. À ce moment-là, je pense qu'il y aura des orientations à prendre en termes budgétaires. Je me réjouis d'en discuter avec vous.

Sur la question des autorisations, j'entends la question du respect des cadres de référence, de la qualité de l'accueil. Il ne s'agit pas d'assurer un parcage des enfants à tout prix. Ce n'est pas mon esprit non plus. Cependant, si le temps se durcit ou si certaines exceptions lausannoises ne sont plus prises en compte dans la pratique cantonale, c'est un débat qui doit être ouvert sur la place publique. Je suis très content d'avoir pu y contribuer ce soir.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour répondre à la demande en matière d'accueil parascolaire en réduisant au minimum les délais d'attente, le cas échéant en sollicitant des crédits supplémentaires y compris au moyen de la clause d'urgence prévue à l'art. 105 al. 2 du règlement du Conseil communal de Lausanne.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – L'accueil préscolaire et parascolaire est une possibilité pour les parents et souvent pour les mères de continuer à travailler tout en sachant que leurs enfants sont bien pris en charge. C'est un espace de socialisation, d'apprentissage et de développement de la créativité et l'accès à une nourriture saine et variée pour les enfants. Pour tous les enfants. Si la Ville de Lausanne fait des efforts continus et constants pour améliorer l'offre et la qualité de cette prestation et s'adapter à des quartiers en continuelle évolution, il existe encore une trop grande disparité entre l'offre et les besoins des familles.

Le problème concerne plus particulièrement les unités d'accueil pour écoliers. Les enfants scolarisés en 1P et 2P. Diminution des classes en UAP au profit d'augmentation des classes en nursery. Ce transfert doit s'accompagner de la création de places d'accueil pour les 1P et 2P dans les APEMS qui n'en ont pas.

Les statistiques de cette interpellation montrent bien que le taux de couverture n'est pas suffisant. Il faut ajouter tous les cas qui sortent des statistiques : les parents qui modifient leur temps de travail, les grands-parents qui gardent les enfants. Tout cela ne fait pas partie des statistiques.

Concernant l'accueil en APEMS, son organisation semble complexe. Si on peut comprendre le délai à fin avril, il est indispensable d'informer les familles en temps utile et de garder une certaine flexibilité pour faire face aux changements d'horaires des parents. Concernant les activités extrascolaires des enfants, on a les informations tardivement, elles peuvent intervenir après la rentrée scolaire. Une demande de changement d'horaire effectuée en août 2021 et entrée en vigueur au 1er octobre, cela peut poser des problèmes aux familles.

Pour le groupe Ensemble à Gauche, il est important que chaque enfant ait une place selon les besoins des parents. C'est une question d'égalité des droits, des chances, et entre hommes et femmes. C'est une politique qui coûte cher. Mais ce n'est ni aux enfants, ni aux familles, ni au personnel de payer pour cette flexibilité et cette qualité. C'est un investissement à long terme que la Ville doit faire, pour nos enfants. Afin de maintenir et d'améliorer la qualité de l'accueil, du matériel, de l'espace.

Quant à la formation et aux conditions de travail des professionnels, encore trop de travailleurs sont engagés dans le parascolaire en tant qu'auxiliaires, de 16 à 20 %. Les contrats précarisés, il y en a trop. Les locaux sont parfois insalubres.

Nous sommes d'accord avec les postulants. Il s'agit maintenant de déterminer de manière plus précise et réaliste quels sont les besoins, d'avoir un suivi réaliste dans le temps et de bloquer des crédits complémentaires si nécessaire.

La définition de ces besoins paraît difficile. C'est un peu comme si on demandait à la police de quantifier le nombre de voleurs qui n'ont pas été arrêtés. Il est important que la Ville intègre les associations de parents d'élèves dans cette démarche et travaille en stricte collaboration avec elles afin d'anticiper les besoins à la rentrée 2022. Dans ce sens, nous allons déposer une deuxième résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte des représentant·e·s des parents pour améliorer le système d'inscription à la rentrée 2022 et assurer une bonne compréhension et anticipation des besoins des familles.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je suis estomaquée. J'ai connu l'époque où on n'avait aucune solution de garde avant l'école. Je suis étonnée d'arriver à une situation de ce type. Je remercie l'interpellateur pour son texte, mais... je suis étonnée du calcul dans l'anticipation. Pour moi, aujourd'hui, les deux parents travaillent de plus en plus. C'est une nécessité économique. En termes de réinsertion professionnelle, dès que l'enfant commence l'école, c'est le moment où les femmes recommencent à travailler. De nos jours, la norme devrait être que l'enfant soit placé dans une structure d'accueil. Et non pas qu'on fasse une demande. Je ne comprends pas pourquoi on ne pourrait pas décider que tous les enfants, à partir de 4 ans, ont la possibilité d'accéder à la journée continue, qui serait la norme. Il y a beaucoup de pays dans le monde où c'est le cas.

S'il y a exception, on fait exception. Mais j'ai beaucoup de témoignages de personnes en recherche d'emploi qui doivent prouver qu'elles ont vraiment besoin de ces places. C'est très compliqué de le prouver. Une femme qui veut recommencer à travailler ne peut pas prouver qu'elle a ces souhaits. Pourquoi ne pas dire : la norme, c'est que tous les enfants soient gardés à midi. Au mois de mars, on ne peut pas prédire la situation dans six mois. Mais on peut partir du principe que tous les enfants, en 2021, à Lausanne, ont une place à la pause de midi et peuvent manger à l'école.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je prends la parole après une camarade de groupe pour donner la position du PLR sur la résolution de M. Gaillard. Le débat posé est très intéressant. Dans le budget, c'est une des politiques publiques qui est mise en avant : l'accueil parascolaire. C'est une des politiques d'investissement prioritaire de la Ville. Elle est mise en avant dans le communiqué de presse de la Ville. Et là, on voit qu'il y a un certain nombre de problèmes de réalisation. Le communiqué de presse ne met pas en avant ces difficultés.

On ne peut pas en vouloir à la Ville pour cela. Pour savoir si les budgets 2022 sont pertinents et suffisants, il serait intéressant de la part des services de M. Payot de nous donner une estimation des besoins. On avait déjà noté dans la construction des bâtiments scolaires un problème d'anticipation ou de possibilité d'anticiper. Je ne dis pas que c'est facile, un problème d'anticipation du problème scolaire. C'est valable pour les places.

Nous soutiendrons la résolution. Nous pensons qu'elle va dans le bon sens. Si le budget est bien fait, il n'y aura pas besoin d'utiliser la clause d'urgence. Si la Municipalité doit passer par une clause d'urgence pour prévenir le besoin scolaire, c'est qu'il y a un réel problème de gestion.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Deux choses. D'abord, un remerciement à Mme Piron. Ce que vous avez formulé, c'est ce qui était formulé dans le postulat : objectif 100 %. L'idée était de dire qu'un jour, on devrait arriver à une fréquentation partielle dans un principe d'universalité, ça devient la norme.

J'aimerais qu'on me dise ce que ça implique. Si ça implique de tripler le budget de l'accueil de jour de l'enfance, je peux entendre que cela se fasse sur plusieurs années. Si, au contraire,

on me dit qu'il suffirait de l'augmenter de 20 %, le rythme d'atteinte de l'objectif doit être différent. C'est de ça que je me plains : nous en sommes réduits à discuter de grandes lignes parce qu'il nous manque l'échelon intermédiaire. A quelle distance sommes-nous de l'objectif évoqué ? Aujourd'hui, je ne le sais pas. Un taux de couverture de 100 % n'aurait pas de sens. Il y a toujours des parents qui sont à la maison tel ou tel jour. Mais il nous manque l'échelon intermédiaire pour articuler ce que vous avez dit et trouver nos points de désaccord sur le rythme, la vitesse, les priorités. Est-ce qu'on veut d'abord universaliser le parascolaire ? Couvrir la demande d'universalisation dans le préscolaire ? C'est ce débat que je veux mener.

Deuxième point. Nous avons affaire au seul service public dont la légitimité augmente avec le temps. Depuis quelques décennies, on peut parler de service public. On est souvent sur des combats défensifs : les transports, la poste... Nous avons des lignes idéologiques de fracture sur certains sujets. Nous avons besoin davantage de prestations sous le pilotage de la collectivité, en l'occurrence de la commune. C'est cet élan que je souhaite soutenir avec cette résolution, qui est un sparadrap, comme l'a dit M. Carrel. On ne peut plus se contenter de se dire : ça augmente, donc c'est bien. Aujourd'hui, c'est : ça augmente, c'est bien. Qu'est-ce que ça couvre ?

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je partage les inquiétudes formulées par l'interpellateur quant au manque de places pour les enfants en parascolaire. Mais je ressens aussi une grande déception sur les réponses apportées ce soir. Aucune vision à long terme n'a été décrite par le municipal en charge des écoles. On a entendu qu'il y a une pseudo prise de conscience sur la problématique. Mais elle est difficilement niable. En revanche, aucune vision globale sur la manière dont il faudra répondre aux attentes de la population par rapport à cet accueil parascolaire.

Malheureusement, un crédit supplémentaire ne permettra pas d'avoir une vision à long terme. Il faudra agir par un autre biais. Comme l'a dit notre chef de groupe PLR, on soutiendra la résolution afin de faire avancer les choses, les choses n'avançant pas assez rapidement pour une grande majorité de ce Conseil.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Quelques réactions par rapport aux prises de parole sur des éléments plus ponctuels. M. Gaillard relevait un taux de couverture en dents de scie. La principale observation est due au fait que, comme le taux de couverture est un nombre de places par rapport au nombre d'enfants pour l'âge concerné, c'est simplement la date où les enfants sont pris en compte pour l'accueil en 2P ou 3P qui a changé. Sinon, l'évolution paraît plus régulière que ce qui est dit.

Il a été relevé par Mme Manzoni une nouvelle organisation. Les nouvelles garderies n'offrent pas d'accueil pour les 1-2P. Elle s'inquiète avec raison de l'accueil de ces derniers dans les APEMS. La démarche est faite de manière correspondante dans les quartiers pour que l'accueil soit assuré. Les derniers exemples sont ceux de Riant-Pré et des Diablerets.

Par rapport à des questions plus globales, j'entends un besoin de planification. Il y en a un certain nombre qui est aux mains de la Municipalité. On doit évaluer jusqu'à quel point on prend position pour donner crédit à certaines hypothèses. La planification repose sur un certain nombre d'hypothèses qui sont schématiques. Les hypothèses nécessaires, celles en matière de demandes, suivent une évolution sociétale qu'on découvre en partie. On peut faire des hypothèses sur ce qu'est le taux d'occupation global des parents qui va continuer à s'accroître. Les solutions de garde informelle vont diminuer et, du coup, tout le temps où les parents ont une occupation professionnelle correspondra aussi à une demande de garde. Ça paraît l'hypothèse la plus plausible. Par rapport aux besoins de socialisation, de prévention, c'est beaucoup plus complexe.

L'enjeu principal en termes d'une planification globale, ses limites, c'est qu'on doit répondre quartier par quartier. Les familles lausannoises ne sont pas en mesure de se déplacer quotidiennement, de faire des kilomètres pour aller au travail. On ne peut pas changer les enfants de collège pour pouvoir leur assurer une place en APEMS à midi.

Outre la planification globale, l'enjeu sur lequel on doit travailler, c'est d'avoir une capacité à la flexibilité, à la réactivité. C'est de ce point de vue que les difficultés apparaissent. Garantir la qualité, porter ce message que l'accueil parascolaire doit être proposé par toutes les communes. Le prochain message, ce sera que toutes les communes répondent à la demande. On en est loin. Les normes sont idéales quand on construit un nouveau collège. Par contre, quand on a des APEMS qui existent depuis vingt ans, comme à Lausanne, quand on doit trouver de nouveaux espaces conformes, ça pose problème. C'est là qu'une marge de manœuvre doit être retenue.

En termes de marge de manœuvre, naturellement que les besoins financiers sont aussi un enjeu majeur. La Municipalité, de ce point de vue, prévoit aussi une dotation qui permet d'y répondre. Elle a historiquement toujours, quand il y avait des besoins imprévus, recouru aux crédits supplémentaires. C'est la démarche qui sera envisagée si des besoins supplémentaires sont identifiés, qui n'ont pas pu être anticipés, ou si des surfaces commerciales peuvent être louées pour des APEMS.

Les deux résolutions qui ont été exprimées me paraissent pouvoir être partagées. Sur les points consensuels, il y a la volonté de répondre à l'ensemble de la demande. La question est de savoir si on veut répondre à 100 % : c'est une question politique qui peut être débattue. Actuellement, on a un taux de couverture de 48 %. Le taux de 100 % demande de doubler l'accueil actuel.

M. Philippe Miauton (PLR) : – J'ai bien entendu le municipal. Je n'ai pas tout compris, parfois perdu dans des explications. Il nous a dit : j'entends le besoin. Mais j'ai envie de dire : comme vous l'avez déjà entendu sur la question des quartiers, sur la FASL, sur la rénovation des écoles. Nous souhaiterions qu'au lieu d'entendre, vous le fassiez avec une planification, à l'avenir. C'est le message global qui est en train de passer ce soir.

Nous mesurons que le chemin vers l'accueil total des enfants soit bien difficile à atteindre. Puisqu'une nouvelle résolution a été déposée – comme d'habitude, elle vient de l'extrême gauche qui agit, comme de coutume, dans les dossiers de son propre municipal – et qu'elle est frappée au coin du bon sens, le groupe PLR se fera un bonheur d'entendre cette résolution et de la soutenir.

Un des points, par contre, qu'on a toujours défendu et qui paraît important, c'est l'attachement au fait d'assurer une réponse en priorité pour les âges les plus élevés et développer progressivement l'accueil pour les enfants de plus en plus jeunes. Cela permet aux familles d'avoir la garantie qu'une fois qu'elles ont une place, elles la gardent. Mais je comprends aussi que les difficultés rencontrées à la rentrée aient été mal vécues par les parents qui ont vu ce principe remis en question.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Tout d'abord, merci à M. Gaillard pour son interpellation urgente. Je me demande depuis combien de temps il hésitait à en déposer une. C'est vrai que la réponse aux postulats, il a eu la modestie de ne pas préciser qu'il s'agissait de son propre postulat. C'est vrai que la réponse commence à tarder. Merci aussi à M. Payot pour ses réponses. Cela nous a permis de parler de planification. Ça a l'air d'être un mot partagé à la fois à gauche et à droite de l'hémicycle. Dans ce domaine, ça semble partagé.

Il n'y a rien de simple. On peut mélanger tous les sujets. Il est tard, c'est assez facile de mélanger tous les sujets qui concernent une direction. Si on parle d'un souci de planification, on peut en trouver dans l'ensemble des sujets. Il y a un juste milieu entre dire que la Ville ferait tout juste, et dire que la ville ferait zéro planification, comme le prétend le PLR.

Ces problèmes ne datent pas d'hier. C'est une forme d'héritage d'actions politiques qui sont plus anciennes et qui précèdent ou ont précédé l'arrivée du municipal Payot à la Municipalité. Cela me semble honnête de le dire dans ce débat.

La question de fond, au lieu de débattre simplement de cette interpellation, c'est : quand aura-t-on une réponse et un préavis en réponse aux postulats Gaillard et consorts ? On pourra alors discuter de chiffres, de détails, de planification. A-t-on une idée, ce soir, de quand cet

objet reviendra sous forme de préavis de la Municipalité ? Cette interpellation urgente aura eu le mérite d'apporter cet élément.

Les deux résolutions nous conviennent. Je pense que M. Gaillard n'avait pas 12 000 possibilités ce soir. Cela semble une bonne résolution pour aller un peu plus loin. En attendant d'avoir la réponse à ce postulat. Ce serait intéressant d'avoir la date.

Et sur la résolution de notre collègue Manzoni, peut-être que la Ville le fait déjà. Cela me semble quelque chose d'assez logique et consensuel.

M. Philippe Miauton (PLR) : – M. Panchard me reproche de tout mélanger. Je ne mélange rien du tout. Tous ces défauts de planification d'une multitude de dossiers ont un point commun, c'est M. Payot. Certains municipaux ont précédé M. Payot, mais, là, je ne mélange pas tout, car ça fait vingt ans en majorité de gauche dans ce département.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je pense préférable de ne pas répondre à M. Miauton.

Par rapport à la question de M. Panchard, qui demandait finalement quand on pourrait donner cette réponse, les échéances, c'est l'annonce d'un programme de législature qui, en toute logique, doit avoir lieu dans le deuxième semestre 2021, et quelques mois pour pouvoir donner une réponse en fonction de ces engagements, ce qui nous amène à la fin de 2021, début 2022.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution Benoît Gaillard est acceptée par 67 voix contre 1 et 5 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution Laura Manzoni est acceptée par 64 voix contre 4 et 5 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « *Accueil parascolaire : dégradation des prestations, même pour la conciliation ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour répondre à la demande en matière d'accueil parascolaire en réduisant au minimum les délais d'attente, le cas échéant en sollicitant des crédits supplémentaires y compris au moyen de la clause d'urgence prévue à l'art. 105 al. 2 du règlement du Conseil communal de Lausanne.*»

ainsi que

la résolution de Mme Laura Manzoni, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte des représentant-e-s des parents pour améliorer le système d'inscription à la rentrée 2022 et assurer une bonne compréhension et anticipation des besoins des familles.*»

Interpellation urgente de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts : « La Valencienne : une cacophonie donnant l'impression d'un avenir incertain pour ce lieu »

Développement

Résumé : Quelles sont les raisons ayant motivé la Municipalité à mettre un terme à la convention signée avec « l'association de La Valencienne » ? Comment est-ce que la Municipalité organisera-t-elle l'entretien du lieu à partir du 1er novembre ? Qui pourra participer aux ateliers participatifs où sont décidés l'avenir de la Valencienne ?

Motif : L'urgence est demandée en raison de la rupture imminente de la convention concernant l'entretien de la Valencienne, et de la nécessité d'en assurer la gestion transitoire.

Le 30 septembre, la Municipalité a publié un communiqué de presse concernant la

Valencienne, informant de l'intention de la Ville de mettre « à disposition des habitant·e·s des infrastructures pour faciliter l'organisation d'activités de quartier ». Dans ce même communiqué, la Municipalité précisait que « [s]uite à la dissolution d'une association très active dans l'animation de ce lieu, la Ville de Lausanne a adopté une convention transitoire avec un collectif qui s'est constitué en association. Tenant à ce que la Valencienne réponde au maximum aux attentes du quartier, la Ville de Lausanne a organisé le 22 septembre une soirée d'ateliers à laquelle tout le quartier était invité. [...] Cette soirée d'ateliers participatifs a été suivie le 29 septembre d'une assemblée de quartier où un nouveau modèle de mise à disposition des installations a été présenté. Dès le 1er novembre, la Ville se chargera directement de mettre les installations à disposition des habitant·e·s ou des associations souhaitant organiser des activités ouvertes au public et dédiées au quartier au moyen d'un système de réservation. » Le communiqué de presse concluait avec l'indication suivante : « La Ville continuant de privilégier une activité associative pour ce site, des ateliers se tiendront dès la fin de l'automne et une assemblée accueillera, au début de 2022, chaque habitant·e intéressé·e à constituer une association en mesure de mettre les infrastructures à disposition pour des activités en faveur du quartier. »

Cette conclusion étonne, puisque malgré la mention qui est faite d'une association avec laquelle la ville avait conclu une convention, le rôle futur de cette dernière n'est même pas mentionné dans l'organisation des ateliers participatifs n'est pas clarifié dans le communiqué de presse. Le communiqué de presse ne clarifie pas non plus ce qui motive la Municipalité de se charger elle-même de la gestion de la Valencienne dès le 1^{er} novembre, alors que l'association ayant assuré ce travail jusqu'alors semble toujours exister.

Le 2 octobre, « L'association de La Valencienne » publie son propre communiqué de presse. Son contenu est lui aussi étonnant : la Municipalité aurait rompu de manière unilatérale la convention qu'elle avait conclu avec cette association ; une convention qui chargeait l'association « d'animer et entretenir le lieu-dit La Valencienne ». L'association insiste avoir « l'impression d'avoir respecté ses engagements et de s'être fait avoir ». Toujours selon ce communiqué de presse, la convention signée entre l'association et la Municipalité aurait engagé cette dernière à « organiser dès la rentrée scolaire 2021, en collaboration avec l'association La Valencienne, des échanges et une assemblée publique destinés à rassembler les usagers.ères et acteurs.trices du voisinage ». Mais cette « association de La Valencienne » n'aurait pas été invitée à collaborer à l'organisation de ces ateliers, qui par ailleurs n'auraient fait objet d'aucune communication large en amont de leur tenue.

L'association se plaint également que la Municipalité ne reconnaîtrait pas « l'immense travail d'entretien du lieu » effectué par l'association. L'association déplore en outre que la manière de procéder de la municipalité ne tiendrait pas compte du fait que grâce à elle, « le lieu vit, les activités naissent, les usagers se responsabilisent et la participation citoyenne se déploie pleinement comme rarement ailleurs à Lausanne ».

Force est de constater que ces deux communiqués de presse – celui de la Municipalité et celui de « l'association de La Valencienne » - présentent des versions très contradictoires. Ces contradictions soulèvent des questions. Premièrement, on peut s'interroger sur la cohérence

entre la volonté exprimée par la Municipalité de privilégier une gestion associative du lieu, et l'apparente mise à l'écart d'une association qui semble vouloir animer et entretenir le lieu.

Deuxièmement, en l'absence d'explications claires concernant les raisons qui ont motivé la Municipalité de rompre la convention signée avec «l'association de La Valencienne», il semble nécessaire que la Municipalité clarifie ce qu'elle attend de la future association qu'elle invite les habitant·e·s à constituer lors d'ateliers et assemblées futures.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1) Qui sont les personnes, services, associations et autres collectifs qui ont collaboré à l'organisation et à la tenue des ateliers participatifs des 22 et 29 septembre ? Et qui seront les personnes, services, associations et autres collectifs qui seront invitées à collaborer aux ateliers participatifs prévus pour la fin de l'automne ? En précisant que par «collaboration à l'organisation de l'atelier», nous n'entendons pas une simple participation à l'atelier, mais une participation à sa conception et mise en place.

2) Par quels biais est-ce que les différentes personnes, associations et autres collectifs concernées par la Valencienne et souhaitant participer au développement et à l'utilisation du lieu ont-elles été informées de la tenue de ces ateliers participatifs et invitées à y participer ? Et par quels biais est-ce que ces différentes personnes, associations et autres collectifs seront-ils informé·e·s de la tenue des ateliers prévus pour la fin de l'automne, et invité·e·s à y participer ?

3) Quelles sont les raisons ayant motivé la Municipalité de mettre un terme à la convention signée avec «L'association de La Valencienne» et de récupérer les clés de la Valencienne, puisqu'à en croire le communiqué de presse de «l'association de La Valencienne», personne d'autre s'était mis à disposition pour reprendre la gestion du lieu ?

4) Quelles sont les raisons ayant motivé la Municipalité de se charger «directement de mettre les installations à disposition des habitant·e·s ou des associations souhaitant organiser des activités», puisqu'à en croire le communiqué rédigé par «l'association de La Valencienne», cette dernière était en train de mettre en place le nécessaire pour effectuer ce travail ?

5) Au-delà de la question d'organiser des activités sur le lieu, comment est-ce que la Municipalité prévoit-elle d'organiser l'entretien de la Valencienne dès le 1er novembre, et sous quelle forme est-ce qu'elle compte impliquer dans cette tâche des habitant·e·s, collectifs ou associations intéressé·e·s de s'y investir ?

6) Comment est-ce que la Municipalité prévoit-elle de déterminer les droits et devoirs de la nouvelle association qu'elle invite les habitant·e·s à constituer ? Comment est-ce que les habitant·e·s, associations et collectifs existants pourront-elles·ils faire valoir leurs expériences, souhaits et aspirations pour la Valencienne ?

7) A l'issue de cette période transitoire, comment est-ce que la Municipalité compte-t-elle appuyer les efforts d'habitant·e·s, collectifs et associations motivé·e·s à investir et entretenir les lieux dans le but d'éviter de devoir elle-même assurer la gestion des lieux ?

Lausanne, le 12 octobre 2021

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Vous avez sûrement toutes et tous reçu le communiqué de presse que la Municipalité nous a envoyé en septembre, nous informant qu'elle mettait à la disposition des habitants des infrastructures pour faciliter l'organisation d'activités de quartier à la Valencienne. Dans ce communiqué de presse, la Municipalité nous informait qu'elle avait conclu une convention avec une association qui remplaçait une autre association, suite à la dissolution de cette dernière, et que la Municipalité avait également organisé le 22 septembre une soirée d'atelier participatif, suivi d'une assemblée, une semaine plus tard, où un modèle de mise à disposition de la Valencienne a été présenté. La conclusion de ce modèle est que, dès le 1er novembre, c'est la Municipalité qui se charge de mettre directement les installations à la disposition des habitantes et habitants. La Municipalité conclut en disant qu'elle continue à privilégier une activité associative pour ce site.

Du coup, cette conclusion est étonnante, car il paraîtrait qu'il y a à la Valencienne une association avec une convention d'exploitation du site, mais le communiqué de presse ne fait pas mention du rôle qu'aurait joué cette association dans ces ateliers participatifs ni ne dit pourquoi c'est maintenant la Municipalité qui se charge de la gestion de la Valencienne.

Cette légère confusion à cette conclusion n'a fait qu'augmenter le 2 octobre lorsque l'association de la Valencienne a publié son propre communiqué de presse. Dans ce dernier, elle dit effectivement qu'il y avait cette convention avec la Municipalité, qui chargeait l'association d'animer et d'entretenir la Valencienne. L'association a l'impression d'avoir respecté ses engagements et de s'être fait avoir. Ainsi, elle n'aurait pas été invitée à participer à l'organisation de ces ateliers participatifs malgré le fait que la convention aurait stipulé qu'elle aurait dû avoir sa place dans cette organisation. Elle déplorait également le fait que la Municipalité ne reconnaît pas l'immense travail d'entretien qu'effectue cette association ni qu'elle a entre-temps réussi à faire en sorte que la Valencienne vive, qu'elle ait des activités, etc.

Force est de constater que ces deux communiqués de presse, celui de l'association de la Valencienne et celui de la Municipalité, présentent des versions contradictoires. Cette contradiction pose des questions. Est-ce que la Municipalité privilégie des activités associatives à la Valencienne ? Deuxièmement, puisqu'il n'y a pas d'explication sur la raison pour laquelle la convention est interrompue, il semblerait nécessaire que la Municipalité clarifie ce qu'elle attend de la future association et qu'elle invite les habitants à la constituer lors d'ateliers et d'assemblées futures.

C'est pourquoi nous avons les questions suivantes pour la Municipalité.

Première question : qui sont les personnes, services, associations et autres collectifs qui ont collaboré à l'organisation et à la tenue des ateliers participatifs des 22 et 29 septembre ? Et qui seront les personnes, services, associations et autres collectifs qui seront invités à collaborer aux ateliers participatifs prévus pour la fin de l'automne ? En précisant que par « collaboration à l'organisation de l'atelier », nous n'entendons pas une simple participation à l'atelier, mais une participation à sa conception et mise en place.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Un bref historique par rapport au terrain de la Valencienne paraît nécessaire pour remettre en contexte les réponses.

Pour rappel, le terrain de pétanque de la Valencienne est animé par le centre socioculturel depuis 2016. Cette responsabilité a été transférée à l'association La Valencienne. Celle-ci a vu le travail de ses membres perturbés par la COVID 19. Côté négatif, le voisinage s'est régulièrement plaint du bruit et inconvénients liés aux activités, les constructions ont été édifiées sans demande et l'usage de la buvette a posé question.

Aucune convention n'a pu être passée avec la Ville de Lausanne. L'association s'est dissoute à la fin du printemps 2021, apparemment en lien avec des désaccords internes. Avec l'intention de maintenir l'association, la Municipalité a établi une convention jusqu'à l'automne, le collectif se constituant en une nouvelle association La Valencienne. Nous reconnaissons un certain nombre d'améliorations, notamment le démontage de la principale construction. Toutefois, les tensions avec le voisinage ont perduré en lien avec les activités nocturnes et les quelques points de la convention n'ont pas été suivis.

Avec le souci du maintien des activités sur le site, et d'y intégrer un maximum d'acteurs du quartier, y compris l'ancien comité et le voisinage, une première soirée a été organisée le 22 septembre. La Valencienne a été invitée, ainsi que l'association des barbiers de la Valencienne. Ce sont ces acteurs qui étaient présents le 22 septembre et le 29 septembre, à une séance où a été effectuée une restitution de la précédente rencontre. La Municipalité y a aussi proposé une organisation à court et moyen terme de la vie sur le terrain de la Valencienne.

Si la séance du 22 septembre a été tendue, celle du 29 septembre a été l'occasion d'un consensus assez large. La Ville a proposé de reprendre l'institution du site pour que les activités soient assurées et restent possibles, des activités ouvertes au public moyennant une annonce. L'objectif est de pouvoir garantir le respect dans les événements et que les activités soient annoncées aux personnes du quartier. Des ateliers sont prévus afin d'aboutir à une assemblée constitutive début 2022 : les associations déjà mentionnées seront contactées pour mettre en place des ateliers.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Par quels biais est-ce que les différentes personnes, associations et autres collectifs concernées par la Valencienne et souhaitant participer au développement et à l'utilisation du lieu ont-elles été informées de la tenue de ces ateliers participatifs et invitées à y participer ? Et par quels biais est-ce que ces différentes personnes, associations et autres collectifs seront-elles informé·e·s de la tenue des ateliers prévus pour la fin de l'automne, et invité·e·s à y participer ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'association de quartier et l'association La Valencienne, ainsi que l'ancienne association ont reçu des invitations par courrier électronique. Des affiches ont été disposées dans des magasins, des entrées d'immeubles et dans le centre socioculturel.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Quelles sont les raisons ayant motivé la Municipalité à mettre un terme à la convention signée avec « l'association de La Valencienne » et à récupérer les clés de la Valencienne, puisqu'à en croire le communiqué de presse de « l'association de La Valencienne », personne d'autre ne s'était mis à disposition pour reprendre la gestion du lieu ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La convention avait un terme prévu au 30 septembre. Elle a été formellement prolongée jusqu'au 31 octobre. Si l'association de la Valencienne paraît motivée à développer des activités sur le site, elle ne paraît pas en mesure de respecter les exigences de la convention. D'autres structures permettraient d'assurer ces points, avec une adhésion des autres acteurs. Dans l'intervalle, la Municipalité s'engage à prendre cette responsabilité.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Quelles sont les raisons ayant motivé la Municipalité à se charger « directement de mettre les installations à disposition des habitant·e·s ou des associations souhaitant organiser des activités », puisqu'à en croire le communiqué rédigé par « l'association de La Valencienne », cette dernière était en train de mettre en place le nécessaire pour effectuer ce travail ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – D'une part, l'association en question a montré quelques difficultés à respecter le cadre posé. Les relations avec les riverains et les membres de l'ancienne association nécessitaient une structure de coordination. La Ville espère que les activités puissent perdurer et qu'un climat de confiance puisse renaître entre usagers et voisins.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Non, c'est la cinquième. Au-delà de la question d'organiser des activités sur le lieu, comment la Municipalité prévoit-elle organiser l'entretien de la Valencienne dès le 1er novembre, et sous quelle forme est-ce qu'elle compte impliquer dans cette tâche des habitant·e·s, collectifs ou associations intéressé·e·s de s'y investir ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Il s'agit d'un espace public entretenu en tant que tel. Le secrétariat général mettra le personnel nécessaire à disposition pour assurer le suivi des activités organisées et demandera aux organisateurs des activités d'assurer aussi l'entretien du site pour les suites qu'il peut y avoir à leurs propres activités.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Comment la Municipalité prévoit-elle de déterminer les droits et devoirs de la nouvelle association qu'elle invite les habitant·e·s à constituer ? Comment est-ce que les habitant·e·s, associations et collectifs existants pourront-elles-ils faire valoir leurs expériences, souhaits et aspirations pour la Valencienne ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Cette structure de coordination doit s'établir justement après les ateliers qui auront lieu durant la fin de l'automne et qui ont visiblement suscité une adhésion les 22 et 29 septembre. C'est au terme de ce travail qu'une structure doit pouvoir être définie pour assurer l'adhésion de ces acteurs.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – A l'issue de cette période transitoire, comment la Municipalité compte-t-elle appuyer les efforts d'habitant·e·s, collectifs et associations motivé·e·s à investir et entretenir les lieux dans le but d'éviter de devoir elle-même assurer la gestion des lieux ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'association de la Valencienne ancienne version avait réussi à assurer ces tâches par ses propres moyens avec les revenus modestes provenant de ses activités. Il a aussi été dit que l'organisation devait être préalablement définie et que, s'il y avait des besoins d'appui de la part du secrétariat général, cela serait examiné, sans engagement financier à ce stade.

Discussion

La discussion est ouverte.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Le groupe socialiste remercie M. David Payot pour ses réponses.

Je propose de revenir en arrière, il y a dix ans, lorsque la Valencienne était un club de pétanque. Ce lieu était un espace fermé à la vie collective du quartier. Depuis 2016, l'association a été relativement active, faisant de ce lieu un espace accueillant de nombreuses personnes. L'animation s'est renforcée à cet endroit. Près de 500 signatures manuscrites ont été recueillies lors d'une pétition.

Sans minimiser les conflits de voisinage, il nous semble que la Municipalité est armée pour entendre les acteurs et trouver des solutions consensuelles dans une situation de ce type. Nous déplorons un manque de dialogue avec le quartier, la non-tenue d'une assemblée constitutive à l'automne, alors que la Ville s'y était engagée, et la décision de la Municipalité de reprendre les clés de la Valencienne. Ces décisions nous semblent lourdes de sens pour le quartier, qui a besoin de lieux de vie fédérateurs, gratuits et intergénérationnels, comme l'était la Valencienne entre 2016 et 2021.

Enfin, nous déplorons le message général envoyé à tous les habitants et les habitantes qui souhaitent s'investir dans leur quartier.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je remercie le camarade pour les réponses apportées. (*Rires.*) Je suis d'accord avec les remarques faites par la personne qui a parlé juste avant. (*Rires.*) Au moins, on s'amuse ! Si les quelques questions techniques ont pu être éclaircies – qui a été informé et comment –, il ne semble toutefois pas clair de savoir comment cette situation peut être évitée à l'avenir.

Il y a eu des malentendus et la seule solution à ce problème est que la Municipalité reprenne en main la gestion de ce lieu... Cela paraît déplorable, notamment vu l'ambition de la Municipalité de privilégier les associations.

Dans ce sens, je souhaiterais déposer une résolution. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité restitue dans les plus brefs délais la gestion de la Valencienne aux associations, collectifs et habitant·e·s du quartier, en s'assurant que puissent participer à la gestion de la Valencienne à la fois les personnes, collectifs et associations qui ont contribué à animer la Valencienne par le passé ainsi que les personnes, collectifs et associations voulant s'y investir dans l'avenir. » Nous espérons que ce soit l'activité associative qui prime, et non la gestion paisible du lieu.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'ai peut-être appuyé sur le bouton avant d'avoir fini de la lire. Le groupe PLR s'opposera à cette résolution. Nous pensons que la gestion associative est potentiellement opportune, mais qu'elle n'est pas la seule possibilité et que la Municipalité doit pouvoir étudier toutes les possibilités de mise en valeur des biens publics,

sans être contrainte par ce Conseil de choisir l'une ou l'autre. Je ne pense pas que forcer la main à la Municipalité par cette résolution soit une bonne idée.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je partage les appréciations positives des conseillères communales qui ont pris la parole par rapport à la vie du lieu, quant à ce qu'était le club de pétanque et le fait d'en avoir fait un véritable lieu de rencontre pour le quartier, apprécié du point de vue de la Ville.

Les responsabilités de la Ville, c'est que cette ouverture puisse être vécue et permette d'avoir une multiplicité d'activités. C'est aussi de s'engager à ce que le terrain mis à disposition respecte un certain nombre de conditions cadres, ne serait-ce qu'en lien avec le commerce d'alcool et la construction sur le site. C'est aussi la mise en valeur du patrimoine vert qui s'y trouve, de pouvoir l'entretenir et le mettre en valeur plutôt que de développer des constructions qui le grignotent.

La vocation de la Ville n'est pas de gérer ce lieu, mais de s'assurer d'une gestion du lieu qui permette de tenir compte des différents enjeux, pour faire de ce lieu un lieu ouvert au quartier, exemplaire et motivant pour d'autres endroits de la ville.

La résolution déposée correspond à ce qui a été imaginé dans le travail avec les différentes associations pour arriver à avoir une structure qui permette une coordination et une cohabitation des différents projets. L'essentiel étant qu'il reste ouvert au quartier.

La discussion est close.

La résolution est acceptée par 48 voix contre 16 et 9 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts : « *La Valencienne : une cacophonie donnant l'impression d'un avenir incertain pour ce lieu* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité restitue dans les plus brefs délais la gestion de la Valencienne aux associations, collectifs et habitant-e-s du quartier; en s'assurant que puissent participer à la gestion de la Valencienne à la fois les personnes, collectifs et associations ayant contribué à entretenir et animer la Valencienne par le passé, ainsi que les personnes, collectifs et associations voulant s'y investir dans l'avenir.»

La séance est levée à 22 h 45.

